

# Des noms et des ...noms

## Anthroponymie et état civil en Algérie

*Farid BENRAMDANE\**  
*Ouerdia YERMECHE\*\**  
*Nebia DADOUA HADRIA\*\*\**

### Présentation

L'anthroponymie, formée de "anthros" "homme" et de "nymie" "nom", fait partie avec la toponymie (de « topos » : lieux) de la science des noms propres appelée "onomastique", du grec "onoma" qui veut dire "nom propre" : "science des noms propres".

Parler de l'anthroponymie en Algérie, des patronymes ou noms de familles surtout, n'est pas chose aisée, tant et autant la proximité identitaire est dense, forte et solide pour certains, tant et autant, elle est gluante, malade, traumatisante pour d'autres. En tous les cas, il n'est pas exagéré de dire que le système patronymique algérien ne reflète pas le caractère ancestral d'une filiation établie depuis des millénaires. C'est à la fois cette étrangeté, cette invraisemblance que ce paradoxe, celui à la fois d'un usage nominatif contemporain qui ne rend pas compte d'un patrimoine forgé par la praxis historique contenu dans les catégories nominatives et dénominales traditionnelles, tels que les toponymes, les ethnonymes (noms de tribus), les hagnonymes (noms à caractère sacré et symbolique : Lalla, Mqam, Sidi, Redjem...), les anthroponymes, etc. et la continuation, jusqu'à ce jour, par l'Etat national des paradigmes de refondation de la personnalité algérienne durant l'ère coloniale (Loi de l'état civil de 1882).

Dans les réflexions des auteurs du présent ouvrage, les qualificatifs usités attestent des dysfonctionnements de cette configuration nominative et dénomimative cristallisée institutionnellement dans et par l'état civil : « une fracture du nom », « le syndrome identitaire nominal », « récupération de l'identité ancestrale », etc.

En effet, de nombreuses interrogations traversent l'anthroponymie algérienne : comment sont formés les noms de familles (ou patronymes) en Algérie? Quelles sont leurs variations dans le temps et dans l'espace? Quels sont les paradigmes de fondation de l'état civil d'Algérie (loi de 1882)? Existe-t-il un état civil algérien? Si oui, quelles sont ses ruptures par rapport à celui de 1882? Quelles sont les règles sociales et culturelles, les modes d'attribution, de

---

\* Enseignant, Université de Mostaganem, Chef de Projet PNR, CRASC Oran.

\*\* Enseignante ENS Alger, Chercheur-associée - CRASC Oran

\*\*\* Chercheur, CRASC Oran

transmission et de variation des prénoms en Algérie? Quels sont les couches linguistiques et les domaines sémantiques dominants dans le système patronymique et prénominal algérien? Quelles sont les raisons récurrentes dans les demandes de changement patronymiques formulées par les citoyens?

La problématique posée, il va de soi, dépasse le cadre de l'état civil, perçu en Algérie, comme un simple organe administratif. Elle le dépasse dans la mesure où il s'agira de mettre en relief les différents types de dysfonctionnements, structurels et conjoncturels, les dérèglements intériorisés ou pas, et le restitué, en même temps, dans sa noble mission de depositaire légitime et/ ou légitimant de la filiation, de la continuité spatio-temporelle de l'identité, et pour reprendre l'expression de Lacheraf, du " caractère affectif de la transmission identitaire" (Des noms et des lieux, 1998).

L'approche qui consiste à traiter les questions d'état civil comme de simples problèmes administratifs, qualifiés de "techniques", liés souvent aux pratiques de transcription et/ou de translittération, française ou francisée, arabe ou arabisée, berbère ou berbérisée des patronymes et prénoms algériens (il suffit de passer quelques minutes dans un service de l'état civil pour se rendre compte de l'ampleur des plaintes ayant trait à l'écriture des noms) sous-estime l'importance du passif et des présupposés historiques et idéologiques de l'entreprise de dé/re/structuration de l'identité algérienne dans son volet onomastique, de manière générale<sup>1</sup>. Ces aspects techniques<sup>2</sup> justifient également l'urgence d'une telle réflexion, tant il est vrai que les usages graphiques constituent une source de problèmes pratiques inhérents à la gestion de documents d'identité personnels, de pièces administratives : héritage, banque, justice... En somme, toute une problématique de la normalisation de l'écriture des systèmes anthroponymique et toponymique algériens<sup>3</sup>.

Au demeurant, on s'est limité, dans la présente réflexion, dans une première partie, à décrire, analyser les mécanismes d'altération à caractère phonétique, morphologique et lexico - sémantique du système patronymique algérien en exhumant des textes officiels de la période coloniale, ceux qui continuent d'organiser et de structurer le système nominatif algérien. Dans une seconde partie, les usages prénominaux ont été abordés dans une approche comparatiste régional et diachronique historique.

L'imposition de ce système de nomination à deux composantes, patronyme et prénom, quand bien même ayant introduit une certaine modernité dans le système anthroponymique local, - une catégorie de « la rationalité coloniale » pour reprendre l'expression de Saddek Benkada,- a tout de même bouleversé les habitudes nominatives des Algériens dans le sens où il les a complètement ou

---

<sup>1</sup> Lire *La toponymie*, numéro spécial. Revue de l'INCT, Alger, 2000

<sup>2</sup> Les textes publiés dans cet ouvrage ont gardé les procédés de transcription et/ ou translittération choisis par leurs auteurs.

<sup>3</sup> Depuis quelques années, le CNIG (Comité national pour l'information géographique) et le CRASC ont organisé une série de rencontres sur la normalisation de l'écriture de la toponymie algérienne.

partiellement dissociés et désunis des logiques filiationnelles traditionnelles. Une simple comparaison avec nos voisins maghrébins du mode d'imposition de l'état civil par la même puissance coloniale montrera l'ampleur du caractère dépréciatif, de l'humiliation historique infligée à une population.

Aussi, les noms des généraux (Clauzel, Cavaignac), noms liés à la colonisation de l'Algérie, sont fortement impliqués dans l'établissement de l'état civil. Il va sans dire que capital foncier et capital symbolique ont été gérés de manière concomitante : la sécurité des « transactions » immobilières, l'apaisement progressif des tribus « turbulentes », l'assujettissement à une organisation sociale et rigide comme celle des Français, l'attribution par défaut de patronymes aux indigènes algériens, l'établissement de sanctions financières aux insoumis, inscription sélective de patronymes membres d'une même famille en attribuant un nom à celui-ci, le refusant à celui-là... Tous les procédés du « parage » nominatif à caractère alphabétique<sup>1</sup>, de la « mise en réserve » symbolique, de « l'indienisation » onomastique ont été mis en œuvre. Il s'agit, pour reprendre intégralement les propos développés au sein du Sénat français de l'époque, « de la mise en carte de l'humanité ».

Reprenons, à ce propos, quelques extraits des débats lors de la discussion au Sénat du projet de loi sur l'état civil des indigènes en Algérie:

-« Il (Le Général Arnaudeau, véritable adversaire déclaré de la loi) critique l'idée de donner à chaque indigène un nom patronymique, nom dont l'intéressé ne se souviendra même pas. La carte d'identité deviendra illisible au bout de quelques jours ou bien sera égarée ».

-« A quoi donc servira cette mise en carte des indigènes ? (rires sur plusieurs bancs)...Le mot est exact : c'est la mise en carte de l'humanité, hommes, femmes et enfants. Outre qu'elle ne sera pas de leur goût, elle n'offrira pas de garanties sérieuses, elle en présentera même beaucoup moins que la filiation actuelle... »

*Les pénalités encourues, les formalités incomprises feront perdre la tête au plus imperturbable des bédouins. Certainement, cette sempiternelle carte à produire à tout propos engendrera des cas d'aliénation mentale... »* (16 Février 1882)

Un procès redénominatif, tel que formulé par Ouerdia Yermeche, a été mis en place. Un demi siècle, - de 1832 à 1882 -, une série de dispositions juridiques a refaçonné le paysage anthroponymie traditionnel local : lois, instructions, circulaires (1834, 1837, 1848, 1854, 1868, 1873, 1875, 1876, 1882).

Plus explicite et tranchant, l'état civil, pour le Gouverneur Sabatier « *était et devait être une œuvre de dénationalisation. L'intérêt de celui-ci était de préparer la fusion et de franciser plus résolument les patronymes indigènes pour favoriser les mariages mixtes* »<sup>2</sup>. Cette francisation a « travaillé » sur les deux facettes du signe linguistique : le

<sup>1</sup> Lire LACHERAF (M), *Des noms et des lieux. Mémoire d'une Algérie oubliée*. Casbah Editions. Alger, 1999.

<sup>2</sup> Cité par AGERON (CH), 1968, *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, T.1, Ed. OPU, Alger, p. 187

signifié et le signifiant<sup>1</sup>.

Cet état civil, comme cela a été orchestré, a opéré une rupture dans la continuité identitaire de l'Algérien et a opéré « une fracture du nom » et par là-même une fracture dans l'identité algérienne que l'on traîne toujours. L'Algérien vit encore aujourd'hui « le syndrome identitaire nominal » du fait qu'il y a eu détournement du système nominatif traditionnel. Un certain malaise anthroponymique s'est installé, preuve en est la remise à la mode de prénoms anciens et l'attribution de noms nouveaux (orientaux et occidentaux) ou encore le retour aux noms berbères anciens, pour une « récupération de l'identité ancestrale ». Un jour, réconciliera-t-on, pour son bien – être individuel et collectif, l'Algérien avec son nom propre.

Nous pourrions admettre par hypothèse que la perception des faits de langue, de culture et d'identité se construit à l'intérieur d'un espace de référenciation et de renvois identificatoires ainsi que de communication qui est propre à un individu ou groupe d'individus.

Système irréductible, la tradition onomastique avait des stratégies nominatives et dénominatives, qui permettait à la communauté de s'identifier et de se projeter dans un univers symbolique et cognitif façonnée par la praxis historique. Comme un mouvement de l'histoire, mais parallèle, la pensée et l'administration coloniales vont dé/dé/nommer et re/dé/dé/nommer selon des présupposés, des critères, des modes et méthodes d'attribution étranges aux logiques et représentations établies.

Le cadre colonial va reposer, entre autres, sur le versant linguistique de deux paradigmes de refondation (la terre et la personne), à la même période (1870-1880), à l'effet de provoquer une fracture et une rupture dans la représentation spatiale et dans l'ordre généalogique (mythe des origines, symbolique du nom et cohésion sociale).

C'est pourquoi, est-il pertinent, nous semble-t-il, que la question anthroponymique et onomastique de manière générale, soit inscrite dans la gestion des univers sémiologiques dans une société en crise, comme celle que connaît l'Algérie depuis presque deux siècles. Ce genre d'interrogation ne relève du cérémonial scientifique, ni de l'altération esthétique ou éthique, ni aussi du débat d'écoles car il s'agit en priorité moins de s'attarder et de s'espérer à penser un futur, à (ré) inventer et concevoir une modernité que de réactualiser des tranches et des rondelles du passé « refoulé ».

C'est ainsi que le « travail » sur le nom se présente sous différentes formes qui vont d'une orthographe falsifiée et déformée jusqu'à un changement catégorique de forme, C'est ainsi, également, que de nombreux noms ont non seulement perdu leur sens originel, mais ils n'ont plus du tout de sens, car ils ont perdu ou dans le meilleur des cas, vu altérer leur filiation. De nouvelles formes nominatives apparaissent, des modes de nomination nouveaux ont été imposés

---

<sup>1</sup> Lire BENRAMDANE (F), *Qui es-tu? J'ai été dit? De la déstructuration de la filiation dans l'état civil en Algérie ou éléments d'un onomacide sémantique*. in « Violences : contributions au débat » Insaniyat N°10. CRASC Oran, 2000

des articulations structurales linguistiques traditionnelles disparaissent, d'autres apparaissent sous des significations étranges, bizarres, méprisantes, humiliantes, et dans le meilleur des cas aussi, sous des mises en morphologie jouxtant sans cesse, intrinsèquement et extrinsèquement, avec la fracture identitaire qu'avec le continuum historique.

Les noms propres de personne, objet d'étude de l'anthroponymie, propos de cet ouvrage, ont de multiples fonctions notamment sociale, culturelle, religieuse et identitaire. Ils occupent une place très importante dans la construction de la personnalité de l'individu : « élaborés socialement, culturellement et historiquement, ceux-ci reflètent pas seulement la production de phénomènes identitaires révélateurs du passé, du présent et de l'avenir : ils construisent l'identité elle-même. » (Akin, 1999, 59). Le nom propre permet d'identifier et de situer l'individu parmi ses pairs, de le faire exister et de le faire reconnaître par les autres membres de la communauté. Le nom propre attribue en quelque sorte à la personne une place dans la société.

À la question « qui es-tu ? » ne répond-on pas instantanément par l'énonciation de son nom et de son prénom ?

Ainsi, le thème de l'anthroponymie et l'état civil en Algérie soumis à notre réflexion a été organisé dans un souci de faire connaître cette science qu'est l'onomastique, de permettre aux spécialistes du domaine de présenter leurs travaux, et par là-même d'amener d'autres chercheurs d'horizons différents à s'intéresser aux problèmes liés à la dénomination. Cette réflexion a permis de « libérer la parole sur soi », sur un sujet, jusque là, frappé de tabous, marqué d'ignorance et incarnant, qu'on le veuille ou non, un cadre de dérèglement de la transmission identitaire.

Ces journées de réflexion qui ont réuni des spécialistes de divers domaines (administration, justice, universités...etc.), inédites en la matière, vont enfin amener les Algériens à parler sans contrainte de leur anthroponymie, de réfléchir aux conséquences d'un état civil hérité d'une administration coloniale et de susciter peut-être des remédiations. Elles permettront également d'évaluer l'impact d'une telle entreprise sur le « mental de l'Algérien » et sur les comportements anthroponymiques d'aujourd'hui et de mieux étudier l'anthroponymie actuelle en faisant une rétrospection sur celle du passé, lointain et immédiat.

C'est ainsi que Foudil Cheriguen, dans sa communication ayant trait aux régularités et variations dans l'anthroponymie algérienne met l'accent sur l'arabisation onomastique, plus particulièrement des anthroponymes algériens, laquelle arabisation a été favorisée et accélérée par la transcription des anthroponymes dans l'état civil de 1882. Il défend également l'idée selon laquelle le contact de langues et les colonisations successives ont altéré les noms algériens dont la majorité s'est formée en arabe dialectal. Cette altération des noms propres algériens est également traitée par Ouerdia Yermèche et Yasmina Zemouli. A partir d'une étude critique des textes régissant l'installation de l'état civil en Algérie, elles mettent l'accent sur les présupposés idéologiques qui ont

prévalu dans l'élaboration d'une telle entreprise, tout en exposant les modes de déstructuration/restructuration du système nominatif algérien par la francisation des noms de famille. Fouad Soufi établit une articulation de l'acte d'état civil entre l'histoire et l'administration, entre l'inscription sur un registre et l'insertion de l'homme dans le mouvement de l'histoire. En sa qualité de conservateur en chef des archives, il rappelle la pratique des enregistrements des mariages chez les cadis avant 1830 et le précieux legs du polygraphe (16<sup>e</sup> siècle) Kitab al Mi'yar d'Al Wancharissi.

Plus loin, dans le temps, Saïd Toudji et Taklit Mebarek qui s'intéressent à la dénomination dans les temps préhistoriques, nous ramènent au libyco-berbère. Les deux soutiennent tous deux que ni la présence romaine, ni la civilisation punique (qui ont duré des siècles) n'ont réussi à désorganiser d'une manière profonde les modèles linguistiques et culturels locaux, représentants de l'identité berbère. Le premier s'appuie sur un échantillon de noms berbères anciens, la seconde sur des exemples d'ethnonymes d'invasisseurs de l'Orient antique et de l'Égypte pharaonique. En effet, l'analyse linguistique des anthroponymes constitue en elle-même une source d'information sur le berbère ancien : on a, à cet égard, quelques chances d'y rencontrer des formes archaïques de la langue ; l'onomastique est de ce fait, une voie d'accès à la diachronie berbère.

Pour sa part, Amar Mahmoudi nous réconcilie avec notre patrimoine anthroponymique, en nous présentant un corpus de prénoms du terroir bédouin recueilli chez des nomades de l'Ouest algérien. Il montre l'acte de résistance de certaines populations rurales face à l'invasion de noms exogènes par le maintien et la survie des noms endogènes.

Chérif Sini, quant à lui, au travers d'une mini-enquête sociolinguistique sur les prénoms des Algériens et de leurs motivations, met l'accent sur le poids du prénom sur le nommé qui ne comprend pas toujours le choix d'un tel prénom par les parents. Son enquête fait ressortir que le choix du prénom par le nommant n'est jamais fortuit mais qu'il est déterminé par des références sociales et idéologiques et qu'il se présente parfois comme un acte de résistance et de contre-pouvoir à une idéologie en place.

Mustapha Tidjet, lui, insiste sur le phénomène de mode que constitue l'attribution et le choix d'un prénom qui connaît des périodes de présence/absence puis renaissance, suite à des événements historiques et sociaux précis qui favorisent la réapparition ou au contraire la disparition de certains prénoms.

Farid Benramdane montre l'évolution du prénom algérien au 20<sup>e</sup> siècle à partir de trois périodes (année 1900, 1950, 2000). Par effet de mode et de changements sociaux, il étudie la morphologie des prénoms algériens composés, au travers d'une analyse linguistique fouillée des bases anthroponymiques et des particules filationnelles traditionnelles. Dans le même type d'intérêt et sur la même durée, Houda Djebbes, s'intéresse aux prénoms féminins et masculins récurrents (référents sémantiques dominants, fréquence

d'emploi, formes dérivées locales, écriture multiple d'un même prénom...) entre 1900 et 2000, dans la ville de Constantine. Dans un laps de temps plus court, mais chargé historiquement, Nebia Hadria Dadoua dresse un tableau comparatif entre les prénoms attribués en 1954 et en 1962 et les catégories sémantiques dominantes dans trois régions différentes : Beni 'Achir, Tlemcen et Tlilat. Dans la ville de Tlemcen précisément, dans un de ses quartiers historiques les plus populaires, Mohamed Saïdi, au travers d'une enquête de terrain à dominante quantitative, dresse une cartographie des usages prénominaux. Qui décide du choix du prénom des enfants ? Le choix du prénom se fait avant ou après la naissance ? Quels sont les éléments référentiels religieux, culturels, historiques qui interviennent dans le choix des prénoms ?

Boukhalfa Khemouche met en exergue le lien existant, en milieu kabyle, entre l'homme, son espace et son nom par la présence non négligeable d'anthroponymes dans les noms de lieux ou toponymes.

Youcef Merah, ancien directeur de la réglementation de wilaya, Secrétaire Général du HCA (Haut Commissariat à l'Amazighité) met le décret N°81-26 du 7 mas 1981, portant établissement du lexique national des prénoms à l'épreuve de l'histoire et au libre choix des parents quant à l'attribution de prénoms amazigh à leur progéniture. A travers le cas de la commune de Ain Touta, «des jumeaux Bekhira», événement repris par la presse algérienne, Merah décortique les dispositifs réglementaires en matière de gestion des prénoms en Algérie : Gaïa, Micipsa, Massyla, Kahina, mais aussi, Ayatollah, Rosa, Oussama, etc.

Comme tout travail collectif, cet ouvrage ne pouvait être réalisé sans ceux qui nous ont aidés à le faire. Nous pensons à M. Sid El Mahi Lamine KADI, Recteur de l'Université de Mostaganem pour son accueil et son implication personnelle dans le séminaire national sur l'anthroponymie algérienne; M. Ahmed CHAALAL, Doyen, et qui a fait de la Faculté des Lettres et des Arts de l'université de Mostaganem, durant plusieurs années, l'un des rares lieux mémorables des débats sur l'onomastique algérienne.

Notre reconnaissance aussi à ceux qui soutiennent, dans la discrétion, l'efficacité et la durée, les travaux sur l'anthroponymie et la toponymie algériennes : M. Mustapha BENABDALLAH, Wali hors-cadre - Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales, Membre du CNIG (Comité à l'information géographique), Président de la CPST (Commission Permanente Spécialisée de Toponymie).

Notre gratitude à M. Abdelkader ZOUKH, Wali, à l'époque, de Mostaganem pour son aide, son intérêt et sa présence à toutes les manifestations organisées autour des thématiques onomastiques à la Faculté des lettres de l'Université de Mostaganem; à M. AKRECH, Directeur de l'Etat et de la circulation des personnes et des biens, H'MIDET, Sous-Directeur de l'état civil - Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales -, pour leur présence au séminaire de Mostaganem et les éclairages historiques et réglementaires qu'ils apportèrent aux débats sur le dispositif juridique des systèmes patronymique et prénominal algériens.

Nos remerciements à la section publication du CRASC.



# Régularités et variation dans l'anthroponymie algérienne

*Fondil CHERIGUEN\**

Un modèle anthroponymique relève du lexique d'une langue qui a fourni les anthroponymes car les noms propres ont été ou continuent à être d'anciens noms communs, adjectifs qualificatifs, verbes, etc. C'est bel et bien à la langue qu'ils doivent leur appartenance, même, si du point de vue de leur fonctionnement, ils peuvent paraître rejetés en dehors du lexique général de la langue, ce qui leur confère justement la possibilité de s'utiliser dans tout discours de n'importe quelle langue. Ils peuvent a-priori désigner des noms d'hommes en usage dans tel ou tel pays conformément à la langue ou aux langues qui ont été en usage et, dans ce cas, ils seraient des résidus d'anciens éléments du lexique dont la langue ou les langues correspondantes seraient ainsi disparues. Par processus d'émigration des populations humaines, des anthroponymes peuvent faire l'objet d'un transfuge et, à terme, sont pris en charge par la langue qui les reçoit en devenant familiers aux usagers du pays d'accueil qui les reçoit, d'abord comme des xénismes, puis comme des emprunts qu'il finit par intégrer dans son modèle anthroponymique.

## Description générale du modèle anthroponymique algérien

Dans le cas de l'anthroponymie actuellement en usage en Algérie, il convient de retenir trois domaines linguistiques essentiels qui ont été à l'origine de la formation des noms propres d'hommes, bien que ceux-ci ne soient pas exclusifs car eux-mêmes peuvent avoir emprunté des éléments lexicaux à d'autres langues antérieurement parlées en Afrique du Nord, notamment le grec, le latin et le punique dont les résidus de cette dernière langue se seraient fondus dans l'arabe dialectal essentiellement. L'hybridation puis le brassage ont été tellement importants que ces noms sont difficilement reconnaissables comme ayant été grecs, latins ou puniques. Cela paraît d'autant plus plausible que les trois langues actuellement en usage ont toutes fait de nombreux emprunts au grec et au latin, que le berbère et l'arabe dialectal ont fortement subi l'influence lexicale du punique et qu'un mot à consonance inhabituelle peut mieux faire l'objet d'un surnom avant d'être définitivement codifié et adopté comme anthroponyme. De toutes ces langues pourtant, il y en a particulièrement une qui a prédominé dans l'usage patronymique algérien : c'est l'arabe dialectal et cela est aussi et surtout favorisé par l'établissement de l'état-civil en Algérie institué par la colonisation française dont les préposés à cette entreprise étaient de loin meilleurs connaisseurs de l'arabe que du berbère : ce qui a eu pour conséquence une forte tendance à l'arabisation des patronymes.

---

\* Professeur, Université de Béjaïa

Le même phénomène s'est aussi produit pour l'ethnonymie, ainsi que pour la toponymie et l'hydronymie comme cela peut être constaté dans les cartes géographiques. Tous les noms préfixés par le berbère *Aït*, « les gens de... » ont été presque systématiquement transformés en leur équivalent arabe *Beni* ; et le préfixe berbère *U*, « fils de... » en préfixe arabe *Ben*. Mais cette arabisation onomastique a aussi pour origine les données fournies par les informateurs locaux dont la quasi-totalité est arabophone ou cultivée en arabe. Dans ce cas, nous désignons par souche arabe tous les patronymes que cette langue caractérise par sa morphologie, le terme *hybride* étant moins approprié, la langue ne reconnaissant que des morphologies qui leurs sont propres. Quand on dit d'un nom qu'il est hybride, on reste indécis quant à son appartenance à telle ou telle langue, alors que la morphologie l'a déjà formé et rangé dans telle ou telle autre langue ; *Benmokrane* ou *Mokrani* sont des noms de souche arabe dialectale, alors que *Arab* et *Fadma* sont des noms de souche berbère, même si les premiers procèdent d'étymons d'origine berbère et les seconds, d'étymons d'origine arabe. Ainsi dans toute étude onomastique la morphologie est déterminante. Elle est même, avec l'étymologie, l'unique moyen qui permet d'identifier l'évolution d'un nom. Dans la souche arabe, c'est *Ben* qui est la plus productive avec *Bou* qui signifie « celui, l'homme au(x) ... ». Quand l'élément *Ben*, « fils de » n'est pas partie intégrante du patronyme, l'état-civil en use systématiquement pour identifier les personnes : ainsi tout individu inscrit dans le registre d'état-civil l'est sous la forme de X, suivi de *ben* ou de *bent* (féminin), « fils ou fille d'Untel (nom du père) et d'un autre nom, celui de la mère ». Mais avant la mention du nom de la mère, c'est la filiation paternelle remontant à la troisième génération qui est d'abord prise en considération. Il y a donc prolongement du nom strict (i.e. nom et prénom) de la personne. Sur ce point, la tradition orale n'opère guère différemment, car on y constate que quand le prénom ne suffit pas à identifier un individu, il est fait recours à un prolongement onomastique pour la précision, sous la forme de *fils* ou *filles* d'Untel, lui-même *fils* d'Untel (ce dernier remontant à la troisième génération). A proprement parler, le véritable apport de l'état-civil français a été, en plus de l'enregistrement systématique des naissances (et des décès), la codification écrite de deux éléments constitutifs de l'anthroponyme, le prénom et le patronyme, procédé devenu aujourd'hui universel. Le fait qu'un patronyme ou prénom puisse se présenter sous deux ou plusieurs composants ne modifie en rien le procédé universel toujours de forme binaire. S'agissant des patronymes de souche berbère, les préfixés par *At* (transcription francisée : *Aït*, aujourd'hui repris par la transcription arabe sous cette forme) peuvent apparaître comme les plus fréquents. Mais il n'en demeure pas moins, tout comme dans la souche arabe, que l'aspect *sobriquet* souvent préfixé par *bou* a engendré un grand nombre de patronymes issus de cette langue. A cela s'ajoute le doublet de *At* qui est *U* : comme dans *Ouali*, *Ouramdane*, etc. Les patronymes avec un *T* initial, forme du féminin, ont aussi leur importance numérique. De façon plus générale, on retrouve pour les patronymes issus du berbère les quatre initiales du substantif et/ou de l'adjectif de cette langue, *a,i,u,t*. Parmi les autres noms commençant

par d'autres phonèmes, certains sont d'origine arabe, d'autres, même d'origine berbère, ont pris une morphologie arabe et relèvent donc de cette langue.

## Le modèle anthroponymique maghrébin

Il y a modèle anthroponymique quand un ensemble d'anthroponymes est formé à partir d'un lexique qui a subi les mêmes influences d'une ou plusieurs langues. De ce point de vue, le modèle anthroponymique algérien s'inscrit dans celui plus global et qui est le modèle maghrébin. La spécificité de ce modèle est que dans aucun pays de cette aire géographique ne prédomine une langue unique. L'arabe dialectal et le berbère, dans leurs variétés lexicales, sont en situation d'adstrat. Tous ces anthroponymes sont des mots qui peuvent être appréhendés dans leur aspect matériel de signifiant comme des formations plus ou moins anciennes, ou, parfois, plus ou moins récentes notamment en ce qui concerne les prénoms, dont certains sont plus circonscrits à telle ou telle autre génération et aujourd'hui souvent motivés par les phénomènes médiatiques. Toutefois la tradition orale maghrébine fait mieux exception en matière de transmission du prénom, ce qui n'est pas le cas dans les pays à longue tradition écrite. Il n'est pas rare en Algérie et au Maghreb de voir repris un prénom dès la troisième génération sous la forme de *Amar, fils de Ali*, lui-même *fils de Amar*. et dans certains cas, bien que plus rares, le prénom du fils dont le père serait décédé avant la naissance reste le même que celui du père. Cette tradition est marquée par la série des prénoms (et des patronymes) de la racine *XLF* dont nous citons quelques exemples *Kbellaf, Makhlouf, Khélifa*, etc. Ce qui correspond, dans la tradition française, par exemple, à *René(e), re-né(e)*, « né(e) une deuxième fois ». Toutes ces formations sont susceptibles de recevoir une interprétation. Celle-ci peut être transparente si l'anthroponyme correspond à un mot encore en usage dans la langue qui l'a formé ; elle peut être plus ou moins opaque selon que l'anthroponyme en question est le résidu d'un mot ancien qui aurait disparu d'un dialecte donné pour ne survivre que dans un dialecte voisin sous une autre forme ou parfois sous la même forme. Mais la valeur d'une interprétation dépend aussi du degré de connaissance que l'on a du vocabulaire de la langue et/ou du dialecte dont est issu l'anthroponyme. Comme elle dépend aussi des aléas qui peuvent survenir dans la segmentation pour l'analyse qui conditionne, à son tour, l'approche morphologique ; exemple : *Bentamine* doit être relu *ben*, « fils de » + *tamine* ou *bent*, « fille de » + *amine* ? Par ailleurs, il arrive souvent que l'anthroponyme apparaisse sous forme de dérivé ou de composé. *Makhloufi, Ouartilani, Aoughlis, Aidel, Jeannet* sont des dérivés ; *Benchâbane, Ighilabriz* ... sont des composés ; et *Lekbal, Timridjine, Rivière, Bois*... sont des noms simples. Voilà donc les trois aspects morfo-lexicaux sous lesquels peuvent se présenter les patronymes algériens.

## Caractéristiques du modèle anthroponymique algérien

En règle générale un modèle anthroponymique cumule plusieurs procédés de formation du lexique de la langue dont il est issu : nom simple, dérivé, composé, tronqué, etc. Il peut cumuler aussi deux types de désignation, comme c'est le cas de l'état-civil algérien depuis son institution durant la période coloniale. La particule *ben* au deuxième degré a été l'apport de l'état-civil colonial, du moins dans sa généralisation ; car la tradition orale se contentait le plus souvent du premier degré sous forme de : *X, fils d'Untel* et non de *X, fils d'Untel, lui-même fils d'Untel*, comme cela est systématiquement le cas dans les registres d'état-civil hérités de la colonisation et qui sont en vigueur aujourd'hui encore quand l'arabisation des actes d'état-civil rétablit l'usage de *ben* sous la forme *iben* au premier et au deuxième degré ; mais, d'une façon ou d'une autre, hormis la réadaptation de cette particule, le patronyme se retrouve en amont et en aval du prénom du concerné : patronyme + X (prénom) + patronyme (précédé de *ben*). Le fait que la particule *fils de* ne soit pas redondante dans l'état-civil colonial pour céder la place à la forme arabe n'est pas fortuit, il permet de mieux désigner le concerné dans une double forme, la dernière étant intégrée à la tradition orale de l'arabe dialectal ou du berbère.

### Variation

Si le modèle anthroponymique usité à l'état-civil algérien s'inscrit dans un modèle plus large : le modèle maghrébin, il n'en demeure pas moins que d'importantes variantes peuvent être notées :

- a) une francisation plus importante du nom ou prénom, *Moussa* en *Moussat* ; *Mériem* en *Marie* ;
- b) si les prénoms et les noms portés par les Maghrébins sont parfois homonymes d'un pays à un autre, le prénom *Moncef* n'est attesté qu'en Tunisie ;
- c) du fait d'une plus grande francisation des noms ou prénoms algériens, la particule arabe *el* est beaucoup plus en usage dans les noms tunisiens, sauf pour les noms ou prénoms précédés du préfixe *abd* dont la graphie francisée ne le fait pas apparaître en tant que tel : *Abdellatif*, *Abdelmadjid*, etc. Dans l'état-civil algérien de la colonisation, des noms composés de ce genre sont souvent enregistrés sous leur forme simple qui ne conserve plus que le dernier composant chaque fois qu'il s'agit du prénom, *Madjid*, *Hamid* (pour respectivement *Abdelmadjid*, *Abdelhamid*, etc.) formes auxquelles les réduit souvent la tradition orale ;
- d) les patronymes marocains sont plus majoritairement de souche berbère que les patronymes algériens, eux-mêmes plus majoritaires que les patronymes tunisiens presque entièrement arabisés.

# L'état civil algérien : genèse d'un processus redénommatif

Ouerdia YERMECHE\*

La thématique de ces journées étant l'anthroponymie et l'état civil algérien, il nous a semblé opportun de débiter cette matinée par une lecture « critique » des textes de lois fondateurs de cette opération, ce qui, à notre connaissance, n'a jamais été fait jusqu'à ce jour. Nous essayerons de faire ressortir les présupposés idéologiques et politiques à l'origine de cette entreprise, de mettre en évidence les limites de ces textes et d'en évaluer les conséquences sur l'avenir du système anthroponymique algérien.

Comme l'a signalé Farid Benramdane avant moi, une série de lois a précédé et préparé la loi fondamentale du 23 mars 1882. Citons notamment celle de 1854 et celle du 26 juillet 1873 qui commandait le premier recensement et qui comprenait une liste non exhaustive des noms.

Mais, c'est la loi du 23 mars 1882 qui instaura l'état civil « des indigènes musulmans d'Algérie » par l'imposition du port d'un patronyme à tous les Algériens. Cette loi édicte les procédures de choix ou d'attribution du patronyme.

## Etat civil et violence symbolique

La loi de 1882, qui fait suite à celle de 1873 sur la propriété individuelle, imposait l'adjonction d'un patronyme aux prénoms et surnoms sur lesquels était antérieurement connu chaque indigène déclaré propriétaire. Cette opération est loin d'avoir été une simple « *collation de noms* » déjà existants. L'obligation et la généralisation d'un patronyme ont opéré une rupture dans les modes traditionnels de nomination. L'état civil « (était) et (devait) être une œuvre de dénationalisation. L'intérêt de celui-ci était de préparer la fusion et de franciser plus résolument les patronymes indigènes pour favoriser les mariages mixtes »<sup>1</sup>. Il se présente comme une opération de dé-nomination / re-nomination de l'Algérien dont les objectifs à terme étaient de faciliter l'intégration de ce dernier. Loin d'avoir été la continuité de cette tradition anthroponymique séculaire, de type lignagère, l'état civil se présente au contraire, comme la négation même de cette continuité. La même réalité référentielle est ainsi nommée de deux manières différentes : à la désignation traditionnelle toujours en vigueur dans les pratiques de l'oralité, se superpose la nomination patronymique utilisée essentiellement à l'écrit et dans les relations avec

---

\* Enseignante ENS Alger, Chercheur-associée - CRASC Oran

<sup>1</sup> Cité par AGERON (CH), 1968, *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, T.1, Ed. OPU, Alger, p. 187

l'administration.

Cette mesure qui s'inscrit dans une politique d'assimilation ne rencontra pas l'adhésion des populations. L'idée de l'état civil, synonyme de fichier, constituait aux yeux des Algériens une véritable fiche signalétique susceptible de faciliter le travail des autorités civiles et militaires dans le repérage des personnes du fait que les officiers d'état civil étaient tenus d'enregistrer sur un registre-matrice tous les renseignements identifiant la personne à savoir, comme le stipule l'article 2, « les noms et prénoms, profession, domicile et autant que possible, l'âge et le lieu de naissance de tous ceux qui y sont inscrits ».

L'article 3 a un caractère coercitif du fait qu'il oblige « chaque indigène n'ayant ni ascendant mâle dans la lignée paternelle, ni oncle paternel, ni frère aîné (...) **de choisir un nom patronymique**, lors de l'établissement du registre-matrice ».

L'article 15 a particulièrement attiré notre attention du fait qu'il donne droit aux officiers d'état civil d'attribuer un nom patronymique à toute personne récalcitrante<sup>1</sup> en ces termes : « Si l'indigène qui a le droit de choisir un nom ou s'il s'abstient, ou s'il persiste à indiquer un nom précédemment choisi par un ou plusieurs individus, son droit devient caduc et passe, non point à un autre membre de la famille, mais au commissaire de l'état civil. »

Ce texte ajoute que « l'indigène sera ensuite inscrit sur le registre-matrice avec le nom patronymique (...) qu'il (l'officier d'état civil) lui aura attribué ».

Cette permissivité quant à l'attribution d'un nom patronymique par les officiers d'état civil laisse deviner les dérives nominatives auxquelles se sont adonnés les officiers d'état civil qui ont attribué des noms sortant des normes de nomination traditionnelle locale : noms onomatopéiques, noms d'animaux ou de choses, d'excrément, obscènes, injurieux et humiliants<sup>2</sup>:

*Tahane, Farkh, Kbra, Khakha Khamadj, Zebila/ Zbel, Troum, Zamoum*

*Tati, Debdabba, Didi, Teztouzi,*

*Dib, Kelb, Dadja, Dik, Fekroun, Chady, Begraa*

*Raselkelb, Demaalatrous*

*Debbah,*

*Dar, Guittoune*

*Guignol / Guignoule, Casemate*

Cette violence symbolique s'est également caractérisée par l'attribution de noms différents aux membres d'une même descendance, ou encore, comme le signale M. Lacheraf (1998) par « une classification par ordre alphabétique » qui consistaient à nommer les gens du même village par des noms patronymiques

---

<sup>1</sup> Cet article prouve bien la réticence de la population indigène face à cette entreprise et la détermination des autorités coloniales de faire aboutir cette opération.

<sup>2</sup> AGERON, (Ch. A.), 1968, op. cit. : Certains patronymes imposés Algériens étaient « odieux, obscènes, injurieux, marqués au coin de l'offense dépréciative et de l'humiliation caractérisée. »

commençant tous par la même lettre alphabétique<sup>1</sup> mais aussi par l'attribution pure et simple de noms français. Il qualifie cet état civil de « vaste entreprise de mépris colonial » et « d'organisation militaire et concentrationnaire de l'espace et de ses habitants »<sup>2</sup> lorsqu'il évoque le système dans lequel tous les hommes de tel village étaient nommés par des patronymes commençant par la même lettre de l'alphabet. Cette dénomination de type classificatoire ainsi que la démultiplication des noms de famille (les membres d'une même famille se sont vus affublés de noms différents ou orthographiés différemment) ont contribué à falsifier et déstructurer le système anthroponymique traditionnel.

### **Système de transcription graphique et francisation des noms propres algériens**

L'article 20 de la loi de 1882 régleme la transcription des noms indigènes en ces termes : « les noms actuels des indigènes, ceux de leurs ascendants et les noms patronymiques sont transcrits en français, d'après les règles de transcription déterminées par arrêté du gouvernement général de l'Algérie en conseil du gouvernement. Ces mêmes noms sont inscrits, en langue arabe, au regard de la transcription française ».

Nous remarquerons que cet article 20, donnant prérogative au gouverneur général de déterminer par un arrêté les modalités pratiques de transcription en français des noms algériens, relègue au second plan les langues autochtones (l'arabe), voire-même les ignore complètement (aucune référence au berbère). D'autre part, la transcription en arabe, même « au regard de la transcription française » n'existe pas sur les états-matrices de l'époque que nous avons consultés.

Suite à cette loi, d'autres textes officiels ont vu le jour, tels que le décret du 13 mars 1883 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 23 mars 1882 et l'arrêté de M. le gouverneur général de l'Algérie du 27 mars 1885.

L'arrêté gouvernemental du 27 mars 1885 prescrit l'établissement du vocabulaire « destiné à fixer la transcription en français des noms indigènes ». Son but était, stipule le texte, de fixer « une orthographe uniforme et rigoureuse des noms arabes » et en rendre l'emploi obligatoire pour tous les agents de l'état civil. Dans cette instruction chargée de fixer cette transcription, il y est décrit le système de transcription que devaient « adopter les officiers d'état civil ».

La question de la transcription des noms arabes a été, précise cet arrêté,

---

<sup>1</sup> « Les autorités françaises instituèrent un système jamais vu ailleurs dans le monde et en vertu duquel tous les habitants de tel village devaient adopter des noms patronymiques commençant par la lettre A, ceux du village voisin choisir des noms de famille ayant pour initiale le B et ainsi de suite : C-D-E-F-G-H-I etc... jusqu'à la lettre Z en faisant le tour de l'alphabet. LACHERAF (M), 1998, *Des noms et des lieux, mémoire d'une Algérie oubliée*, Casbah éditions, p.170

<sup>2</sup> LACHERAF, (M), op. cit. p. 170

préalablement portée « à l'examen d'une commission spéciale composée, en majeure partie, d'arabisants » avant d'être adoptée.

Ce vocabulaire qui se composait de 13 500 noms et qui se voulait exhaustif mais non fini, « a été formé principalement avec les noms qui se trouvent dans l'ouvrage de MM. De Slane et Gabeau, utilisés à cet effet, avec les noms recueillis dans diverses localités et avec ceux qui ont été déjà attribués par les Commissaires-enquêteurs chargés de l'application de la loi du 26 juillet 1873 ».

Rappelons à cet effet que le problème de la transcription en français des noms propres algériens fut posé officiellement et pour la première fois par l'Empereur de France en 1865. Suite à cette préoccupation de l'Empereur, l'Imprimerie Impériale, sous la direction de De Slane et Gabeau, établit en 1868, le premier fascicule consacré aux noms de personnes et de lieux contenant près de 3000 noms ainsi qu'un premier système de correspondances phonétique de l'arabe et du français à la base duquel a été élaboré le texte du 27 mars 1885.

L'instruction précise également que ce vocabulaire des noms pourra être « complété, au fur et à mesure des opérations de recensement, par la publication de feuilles supplémentaires périodiques donnant les noms nouveaux relevés par les commissaires de l'état civil et par les Commissaires-enquêteurs de la propriété ».

Il pourra être également « considérablement accru par l'addition aux noms dont il fait mention de l'article ou des préfixes : ben, ould, ou, bou, ba..., etc. Cette addition est une faculté dont les agents pourront user dans les circonscriptions étendues ou populeuses où ils auraient quelque peine à différencier les appellations ».

Cette précision autorise, à notre avis, l'arbitraire des officiers d'état civil et ouvre la porte à toute sorte d'abus.

Observons maintenant ces règles de transcription fixées par cet arrêté gouvernemental à travers le tableau final de transcription préconisé et adopté dans l'écriture de ce « vocabulaire destiné à fixer la transcription en français des noms des indigènes » et établi en vertu de l'arrêté du Gouverneur général de l'Algérie (27 mars 1885). L'instruction précise qu'ils ont « suivi, en thèse générale, mais en la simplifiant, la méthode de transcription de De Slane et Gabeau<sup>1</sup>, c'est-à-dire qu'on a cherché à reproduire dans la forme la plus simple et la plus brève, les consonances arabes. »

---

<sup>1</sup> DE SLANE (M.A) et GABEAU (Ch), *Vocabulaire destiné à fixer la transcription en français des noms de personnes et des lieux usités chez les indigènes d'Algérie*, cité par Ch. A. AGERON, op. cit, p.187 « l'élaboration en 1868, d'un système de correspondances phonétiques par De Slane et Gabeau ainsi que les tentatives de « normalisation » graphiques (1946/1948) n'ont pu imposer une norme d'écriture à même de limiter les fantaisies orthographiques. »

## TABLEAU DE CORRESPONDANCE

Alphabet arabe	<i>Transcription française</i>
أ alif	<i>a, e, i, o</i> et rarement <i>ou</i>
ب ba	<i>b</i>
ت ta	<i>t</i>
ط ta (emphatique)	<i>t</i>
ث ta (th anglais)	<i>t</i>
ة ta marbouta	<i>a</i> (sauf en état d'annexion, où il devient « <i>at</i> » ou « <i>et</i> »)
ج djin	<i>dj</i>
ح ha	<i>h</i>
ه he	<i>h</i>
خ kha	<i>kh</i>
د dal	<i>d</i>
ذ dzal	<i>d</i>
ض dod (très emphatique)	<i>d</i>
ظ da (très emphatique)	<i>d</i>
ع aïn	<i>a, e, i, o</i>
غ ghaïn	<i>gh</i>
ف fa	<i>f</i>
ك qaf	<i>k</i> ou <i>g</i>
ك gaf	<i>k</i> ou <i>g</i>
ك kef	<i>k</i>
ل lam	<i>l</i>
م mim	<i>m</i>
ن noun	<i>n</i>
و ouaou	<i>ou</i>
ي ya	<i>y, i</i>
ر ra	<i>r</i>
ز zin	<i>z</i>

La première remarque que l'on pourra relever aisément est qu'il n'est fait aucune mention de la chuintante [ʃ]. Celle-ci, existant bel et bien dans les faits, est transcrite de différentes manières, à savoir *ch, gh, qu, sh, t*.

La seconde remarque consiste en la non-réalisation graphique des phonèmes spécifiques du berbère et de l'arabe tels que les labio-vélaires [k°, g°], l'apico-dentale [t̪], la pharyngale sourde [ħ] et son équivalent sonore [h], la laryngale [ʕ] et la vélaire [ɣ]. L'instruction en question précisai que « *les lettres gutturales et emphatiques, les apostrophes, accents, primes, points souscrits et autres usités ailleurs* » n'ont pas été prises en compte.

La troisième remarque concerne la représentation de phonèmes différents par la même lettre; ainsi les laryngales sourdes [ħ] et sonore [h] sont transcrites avec la même lettre « *h* »; les trois apico-dentales [t̪], [θ] (th anglais)

et [ t ] emphatique sont représentées par la même lettre « t »; les apico-dentales sonores [ d ] et [ ḍ ], les emphatiques [ ḏ ] et [ ḏ̣ ] sont également écrites avec la même lettre « d »; le ‘aïn se transcrit « a, e, i, o » de la même manière que l’alif qui s’écrit « a, e, i, o » et rarement « ou ».

En outre, l’instruction préconise la disparition de l’*alif* initial de l’article, soit devant les noms commençant en français par *a, e, i, o*, soit devant les noms précédés de l’indice de filiation « ben », ce qui aura pour effet de franciser l’apparence du nom.

Labiod pour El Abiod, Larabi pour El Arabi, Lidrici pour El Idrici, Lghoul / Legoul et même Leroul pour El Ghoul.

Cette règle n’a pas été respectée à la lettre ainsi on peut trouver El Andaloussi/ Landelouci ou même Andaloussi.

L’instruction préconise également la suppression du trait d’union dans les noms composés de deux mots, « dont aucun, séparément, ne pourrait être employé comme nom. Tels sont ceux précédés du mot « bou », comme *Bougherara, Nasreddine*, parce que les deux mots sont si intimement liés qu’ils ne pourraient servir l’un sans l’autre. Il a été conservé, au contraire, pour les noms précédés de « Ben » ; ainsi *Ben-Abmed*, parce que ces deux mots ne se lient pas forcément l’un à l’autre. Il a été également conservé, pour la même raison, dans les noms tels que : *Ali-Khodja, Ali-Chérif, Moulay-Abmed, Mohammed-Bey, Kaddour-Pacha, Si-Mohammed, Sid-Abmed*. »

Cependant, dans les faits, nous constatons qu’il n’y a eu, non seulement aucun respect de cette règle établie, les deux unités du même nom composé sont tantôt séparées par un trait d’union, tantôt accolées, tantôt agglutinées, mais surtout que le découpage des noms composés s’opère souvent d’une manière tout à fait erronée, ce qui donne lieu à une forme aberrante sans référence avec le signifié d’origine:

*Ouled-Aẓzoụz / Ouled Aẓzoụz / Oulid-Aẓzoụz / Oulid Aẓzoụz / Oulidaẓzoụz  
Ouli Dạẓzoụz / Oulida Zoụz*

*Ou El Hadj ..... Ouradj,*

*Ou Amer Ali.....Ouamerali,*

*Hadj Ali.....Hadjali*

*Hadda El Aouel ..... Hadaouel*

*Ami Ali.....Amali,*

*Aït Ali.....Aïtali*

*Ami Amar.....Amimer,*

*Baba Slimane.....Baslimane*

*Tala N’Ali.....Tarakli,*

*Naït Seghir.....Naïzghi*

L'instruction énonce également que les laryngales sonore [ h ] et sourde [ ḥ ] qui ne sont pas prononcées en français et qui sont transcrites indifféremment par la lettre « h » ont été « supprimées en finale du mot lorsque celui-ci se termine par la consonance « a » comme Médéa, Miliana ».

La suppression ou l'omission volontaire de phonèmes et de certaines marques morphématiques ou lexicales ne s'est pas limitée à celle énoncée ci-dessus mais s'est étendue à toutes les lettres. Ce qui a entraîné la perte de la consonance arabe ou berbère de ces noms et, par conséquent, accéléré leur francisation.

Patronyme	Francisa Tion	Patronyme	Francisa- tion	Patrony-me	Francisa -tion
Ayoub	Youb	Hannoune	Hanou	'Aniq	Anick
Mourad	Moad	Haoua	Haou/Aou	Yasmine	Asmin
Smaïn	Smaï	Benaïssa	Benais,	Ihadadène	Iadadaïne
Othmani	Omani Asman	Beggar	Begga / Bega	Ourezki	Oureki
Salah	Sala	Medelci	Madaci/ Madci Mada	Ameyar	Amiar
Habib	Abib	Maïzi	Maïz	Senhadji	Senadji
Hamerlaïne	Hamerlin	Gasmi	Gas	Tellab	Tella,
Farid	Fari,	Heddid	Heddi/Hai di	Remmache	Remma
Haddi	Adi	Hanna	Anna	Mouldar	Moudar
Lhadj	Lodj,	Lwahche	Lwah/ Luhache	Ahrib	Arib
Guitoune	Guitoun/ Guiton	El oqbi	Lougbi/ Logbi	Morcelli	Mosli/ Morsi Morsy

Cette opération de francisation s'effectue aussi par la disparition partielle ou entière du morphème discontinu berbère, masculin / pluriel [i.....en] ou féminin/ singulier [ ta.....t ].

*Imrabtene..... Merabtène....Merabten.....Merabt*  
*Ichallalène ..... Iballal..... Chaallal*  
*Icheriguen.....Cbériguen.....Cheriguen*

La transcription est parfois francisée par la substitution graphique d'un suffixe français à un suffixe arabe comme dans *Aouinet* « les yeux » pl. de *Aouina* qui est transcrit *Aouinette* ; ou encore par l'adjonction d'une lettre

intruse en finale du nom comme le montre l'exemple de Ould « enfant de » qui s'est écrit *Oulds*.

Cependant, nous constatons que ces règles n'ont pas du tout été respectées : le même son est souvent représenté par des orthographes différentes tel que le montre le tableau suivant :

### Transcription multiple des consonnes

[ h ]	h, k, kh, gu, gh	Sahraoui/ Sakhraoui, Saïah/ Saïak, Saïhi/ Saïki/ Saïgui/ Saïghi
[ x ]	k, r, kr, kh , gh, km	Kherfane/ Kerfane, Mekhzoumi/ Mekmzoumi, Khiat/ Ghiat,
[ ]	a, ï, h	Chaabane, Zaïm, Mahoudj, Sebaa/Sebaï
[ g ]	g, gu, gh, gn qu, k	Guerroudj/Gerroudj,Guendo uzi/Ghendouzi/ Guendouz, Mezaguer/ Mezagner, Lazreg/ Lazreque/ Lazregue
[ ʃ ]	ch, gh, qu, sh, t	Habbache/ Habbash, Chériguen/ Gheriguen, Mezriche/ Mezrique/ Mezrit
[ R ]	gh, gu, g, kh, k, r	Ighil/ Iril, Seghir/ Seguir/ Sekher, Sebbagh/ Sebbag/ Sebbak
[ q ]	k, c, g, h	Mokadem/ Mogadem/ Moquadem, Rafic/ Rafik, Zerrouk/ Zerroug/ Zerrouh

Certains phonèmes consonantiques sont transcrits avec plusieurs symboles graphiques; parmi les plus frappants, l'on citera :

- le [g] avec 7 formes : « *g, gu, gh, qu, gn, k, d* »;
- le [R] avec 6 formes : « *g, gu, gh, k, kb, r* » ;  
avec 5 formes: « *x, r, g, h, q* ».

Le même patronyme est transcrit différemment:

*Yermeche, Irmeche, Guermeche, Ghermeche* (nom différent attribué à des frères) ;

*Bereksi/ Berreksi/ Berreski/ Brieki/ Briksi/ Brixsi*

*Bouchelaghem/ Bouchelkaghem/ Bouchlaghem*  
*Berriche / Bireche Briche*  
*Boudaa / Bouda / Boudi / Boudia / Boudai*  
*Badereddine/ Badradine/ Badreddine/ Bedrdine/ Bedredine/ Beddredine*  
*Bouderouaia/ Bouderouaya/ Bouderouya/ Boudrouaya*  
*Bougharara/ Boughrara / Bougherara / Boughrira / Bougherira/ Bougrara/*  
*Bougrea/ Bourerara*

Cette représentation multiple se retrouve également au niveau des phonèmes vocaliques et semi-vocaliques. Les trois voyelles fondamentales de l'arabe et du berbère sont transcrites par différentes lettres. Ainsi, la voyelle orale ouverte [ a ] est transcrite avec 7 formes différentes, la voyelle orale [ i ] avec 6 formes, la voyelle orale fermée [ u ] avec 5 formes et enfin la voyelle orale semi-ouverte [ o ] avec 8 formes.

### Transcription des voyelles

Transcription \ Phonemes	a	i	e	u	y	o	ou	E u	ai	ain	en	ol	formes
[ a ]	+	+	+				+	+	+	+			7
[ i ]	+	+	+		+		+		+				6
[ u ]		+	+			+	+					+	5
[ ]	+	+			+	+							4
[ ]	+	+	+	+		+	+	+			+		8

[ terki ] s'écrit tantôt **Terki**, tantôt **Turki**, **Teurki**, **Torki** ou encore

**Tourki**

[ bilal ] s'écrit **Billal** ou **Bellal**

[ lhadj ] s'écrit **lhadj** ou **lhodj**

[ ħalu ] s'écrit **Hallo**

[ ben dj du ] s'écrit **Bendjeddau**

[ hamu ] s'écrit **Hammou** ou **Hammo**

En guise de conclusion, et suite à tout ce que nous venons d'énoncer, nous constatons que l'Etat civil en Algérie a été conçu à partir de pré-supposés historiques et idéologiques « civilisateurs » et assimilationnistes. La transcription de l'état civil qui s'est faite en « 13 ans à peine » nous dit Louis Millot<sup>1</sup>, par un personnel non-spécialisé, qualifié de « *médiocres bons à tout et propres à rien* » par

<sup>1</sup> MILLIOT (L), 1937, *L'état civil en Algérie*. Préface d'Henri Benet, Alger, p.82

Ageron<sup>1</sup>, cache mal ses intentions premières. Cette opération dont le rôle était de recenser, d'identifier et de transcrire des patronymes s'est vite transformée en une entreprise de « *francisation* », de redénomination de l'Algérien par la dislocation des repères symboliques de la société existante afin de favoriser l'assimilation de l'Algérien à la civilisation française ainsi que l'a énoncé l'administrateur Sabatier à la commission sénatoriale : « la constitution de l'état civil (était) et (devait) être une œuvre de dénationalisation, l'intérêt de celui-ci était de préparer la fusion »<sup>2</sup> c'est-à-dire de « franciser plus résolument les patronymes indigènes pour favoriser les mariages mixtes ».

Le dessein est de faire de « l'indigène » « un homme nouveau » c'est-à-dire « intégrable à la culture et à la civilisation françaises », les autorités coloniales françaises se sont attelées à neutraliser les constantes de l'identité algérienne par un démantèlement du système onomastique local.

Instauré par une administration étrangère et transcrit dans une langue étrangère, l'état civil est le produit d'une manipulation du système anthroponymique traditionnel à un double niveau. Au niveau symbolique d'abord, par l'imposition d'un système de nomination calqué sur le modèle français qui faisait fi des paradigmes fondateurs de l'anthroponymie autochtone ainsi que par l'attribution arbitraire de nouvelles formes anthroponymiques souvent injurieuses et dégradantes pour leurs porteurs.

Au niveau formel ensuite, par la mise en application de différents procédés de francisation du système anthroponymique algérien, se caractérisant souvent par une transcription francisée ne tenant pas compte des particularités phonétiques et morpho-syntaxiques des langues autochtones (berbère et arabe) et par une transcription anarchique, fantaisiste et multiple qui a pour effet de dénaturer complètement la forme du nom.

L'état civil conçu par les Français à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, par les nombreux dysfonctionnements qui le caractérisent, tant au niveau formel que sémantique et symbolique, se présente donc comme une vaste entreprise de déconstruction/ reconstruction du système anthroponymique et sociétal algérien traditionnels et ceci, par la neutralisation de toute référence à la tradition et à la culture de l'« *indigène* ».

Pour finir, nous tenons à signaler que l'administration algérienne travaille toujours sur la base de l'état civil de 1882. La transcription des patronymes en arabe se fait sur la base de la graphie française, laissant là encore, libre cours à la fantaisie des employés de l'état civil<sup>3</sup>.

Le travail de *réappropriation* du système anthroponymique qui doit passer

---

<sup>1</sup> AGERON, op. cit. p.187

<sup>2</sup> AGERON, op. cit. p. 187

<sup>3</sup> DE SLANE (M.A) et GABEAU (Ch), *Vocabulaire destiné à fixer la transcription en français des noms de personnes et des lieux usités chez les indigènes d'Algérie*. Pour AGERON, « l'élaboration en 1868, d'un système de correspondances phonétiques par De Slane et Gabeau ainsi que les tentatives de « normalisation » graphiques (1946/1948) n'ont pu imposer une norme d'écriture à même de limiter les fantaisies orthographiques. » (p.187)

obligatoirement par l'officialisation de la transcription en arabe des patronymes n'a toujours pas été réalisé.

### **Bibliographie**

AGERON (Ch) 1968, *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, T.1, Ed. OPU, Alger

DE SLANE (M.A), GABEAU (Ch), *Vocabulaire destiné à fixer la transcription en français des noms de personnes et des lieux usités chez les indigènes d'Algérie.*

LACHERAF M., 1998, *Des noms et des lieux, mémoire d'une Algérie oubliée*, Casbah éditions

MILLIOT (L), 1937, *L'état civil en Algérie*.Préface d'Henri Benet, Alger



## L'acte d'état civil : entre administration et histoire

*Fouad SOUFI\**

Feu Mouloud Feraoun s'insurgeait régulièrement contre une petite phrase d'un historien français « L'Afrique du Nord...n'a pas d'état civil ». Cet état civil n'est pas exactement celui qui nous préoccupe aujourd'hui. Mais quand on sait qu'aujourd'hui avec les archives des impôts, celles de l'état civil sont la cible préférée des manifestants, plus que des historiens, on se dit au moins inquiets.

Ce que l'on doit comprendre, ce que l'on doit savoir, c'est que par l'inscription des actes essentiels de la vie d'un individu, sa naissance, son mariage, son décès,- actes qualifiés un peu trop facilement de bureaucratique- on ne fait rien moins qu'inscrire, sur un registre, l'homme dans le mouvement de l'histoire.

Il en est de l'état civil comme de beaucoup d'autres institutions qui fonent un Etat, dont les impôts : elles sont victimes de ce grave déficit d'histoire que nous vivons.

Ce que l'on oublie, c'est que l'enregistrement des mariages - pas tous- se pratiquait normalement chez le cadî bien avant 1830. Il a été retrouvé à Constantine des registres datant de Salah Bey du 18<sup>e</sup> siècle. On a retrouvé chez certaines familles d'Alger des actes de mariage de la même période. Mais on peut remonter plus loin. Un polygraphe du 16<sup>e</sup> siècle, Ahmed al Wancharissi, nous a légué dans son livre *Kitab al Mi'yar*, un nombre important de fatwas relatives aux contrats de mariage.

---

\* Conservateur en chef aux archives nationales



Ce que l'on sait c'est que notre pays, l'état civil a été institué et rendu obligatoire à partir de 1882.

Cette loi a une petite histoire un peu oubliée. Dans les villes et notamment à Oran, les déclarations de naissances et de décès étaient déjà enregistrées d'abord chez le *cadi*, puis à la mairie des 1836. En 1854, puis en 1868, des textes portant organisation administrative de l'Algérie exigeaient la tenue des registres d'état civil et la déclaration des naissances et des décès. Ils n'avaient pas été suivis d'effet. Ni l'administration, ni les Algériens ne s'empresaient à respecter la réglementation. Toutefois, les *cadis* poursuivaient leur travail d'enregistrement. Ainsi, peut-on lire dans le *Courrier d'Oran* du 1<sup>er</sup> Août 1881, que les *cadis maléki* et *hanéfi* d'Oran ont marié respectivement :

« Vierges : 184 et 123 ; veuves : 53 et 52 ; divorcées : 101 et 71 ; Filles femmes : 4 et 25. »

Ils ont accordé le retour à :

« 1<sup>er</sup> divorce à : « 33 et 19 ; 2<sup>ème</sup> divorce à 12 et 1 ; définitif : 9 et 2 ».

Ces archives ont malheureusement disparus lors des manifestations de Décembre 1960.

En fait, plus le système colonial s'installait, plus la nécessité de mieux contrôler la population s'imposait. Il fallait maîtriser tous les mouvements sociaux induits par la démographie. Les décès, d'abord qui permettaient par le truchement des questions d'héritage de contrôler et de s'ingérer dans les mouvements de la propriété ; les naissances, ensuite, qui permettaient de compter et surtout d'examiner la croissance ou pas de la population assujettie ; enfin, les mariages qui permettaient de pénétrer en profondeur dans la société en mettant au jour les politiques et les stratégies d'alliances. Il fallait donc identifier le sujet.

D'autres lois allaient bouleverser la société algérienne : le Sénatus-Consult du 22 avril 1863 relatif à la *constitution de la propriété en Algérie dans les territoires occupés par les Arabes* et la loi du 26 Juillet 1873 *relative à l'établissement et à la conservation de la propriété en Algérie* dite *loi Warnier*. Ces deux lois ont servi de base et de justification juridique à l'identification des individus et à l'établissement de la famille autour d'un nom patronymique. La question était : comment rester, être ou devenir propriétaire d'une terre ou d'un bien quelconque si l'on ne peut être nommé, identifié d'une façon précise ? La réalité fut toute autre. La véritable question était tout autre : comment opérer légalement, autrement que par le séquestre et l'expropriation, le transfert d'une terre d'un Algérie à un colon, si l'Algérien n'est pas expressément identifié et identifiable ? Nous avons payé cher les noms que nous portons. L'état civil est le corollaire de l'état du sol. Etablir l'état du sol a entraîné sa perte. La société algérienne est passée de la propriété collective du sol à la propriété individuelle (même si en réalité, cette dernière existait). L'état civil nous nous a fait passer de l'être collectif à l'individu, du *nous* au *je*, même si ce dernier existait.

La question de la terre et celle du nom patronymique (et même du prénom) tels que posés durant la période coloniale ont déterminé la nature des rapports

entre la société et l'Etat. Les résistances ont été très fortes : « *On nous a identifiés pour nous enlever nos terres, on nous donne des noms pour nous enlever nos fils !* » Un retard dans les déclarations de naissance et de décès est assimilé dès 1875 à une infraction au code de l'indigénat. « On nous dit que les indigènes sont résignés » note un administrateur qui signale deux phénomènes:

- un excédent de naissance sur les décès
- une plus forte mortalité dans les villes que dans les campagnes : à Alger, la petite vérole et la fièvre typhoïde font des ravages.

Il est fait donc obligation de s'inscrire à la mairie. Naissent deux documents primordiaux:

- *le registre matrice*
- *l'arbre généalogique*

Communa d'Es-Senia

REGISTRE MATRICE

1890

Nom Patronymique	Prénoms	Age	Lieu de naissance	N° arbre généalogique
<b>FERGOUG</b>	<b>MOUSSA</b>	<b>06</b>	<b>Es-Senia</b>	<b>13</b>



Le mil huit cent quarante huit, le trois juillet  
à deux heures après midi, devant nous, Jean-Félix  
Renaud (Rabon), Maire de la ville d'Oran (Algérie),  
Officier de l'Etat civil, est comparu le Sieur Salem  
Din Ali Khoudja, nigro, natif du Soudan, âgé de  
vingt-trois ans, journalier, domicilié à Oran, y demeurant  
rue de la Vieille Casbah, dont le nom est  
inconnu, lequel nous a déclaré qu'à jour d'hui  
devant le Cadi de cette ville, il a contracté mariage  
avec Kadidja Barka, nigro, native d'Oran, âgée  
de vingt un ans, sans profession, domiciliée en cette ville  
y demeurant proche la porte St. André, hors de  
mur, fille majeure de feu Barka de défunte  
Fatima, cette déclaration faite en présence de Sieur  
Feradj Aouali, âgé de trente six ans, Chicaou de  
Cadi, demeurant hors la porte St. André, et Abdallah,  
âgé de quarante ans, portefaix, demeurant  
au même lieu, l'un et l'autre domiciliés à Oran  
Et, après lecture du présent acte, les comparans ont  
déclaré en savoir vérité, Nous, Officier de l'Etat  
civil, avons signé avec le Sieur Joseph  
Salas, Comissaire de cette Mairie, lequel, a  
prêté serment, Nous en avons d'interposé.

10.  
 Mohammed  
 Kaouadji  
 et Fatma  
 Baki

Salem

Le Maire,  
 J. J. Renaud (Rabon)

Le mil huit cent quarante huit, le sept septembre  
à trois heures après midi, devant nous, Jean-Félix  
Renaud (Rabon), Maire de la ville d'Oran (Algérie),  
Officier de l'Etat civil, est comparu le Sieur Mohammed  
Kaouadji, Coulangi, natif de l'Algerie, âgé de vingt

En rejoignant les Français dans les registres d'état civil, les Algériens apparaissent désormais sous leur nouveau nom patronymique. Dorénavant et surtout, désormais tout candidat algérien à un emploi est tenu de produire des pièces d'état civil. L'honneur de l'administration est sauf. Elle peut produire des statistiques même incomplètes sur les mouvements de la population. On retiendra simplement que lorsqu'une épidémie frappe douloureusement la population algérienne, les noms disparaissent. On enregistre plus que « x indigènes ». L'historien saura combien mais jamais qui !

Et s'il faut être prudent avec les statistiques, elles nous fournissent au moins un élément d'appréciation : nous sommes passés de 1882 à 1888 des groupes de chiffres globaux sur les mariages, divorces, naissances, décès des Algériens, à des informations mieux cadrées. Nous sommes passés d'un tableau global qui nous dit *combien* à quatre tableaux qui nous disent *combien, où* et *quoi*. L'histoire sociale peut alors prendre ses quartiers.

La lecture des documents d'état civil ouvrent plusieurs voies de recherche. L'historien peut établir, entre autres :

- les comportements socio-démographiques : l'âge de mariage, le nombre d'enfants, l'écart entre les naissances ;
- les mouvements géographiques : qui vient d'où ?
- les stratégies matrimoniales : qui épouse qui ?
- l'apparition des prénoms et leur origine géographique, donc les influences culturelles.

C'est dire qu'avant l'introduction de documents de l'état civil dans le champ de l'histoire sociale, on oublie également et malheureusement un trop facilement que :

- l'état civil en tant qu'administration constitue le premier lien entre le citoyen et l'état par le truchement de ses représentants que sont ces modestes préposés à l'état civil.
- L'état civil en tant qu'administration et en tant que service constitue également le lieu de rencontre entre le domaine privé de l'individu et du citoyen et le domaine public. Les sociologues parlent de sphère privée et de sphère publique.

Cette dernière particularité exige de la part de l'administration responsable des prises de position dures contre la bureaucratie. L'efficacité de l'administration communale et le sens du respect des droits d'autrui se mesurent au niveau des prouesses du service de l'état civil. L'image de l'administration communale se reflète au niveau service de l'état civil.

Il faut se souvenir que petit à petit, l'Etat en se construisant et en s'organisant a confié la rédaction, la conservation et la préservation des documents d'état civil aux communes d'abord, aux greffes des tribunaux puis aux archives.

Cette construction a trouvé chez une assise légale avec le Code communal de 1967 (modifié et remodifié) et l'ordonnance de 1970 relative à l'état civil. On peut dire donc que les institutions chargées à un moment ou à un autre des documents d'état civil sont clairement identifiées depuis trente cinq ans. Nul ne peut dire encore : »je ne savais pas «

Mais il n'en demeure pas moins quelques problèmes.

1. Les missions de la commune sont claires bien que parfois mal comprises – comme le montre la place de la pieuvre bureaucratique. Les documents d'état civil sont gérés *techniquement*, sans que soit mesurée leur part dans la cohésion de notre société et dans notre vie quotidienne.

Le plus bel hommage rendu à ceux qui ont la pénible charge d'enregistrer, naissances, mariages et décès, a été rendu par ce ministre de l'Habitat qui pour évaluer physiquement la question du logement était parti du fait « *qu'il n'y avait dans notre pays 400 000 naissances et 120 000 mariages par an, ce qui oblige l'état à construire 110 000 à 120 000 logements par an* » (El Watan 1/12/1991). S'il est vrai que le taux de naissance a baissé, il n'en demeure pas moins vrai que pour se marier, il faut un logement et que s'il fallait jusqu'à ces dernières années, être marié pour obtenir un logement, on sait qu'aujourd'hui suffit.

Ce qu'il faut retenir, c'est la masse de fonctionnaires consciencieux qu'il faut mobiliser pour réaliser ces opérations d'enregistrement d'actes capitaux pour la vie quotidienne et sociale d'un individu depuis sa naissance. On sait combien se sent désemparé le citoyen qui ne retrouve plus trace de l'acte de naissance de ses parents ou qui se trouve obligé d'avoir recours à la justice pour rectifier un erreur commise par le préposé.

2. Les missions du greffe du tribunal procèdent déjà d'une autre logique, moins en rapport avec le public et avec les généalogistes, ces chercheurs d'ancêtres.

3. Quant aux missions des archives de la wilaya, elles demeurent inconnues, alors même qu'elles représentent pour un public désorienté le dernier recours. Elles s'organisent, entre autres, autour de deux préoccupations de l'Etat:

- Sauvegarder ces documents fondamentaux de notre Nation. Ce sont eux qui font notre identité, ils font ce que nous sommes dans ce monde.

- Les mettre librement à la disposition du citoyen, qui en fait la demande, une fois les délais légaux écoulés, et ce à quelle que fin que ce soit : recherche généalogique, histoire des familles, biographies.

Ce qui est, à l'origine, une archive administrative rentre alors dans la catégorie des archives de l'Etat et de la nation et s'insère naturellement dans le patrimoine national. Elle passe de la catégorie de l'utile et du nécessaire à celle du beau.



## De l'usage des prénoms rares des hautes plaines de l'ouest algériens (frenda, ain dheb, medrissa, el bayadh, labiod sidi cheikh)

*Amar MAHMOUDI\**

Le mode de vie des habitants des hautes plaines repose essentiellement sur la trilogie suivante : le culte des ancêtres, le culte des saints et celui du lien du sang. Et qui sont ces habitants des hautes plaines sinon les descendants des Arabes hillaliens arrivés au début du XII<sup>e</sup> siècle dans nos régions très anciennement peuplées de tribus berbères ?

En effet, Ibn Khaldoun souligne, pour avoir vécu parmi eux, le solide lien parental des Beni-Zoghba; cette cohésion se manifeste particulièrement depuis des siècles par la transmission des prénoms masculins et féminins puisés dans leur lointain arbre généalogique et dont les profondes racines se ramifient jusqu'à atteindre les sables du Nejd.

Ces prénoms qui courent depuis des siècles illustrent bien le désir des tribus conservatrices de se préserver de l'oubli et de maintenir le souvenir d'un ancêtre. C'est par l'inscription du nom dans l'imaginaire du groupe que l'homme acquiert une existence à la fois symbolique et sociale.

Pour les descendants des Beni Zoghba, le corps seul est périssable mais l'âme demeure éternelle ; aussi verraient-ils dans cette transmission, l'âme de leur ancêtre et une certaine forme de réincarnation dans leur progéniture.

La récurrence du prénom constitue un lien entre le passé, le présent et le futur chez ces populations qui continuent à ressusciter les âmes de leurs aïeux. Cependant, il n'est pas rare qu'un prénom évoque un saint de la région, signe de profonde vénération consacrée à ces marabouts : Sidi Bahous, Sidi cheikh et bien d'autres encore.

Tout appellatif est un signe qui véhicule tout un réseau de significations et comme le dit Jacques Lacan « le mot n'est pas seulement signe mais un nœud de significations ». Métaphores et métonymies se conjuguent pour habiller le prénom de connotations : « ton nom est ton destin » dit un proverbe indien.

Pour le nomade, le prénom « Haidar » ressuscite le souvenir du preux cavalier intrépide assimilé à Seyad 'Ali ; le gendre du prophète; « El Og » incarnerait l'honneur et la prouesse des veilles et nobles tribus berbères du sud.

Pour le nomade des hautes plaines, l'arbitraire du signe n'est pas évident, signifiant et signifié se trouvent donc en rapport d'intimité. Les prénoms chargés autant de culture et d'histoire sont rarissimes et bientôt rarescents.

---

\* Enseignant - Université de Tiaret, chercheur - associé, CRASC Oran

Quant aux prénoms féminins, l'inspiration va puiser dans l'environnement naturel de la vaste steppe où se côtoient faune et flore. Pour le nomade, le prénom féminin est une sublime poésie où la saveur des assonances teintée de notes musicales fait rêver.

Le prénom de « El Fakhet (la gazelle) » d'El Bayadh n'éveille-t-il pas en nous l'image de la beauté de la délicatesse et de la fragilité féminine ?

La manière de ressusciter par la reprise de ce patrimoine ancestrale en voie d'extinction se manifeste à travers les prénoms masculins notamment.

Voici quelques prénoms rarissimes recueillis auprès de nos informateurs (L'Imam d'El Bayadh et le Moqadem de la Zaouia de Labiod Sidi cheikh)

### **Prénoms masculins rares recueillis dans la région d'El bayad et de Labiod Sidi cheikh**

*Bobos* ou *Babos* : altération de *aboul hafsi* : Omar Ibn El Khattab El Hafsi est le père de Hafsa, épouse du prophète. Il existe à El Bayadh le mausolée de Sidi « Bahous », chef spirituel du XVI siècle. Ce prénoms, jadis très répandu n'est porté que par quelques octogénaires.

*Bobakar* : forme altérée de *Aboubaker Essédiq* compagnon fidèle du prophète

*Haydar* : redoutable guerrier; preux cavalier

Ce prénom fut porté par *'Ali*, gendre du prophète pour sa bravoure et ses prouesses.

*Nayl ou Nil* : le faon de la gazelle

*Dhiab* : illustre personnage de la chanson de geste hillalienne (jazya et dhiab)

*Ghasham* : l'innocent, le naïf

*Tijani* : prénom qui évoque le chef de la confrérie des Tijaniya de Ain Madhi (Laghouat)

(Sidi Ahmed Etijani)

*Afan* : celui qui lutte pour la paix

*Sa'dun* : variante de *sa'ïd* l'homme heureux

*Mamin* : le croyant

*Bo'alam (Boualem)* : l'homme de la bénédiction et de la paix second prénom porté par Sidi Abdelkader el jilani, soufi de l'époque médiévale

*Hamza* : Oncle et compagnon du prophète

*Naymi* : le bien être

*Khalal* : variante de Khalil « ami de Dieu »

*Tami – tumi* : frères jumeaux

### **Quelques prénoms faisant référence à des personnages bibliques**

*Benyub* ou *Ben yub* : ce prénom apparaît sous sa forme latine « job » évoquant le prophète, partisan et défenseur de justice, face à la souffrance non méritée (Catherine Salles, 1993 : 246).

*Ya'gub* : « Jacob » forme latinisée, le successeur ou celui qui tient le talon.

(Salles:247). Ce prénom réapparaît également préfixé de *Benyagoub*.  
*Yunas/ Younes* : forme latine « Jonas » avec le sens de « la colombe »

### **Prénoms féminins rares enregistrés dans la région d'El Bayadh (Boualem, Stiten, Rogassa, Labiod Sidi cheikh)**

*Hbara* : oiseau échassier : l'outarde, réputée pour ses immenses yeux veloutés

*Barkana* : la brune

*Manubiya* : la choisie

*Shabubiya* : la blonde

*Shabba* : la blanche

*Yasbba* : la rayonnante (tel l'éclat du jaspe)

*Manu* : variante de « muna » : l'espérance

*Hniya* : variante de « hana » : paix, la quiétude

*Um bani / Oum Hani* : la mère de « hani » : de la paix

*Uma cheikh / Oum Cheikh* : la mère de « chaykh » ; le magnanime, le grand chef spirituel.

### **Prénoms féminins rares enregistrés dans la région de Frenda, Ain Dheb, Kermes (Oulad Djerad) Médrissa**

*Iza* ou *Ijza* : la choisie, la choyée, ce prénom altéré par l'amuïssement du phonème [ j ] se trouve réduit à « iza » ; on pourrait retrouver la forme « jaza » dans la composition du prénom féminin phénicien de « jazabal » ou « isabal » (Isabelle), fille adorée d'Ithobaol, roi de Phénicie.

*Ghanthiya* : « l'amie » prénom hérité du célèbre personnage biblique : ghuth ancêtre du roi David<sup>1</sup>.

*'Adla* : altération de *'adila* : la juste, l'équitable

*Gorayna* ou *grayna* : la compagne inséparable

*Ida* : féminin de « 'id » celle ou celui qui revient ; le renouveau.

*Raysa* : celle qui dirige, préside.

*Dlala* : altération de « dalila » : guide, conductrice. Ce prénom évoque le personnage sémitique de la femme achetée par les Philistins. Se faisant aimer par *Samson* (Le soleil), il lui fait avouer sa force.

*Asla* : la douce ; la tendre

*Rawdiya* : la florissante

*Randa* : plante aromatique qui pousse sur les berges des rivières

*Khada* : hypocoristique de « khadoma » : l'assistante

*Chay'a* : la célèbre, celle qui jouit d'une réputation

*Banina* : la perle

*Bor'om* : le bourgeon

*'Argob* : la jeune fille aux fines chevilles

<sup>1</sup> BENATIA (Abderrahman), 2001, *Les Arabes en Europe avant l'ère Chrétienne*. Editions Dahlab Alger, p.288

*Chamkha* : la majestueuse ; la superbe

*Hafsa* : nom de la fille de Omar Ibn al Khaṭab el Hafsi et épouse du prophète Mohamed.

*Thariya* ou *thoraya* (soraya) : régression du « th » en « S » l'étoile, son équivalent sémantique sémitique est Esther (l'étoile).

*Astar* : nom du jeune sémite choisie comme épouse par le roi Aussérius et qui parvint à sauver son peuple du génocide (Salles : 247).

*Mbaraka* : altération du *mubarka* : l'heureuse, la chanceuse celle qui est bénie ;

*Mbirika*<sup>1</sup> : diminutif de *mbarka*.

*Hofa* : la menue ; la svelte.

*Batoul* : la chaste, la pure « Meriem el Batoul » (Marie la Vierge)

*Damiya* : l'active, l'énergique

*Afifa* : l'honnête ; la vertueuse

*Fakhat* : la gazelle

*Wahchiya* : le faon

'*Uwali*/'*awli* : variante de 'ali « la distinguée »

*Ulba*/ *Oulba* : la perspicace

*Jdiya* : le faon

*Tijiniya* : celle qui porte le diadème (taj), référence au chef de la confrérie de Ain Madhi, Sidi Ahmed Ettijani.

*Luwayza* : diminutif de « luz » (petite amande)<sup>2</sup> 'Abla:

la beauté, la magnificence .

*Ramliya* : de « raml » le sable, la dorée « couleur de sable ».

*Gambiya* : de « gamh » le blé, « couleur de blé ».

*Zana* : la victorieuse, ce prénom réapparaît sous la forme Djana ou Gana. (oudjana). Selon Louis Rinn, elle serait l'ethnique de la race des Zénata. (Revue Africaine, 1888 : 103).

*Garmiya* : Ce prénom a subi une métathèse. Initialement, c'est « gamriya », de « gamr » : « la lumière lunaire ».

*Thamra* : la féconde, la fructueuse.

*Hiba* ou *hayba* : le don divin.

*Ruba* ou *ramba* : celle qui excelle, la sublime.

*Sima* ou *sayma* : sublimité, grande élévation. Ses variantes

Sont : *samya*, *smuma*, *sumya*.

*Zabo* ou *Zabom* : le resplendissante.

---

<sup>1</sup> Ne confondons pas *mabarka* terme arabe et « *barka* » terme berbère qui signifie « noir, bistré ».

<sup>2</sup> *Luwayza* et *lwiza* sont deux termes différents : « *louiza* » est la forme féminin français de « Louis ».

## Prénoms masculins rares recueillis dans les régions de Frenda, Ain Dhehab, Médriss, Kermes (Oulad Djerad)

*Korak/ Kourak* : ce prénom ancien évoque « alkawrak » oiseau sacré, vénéré des tribus gouraychites de Pétra d'Arabie<sup>1</sup>.

*Daynas* : celui qui a la mine avenante, beau garçon. Serait-il trop ambitieux de le rapprocher de « Adonis », dieu phénicien matérialisé par un jeune homme d'une beauté remarquable.

*Armak* : prénom assimilé à « ramka » mont élevé, symbolisant la force, la puissance. Relevons Djebel Ramka situé entre le territoire de Tiaret et de Relizane.

*Alboub* : littéralement ce terme signifie la bourrasque. Ce prénom à l'honneur chez les Beni hillal, signifiait « le redoutable guerrier ».

*Alboch* : celui qui exprime le jovialité, la gaîté, la bonne humeur.

*La'la* : superlatif de « 'li » : le plus haut, le plus distingué.

*Al'ag'ag* : ce prénom est fréquent particulièrement dans la région de Frenda et de Takhmaret. « 'og ». D'après Rinn, il signifierait « l'homme surnaturel ». Chez les Touareg, « 'Og'og » désignerait une vieille tribu de grande taille et de grande vigueur<sup>2</sup>.

*Rihan* : prénom qui évoque le myrte, herbe à petites fleurs blanches d'une odeur agréable.

*Doghman* : celui qui s'intègre facilement, le docile.

## Prénoms féminins berbères arabisés (Bousseghoun, Chellala, Asla)

La population de Bousseghoun, de Chellala et de Asla se caractérise par sa langue et ses profondes racines berbères apparentées à la communauté des Ouled Benhalima à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Au courant des siècles, cette langue a subi de profondes altérations à telle enseigne qu'il est bien difficile de reconnaître, après quelques générations le substrat linguistique originel.

Après identification des différentes formations prénominales et de leurs altérations, il nous a été possible de dégager et de proposer les hypothèses suivantes inhérentes à l'étymologie berbère de quelques prénoms féminins arabisés.

---

<sup>1</sup> Frappante similitude avec le « Phénix » oiseau fabuleux de la mythologie égyptienne. Comme la légende lui attribuait le pouvoir de renaître de ses propres cendres, il devint le symbole de l'immortalité.

<sup>2</sup> RINN (L), *Essai d'études linguistiques et ethnologique sure les origines berbères*. Revue Africaine N° 33, 1888

*Khisija* : racine berbère KS : thikhsi : brebis, agnelle<sup>1</sup>

*Dbira* : racine berbère DBR : adbir « la colombe »

*Thirya* : racine berbère TR : plur. “ithran” ithri : étoile (Basset : 22). On retrouverait cette même racine dans la forme primitive sémitique de « thouriya » et de « esther » qui signifie également « étoile »

*Thmala* : racine berbère T.. : « la tourterelle » (Basset ; 88)

*Ganona* : racine berbère ḠNN : « ciel » (Basset : 149). Gana et Janana en seraient des variantes (?)

*Mtijiya* : racine berbère TJ : « le soleil »<sup>2</sup>

## Conclusion

La modernisation envahissante qui, sous toutes ses formes a modifié le mode de vie du littoral, ne semble pas en revanche avoir altéré celui des nomades.

Farouchement recroquevillés sur eux-mêmes, ils luttent avec détermination pour la pérennité de leurs prénoms. Ainsi pouvons-nous lire sur les registres de l'état civil, Bahous Djamel, Garmiya Nawel, Dhiab Lotfi, Zahoun Maha. Concurrencés par les prénoms modernes, les prénoms séculaires rarissimes et hélas rarement transmis par la tradition orale, risquent de s'effacer à jamais.

Le nomade des hauts plateaux mû par une volonté farouche a pris une heureuse initiative : celle d'enraciner les prénoms traditionnels définitivement par la juxtaposition d'un prénom ancien suivi d'un prénom moderne.

Cette entreprise est signe d'enracinement par les repères fixes de l'écriture dont le pouvoir de pérennité demeure indélébile. Ainsi, est assurée une des expressions de la continuité de la filiation de notre identité arabo-berbère.

## Bibliographie

BENATIA, (A.), 2001, *Les Arabes en Europe avant l'ère Chrétienne* Ed. Dahlab Alger

SALES (Catherine), *L'ancien testament*. Editions 1500, Luçon, France

RINN (L), *Essai d'études linguistiques et ethnologique sure les origines berbères*. Revue Africaine N° 32 - 33, 1888

Conférences de M.Jacques Berque, Avril 1975 et Juin 1982

*Étymologie des noms de lieux et de personnes dans la région de Frenda*, Mars 1983

BASSET, R., 1894, *Etude sur la Zenata de l'Ouarsenis et du Maghreb central*, (Glossaire Berbère/ Français).Ed. Ernest Leroux, Alger

---

<sup>1</sup> BASSET (René), 1894, *Etude sur la Zenatiya de l'Ouarsenis et du Maghreb central*. Ed. Ernest Leroux, Alger, p.118

<sup>2</sup> *Explication avancée par l'Imam de Bousseghoun*.

## **Des Algériens face à leurs prénoms. Éléments pour un protocole d'enquête sociolinguistique**

*Chérif SINI* \*

La présente contribution expose quelques éléments d'une pré-enquête sociolinguistique menée, au moyen d'entretiens interactifs semi-provoqués, auprès de citoyens de la ville de Tizi-Ouzou et rencontrés, au hasard, tel dans un hôpital, tel autre dans un centre payeur des Postes et Télécommunication, dans une banque, dans un transport public, à l'Université... L'objectif de cette pré-enquête consiste à dégager l'essentiel des variables à retenir, des questions à formuler, etc., dans la conception d'un protocole d'enquête sociolinguistique pour vérifier l'hypothèse suivante : la mise en parole d'attitudes d'Algériens vis à vis de leur (s) prénom(s), de ceux de leur(s) parent(s), de leur(s) aïeux, de leurs enfants, voire petits enfants et/ou de ceux qu'ils projettent attribuer à leurs enfants et/ou petits enfants, est de nature à révéler que ces prénoms, en plus de leur fonction de désignateurs sociaux et anthropologiques, se présenteraient aussi sous forme de condensés de l'histoire et des formes de croyance individuelle ou collective du groupe auquel appartient le porteur et/ou celui qui l'attribue, d'un côté, et de réservoir d'indices constitutifs de cadres de références sociologiques et idéologiques qui cachent mal les projets de société en gestation actuellement en Algérie, de l'autre. Le choix ou le rejet de tel ou tel prénom semblerait répondre donc tantôt à des croyances intériorisées dont on est, parfois, inconscients, tantôt à des motivations de nature idéologique et qui fonctionneraient comme des prises de position politique et participeraient de fait aux activités militantes des acteurs de tel ou tel projet de société. C'est du moins l'hypothèse de travail retenue.

### **Constitution et méthode d'analyse du corpus:**

En raison de son principal objectif, recueillir des données empiriques pour mettre en place un protocole d'enquête systématique, la pré-enquête réalisée auprès d'une trentaine de témoins n'est pas systématique, c'est à dire qu'elle n'a pas pour vocation de généraliser les résultats auxquels elle aboutira car elle ne pose pas les mêmes questions, dans le même ordre, dans la même langue et de la même manière à chacun des informateurs d'une population préalablement définie. Toutefois, bien que les situations d'entretien soient différentes, chacun des informateurs ne soit pas informé de l'identité réelle de celui avec qui il converse encore moins de l'objectif dudit échange conversationnel et, enfin, l'enregistrement des éléments pertinents au questionnement de la pré-enquête à chaque fois différé à l'issue de l'entrevue pour éviter blocage, méfie ou

---

\* Enseignant, Université Mouloud Mammeri - Tizi-Ouzou

complaisance biaisant ce genre de cueillette de données épilinguistiques, la pré-enquête repose sur les quatre principes suivants:

1- Ne sont retenus pour l'analyse que les discours produits avec des témoins dont l'humeur et la convivialité sont avérées. La parole du témoin en colère, quand bien même truffée de vérités que les situations de sérénité tendent à passer sous silence, est ici exclue car excessive. En revanche, ne sachant pas que la mise en parole de son opinion pourrait faire l'objet d'une analyse, le témoin de bonne humeur se laisse passionné par la conversation et de ce fait, en cherchant à convaincre son vis à vis, il multiplie arguments et exemples à l'appui à travers lesquels outre les contradictions dans le discours, des indices d'options idéologiques se profilent au fur et à mesure du déroulement de l'échange.

2- Le témoin est abordé dans la langue de son choix, le kabyle ou l'arabe tizi-ouzéen, parfois en français lorsqu'il est avéré sa préférence à communiquer dans cette langue. Il faut admettre, cependant, que très souvent les trois langues sont utilisées tour à tour dans la même conversation conformément à la réalité du marché linguistique algérien où les trois langues s'alternent, se chevauchent et se mélangent...

3- Lorsque la conversation est entamée autour d'un sujet autre que le prénom, l'enquêteur utilise des subterfuges pour amener le témoin à s'arrêter sur un nom cité lors de la conversation, puis lui demande ce qu'il pense de ce nom (son origine, sa signification...) avant de l'inciter à prononcer son propre prénom qui, dès cet instant devient l'unique centre d'intérêt des partenaires de l'échanges, avec la possibilité dont dispose l'enquêteur de l'orienter en fonction des informations recherchées.

4- Lorsque l'échange interactif est engagé autour du prénom, cinq groupes de questions sont discutées entre les partenaires dudit échange (avec cependant le rôle de l'enquêteur qui consiste surtout à relancer et cibler l'échange). Voici les cinq groupes de questions formulées et posées différemment selon les cas:

a- Ce que pense le partenaire interviewé de son prénom ? Eventuellement, préciser qui le lui a attribué (père, mère, grand-mère, grand-père, frère, sœur, oncle, tante...) ? Que signifie ledit prénom pour son porteur ? Aimerais-il le changer par un autre ? Pourquoi ? Par quel prénom ? Pourquoi ?

b- Il est demandé à l'interviewé ce qu'il pense des prénoms de ses parents et ceux de ses aïeules lorsqu'il les cite durant la conversation. Aimerais-il les reproduire en les attribuant à ses enfants ou ses petits enfants ? Pourquoi ?

c- Il est demandé au partenaire de l'entretien interactif de citer des prénoms qu'il a attribué à sa progéniture ou qu'il aimerait attribuer à sa progéniture en l'incitant à chaque fois de dire les raisons de ses choix.

d- Il est demandé au partenaire de l'entretien interactif de citer des prénoms de son entourage familial qui ne lui plaisent pas, ceux qu'il ne souhaiterait pas que sa progéniture porte, en l'incitant à chaque fois à se justifier.

e- Soumettre, en citant oralement bien sûr, des prénoms:

- de consonance berbère comme Jugurtha, Massinissa, Kahina, Aghilès, Tiziri, Tilleli, Numidia, Micipsa...
- en usage en Kabylie et dans l'espace social algérien en général comme Ramdane, Chabane, Mokrane, Taous, Akli, Youcef, Chabha, Myriam, Arab, Smina, Arezki, Saïd, Fatima, Saadia, Aldjia, Sekoura, Tassadit, Yidir...
- de consonance orientale comme chahrazed, Nour El Qamar, Chahira,
- de consonance arabo-islamique, voire islamiste comme fatma Azahra', Ousama, Abou Amaar, Muslima, Chahida, Roqaïa, Abou Hamza, Nbiya ...
- de consonance occidentale ou universelle comme Lynda, Sonia, Samy, Rémy, Nadir, Nadia, Lycia...

La transcription de chacun des entretiens est réalisée juste après la fin de l'échange. Tout comme la tonalité, le rythme et le débit ne sont enregistrés que lorsqu'ils participent de la signifiante du discours produit. En revanche, est consigné tout ce qui a trait aux qualificatifs utilisés, aux significations et explications avancées, aux histoires individuelles ou collectives narrées, aux conditions de choix et d'attributions de tel ou tel prénom, aux raisons du choix, de la préférence ou du rejet de tel ou tel prénom, etc.. Il est également noté non seulement tout ce qui est du domaine du gestuel et du proxémique susceptible de répondre au questionnement auquel la pré-enquête sert de moyen de collecte de corpus, mais aussi la manière avec laquelle les témoins justifient-ils leur opinion, c'est à dire la façon avec laquelle ils la mettent en parole. A cette mise en parole obtenue est appliquée, ensuite, une grille de lecture fondée en même temps sur les techniques de l'analyse de contenu et celle de l'analyse de discours, l'objet de la lecture des données de la pré-enquête étant à la fois le quoi et le comment de la mise en parole autour de prénoms en usage ; l'objectif, lui, c'est la conception d'un protocole d'enquête sociolinguistique.

## Porteurs de prénoms exprimez-vous !

Parmi la trentaine d'entretiens interactifs semi-provoqués réalisés, dans le présent exposé ne sont abordés que quatre. Ces derniers sont choisis pour leur taille (courte) et leur richesse en représentations mentales construites autour du prénom. Systématiquement sont précisés le lieu et la ou les langues de l'entrevue, l'âge approximatif, l'appartenance sexuelle et la fonction du témoin, éventuellement son statut social, son instruction...

Sonia, « C'est moderne. Il faut n'chouffou l'avenir »

Lycéenne, s'exprimant tantôt en arabe tizi-ouzouéen, tantôt en kabyle, tantôt en français et tantôt passe de l'une des langues à l'autre sans règles apparentes, Sonia a été abordée, en compagnie d'une nièce de l'enquêteur, durant les dernières révisions et préparatifs du baccalauréat 2002. Voici un extrait de conversation, enregistré en cachette, entre Sonia et sa copine:

Sonia : « ana nekrah gaa haduk les prénoms Kaci, Ferroudja, Smina. Je préfère des prénoms comme Rayan, Samy, Melissa, Lisa... »

Sa copine : « eh ! haduk sont des prénoms européens »

Sonia : « non, c'est tout le monde qui ont ces prénoms. »

Sa copine : « C'est vrai mais laçal nsen c'est européen »

C'est à ce moment de la conversation que l'enquêteur demande à Sonia celui ou celle qui lui a attribué ce prénom.

- « C'est ma mère bien sûr, répond elle. Mais Ouaqila khalti Myriam hia liqalat li yema bac tsmi ni Sonia. »

- L'enquêteur : « wac tquli fhad lprénom ? »

- Sonia hausse les épaules sans répondre

- L'enquêteur : « lukane tkhayri prénom ouahed akhwer... »

- Sonia : « Lala ! Je ne change pas de prénom. Mon prénom est le meilleur du monde. »

- L'enquêteur : « bessah, kayen des prénoms khwrin chebab ouala lala ? »

- Sonia : « kayen. Kima Youcef. Kima Melissa, Sabrina, Samy, Lynda, Rayan, chahinèz.... Gaa chebab, »

- L'enquêteur : « kayen Fatma zouhra, Oussama, Muslima... »

- Sonia interrompe l'enquêteur et déclare avec véhémence : « lala. C'est des prénoms taa shab... » (avec un geste signifiant les barbus).

- L'enquêteur : « nhar ki twoulli maman... »

- Sonia intervient avant que la question ne soit posée : « moi je préfère les prénoms taa Sonia, Amel, Férial, Rayan, Nadir... »

- L'enquêteur : « Pourquoi ? »

- Sonia : « parce que c'est moderne. On les connaît dans tout le monde. Et puis c'est beau. Ce n'est pas comme Abelhaq, Sliman, Saadia, Mahieddine, Halima... Tout ça c'est du passé. Il faut n'choufou l'avenir. »

## **Massinissa, « Un prénom flatteur mais lourd à porter »**

Post graduant en informatique et âgé, à peu près, de vingt cinq ou vingt six ans, célibataire, Massinissa a été abordé, en décembre 2002, dans une banque où il attendait son tour pour effectuer un change en devises convertibles afin d'effectuer un stage de courte durée en France. Tout a commencé lorsque le guichetier remit un formulaire où le prénom « Massinissa » est orthographié deux fois avec un seul « s ». Le concerné réclamant rectification (qu'il obtiendra) se tourna derrière comme pour avoir l'avis de ou prendre à témoin son successeur qui n'est autre que l'enquêteur. Celui-ci saisit l'occasion pour faire réagir Massinissa sur son prénom en lui disant : « En plus ce n'est pas un prénom ordinaire ». Et Massinissa dans un français soutenu précise : « Vous savez Monsieur, c'est un prénom qui sort de l'ordinaire, vous avez raison. C'est pour certains un prénom flatteur même. Mais croyez-moi, lorsqu'on est conscient de sa signification, il devient très lourd à porter. C'est même un fardeau. » « Pourquoi ? », interroge l'enquêteur. « Allons Monsieur, je ne vais tout de même pas vous apprendre l'histoire de votre pays. Vous n'ignorez pas qui est Massinissa quand même. » « Oui, oui », se corrige l'enquêteur pour réparer le déséquilibre communicatif pressenti. « C'est à dire que je n'ai pas compris lorsque vous dites que c'est un prénom lourd à porter », poursuit-il.

Massinissa en baissant la voie : « Entre nous. Nous sommes des Berbères. Je suis vraiment très fier de mon père qui m'a restitué mon origine/.../Je dis seulement que ce n'est pas facile de s'appeler Massinissa. Parce que ce prénom me fait sortir de l'ordinaire comme vous l'avez dit. Le pire c'est que parfois vous tomber sur un administrateur anti-berbère et vous êtes très vite catalogué parmi les berbéristes même si vous ne l'êtes pas/.../ Je suis en quelque sorte condamné ». « Condamné ! », s'exclame l'enquêteur. « Le terme paraît un peu fort. Pourtant c'est le cas. Car, continue Massinissa, qu'on le veuille ou non mon prénom dérange de part son origine berbère. Tiens ! vous savez qu'avant 1980 ce prénom était interdit ? ». « Pourquoi alors vos parents vous ont-ils prénommer ainsi ? », demande l'enquêteur. « Moi, je suis né en 1977. Et mon père, comme mon grand père, d'ailleurs étaient opposés à l'arabisation./.../ ». « Il aurait pu vous donné un prénom comme Youcef, Samy qui ne sont pas arabes », remarque l'enquêteur. « Oui, répond Massinissa, mais qui ne sont pas non plus berbères. Or je vous l'ai dit, nous sommes des Berbères. ». « Et aimeriez-vous le perpétuer en l'attribuant à votre enfants par exemple ? », suggère l'enquêteur. « Ah ! oui. Ça c'est sûr. Et il y en a d'autres comme Jugurtha, Koceila, Tacfarinas, Tin-Hinane, Thamila/.../ ». « Mais vous déterrez l'histoire là », signale l'enquêteur. « Oui, réplique Massinissa. C'est mon histoire et c'est aussi la vôtre et celle de tous les Algériens. Tant pis, si vous ne l'assumez pas. Ça, c'est votre problème. Quant à moi je suis fier de ma berbérité et je remercie mon oncle qui a proposé à mon père ce prénom ».

Et lorsque l'enquêteur soumet des prénoms comme Samir, Youcef, Myriam, Nassim, Nassima, Kader, Ramdane, Achour... Massinissa commente : « Ce sont des prénoms arabes prononcés en kabyle. Mais je les préfère à ceux /.../ comme Oussama, Muslim, en vogue depuis quelque temps. Mais bon, ça c'est de la politique. » Massinissa se retourne récupérer ses documents et la conversation s'arrête là : les deux derniers prénoms cités ont-ils précipité la fin de l'échange ? Probablement, c'est le cas. Car une seconde tentative de rétablir le contact a échoué à moitié : Massinissa a changé de sujet en abordant la victoire de la JSK en coupe de la CAF...

### **Smina : « Mon prénom ne ressemble pas à mon physique »**

Etudiante en troisième année de licence de français et âgée de vingt trois ans, Smina a été abordée à la fin de la séance de la prise de contact entre l'enquêteur, enseignant, et ses étudiants de l'année 2001/2002. En effet, à la fin de l'appel effectué par l'enseignant (l'enquêteur), ladite étudiante se présente devant son enseignant et lui demande de lui accorder un moment. Puis elle dit : « C'est au sujet de mon nom. »

L'enquêteur : « oui. Je l'ai mal prononcé ? »

Smina : « Non, non. »

L'enquêteur : « Alors ? »

Après quelques secondes d'hésitation, Smina, les yeux baissés, parle à voix très basse : « C'est que // c'est que // c'est que je ne sais pas comment dire//

c'est que je ne veux pas// je ne/ je / s'il vous plaît monsieur je ne veux pas// » sans pouvoir achever son programme de phrases. Remarquant ses yeux larmoyants, l'enseignant lui suggère de reprendre son souffle en respirant profondément et expirant doucement. A l'issue de cet exercice, l'enseignant lui prodigue quelques paroles pour la réconforter et elle ré - entreprend sa requête : « Je suis désolé Monsieur. C'est // C'est à cause// c'est à cause de mon prénom. J' veux pas// j' veux pas que mes camarades connaissent mon prénom »

L'enquêteur : « Quel est votre prénom ? »

Voyant l'étudiante silencieuse, tête baissée comme si elle venait d'encaissé un second coup, l'enquêteur prend conscience de son erreur, s'excuse et corrige sa question : « Je voulais dire : quel est votre nom de famille ? »

En cherchant dans la liste des étudiants de la section le nom qu'elle venait de lui communiquer, il entrevoit certaines raisons des difficultés dont pouvait témoigner son étudiante et tente de la soulager:

« Allons ! Allons ! Qu'est-ce qu'il a votre prénom ? C'en ai même un très... »

Smina intervient très vite : « S'il vous plaît Monsieur, parlez à voie basse. S'il vous plaît, Monsieur.»

L'enseignant à voix très basse : « Mais votre prénom est comme ceux de tout le monde. C'est même un prénom très kabyle.»

Smina : « Oui, mais considérez sa signification ! »

L'enseignant : « Qu'est-ce qu'elle sa signification ? »

Smina : « J' suis pas // j' suis pas // j'suis pas grosse/ et ce prénom pour quelqu'un qui ne me connaît pas veut dire que je suis grosse// je ne l'aime pas// je ne le veux pas// s'il vous plaît Monsieur// s'il vous plaît ne m'appellez pas avec ce prénom devant mes camarade / »

L'enseignant : « C'est promis. Je n'appellerai plus personne qu'avec son nom de famille ainsi personne ne se rendra compte de quoi que ce soit. »

Juste après les remerciements, l'étudiante enclenche sur une nouvelle requête. Smina : « C'est vrai, Monsieur, qu'on peut changer de prénom lorsqu'on est majeure ? »

L'enseignant : « Là, franchement je ne sais pas. Pourquoi ? »

Smina : « En fait// en fait/ en fait j'ai un autre prénom. C'est celui que// c'est celui que m'a donné ma mère.// Sabrina. //Ma mère m'a toujours appelée Sabrina// malgré que ma grand mère / malgré que ma grand mère paternel/ ma grand mère ne veut pas// »

L'enseignant : « Et c'est donc votre grand mère paternel qui vous a prénommer Smina ? »

Smina : « Oui. Oui/ parce que // parce que la grand mère // la grand mère à mon père// c'est comme ça qu'elle s'appelle. »

L'enseignant : « Et vous n'aimez pas trop votre grand mère ou peut-être que votre maman n'aime pas... »

Smina répond avant la fin du programme de phrase de l'enseignant : « Non !

Non ! Moi// moi/ moi, je suis jeune/ je veux un prénom comme les jeunes// enfin/ peut être que Maman// que maman/ c'est vrai/ c'est toute une histoire// c'est vrai Monsieur, c'est vrai qu'on peut changer de prénom ? // C'est vrai ? »

L'enseignant : « et vos frères, comment se prénomment-ils ? »

Smina : « c'est la même chose// c'est aussi ma grand mère// elle ne veut pas les prénoms de maman. »

L'enseignant : « Pouvez-vous en citer un, si cela ne vous dérange pas »

Smina : « non.// Ça me dérange pas. Akli// c'est le plus grand// ensuite, ensuite Sekoura// ensuite Chabane/ Sai : d / Kaci. Ensuite moi// enh ! Dites Monsieur, c'est vrai ? c'est vrai qu'on peut changer de prénom ? » (durant plus d'une heure, le temps qu'a duré l'entretien, Smina posait cette même question à plusieurs reprises.)

### **Akli, « Pour survivre au mauvais sort »**

Rencontré dans un transport public lors d'un voyage Alger – Tizi-Ouzou durant l'été 2002, Akli, la cinquantaine, travaille dans une agence de voyage dans la ville de Tizi-Ouzou. Il est père de trois enfants : Samy, Nadia, Amel... Et il attend un quatrième. Réalisé à la fois en kabyle et en français, l'échange a duré tout le trajet.

L'échange a concerné d'abord le contenu d'une analyse publiée dans un quotidien national ce jour-là au sujet du procès de ceux impliqués dans la tragédie de la Kabylie en général, de l'assassinat de Guermah Massinissa, en particulier. Très vite, l'échange prend l'allure d'une discussion où Akli n'hésite pas à émettre des réflexions sur le choix même de la victime en raison de ce prénom même : « Je crois que le pauvre a été choisi pour son prénom » (traduction de constructions mixtes kabyle-français). En lui demandant ce que ce prénom lui suggère, il répond immédiatement en français : « le passé lointain, un mythe./.../ » Et lui faisant remarquer qu'il ne semblait pas intéressé par ce passé, il réfléchit un instant et se met à discourir en passant du kabyle au français et vis versa : « il vaut mieux regarder vers l'avenir et faire en sorte que les enfants ne soient pas condamnés à rester isolés dans l'univers de la mondialisation. Mais j'ai prénommé mes enfants Samy, Nadia, Amel. Et celui que j'attends je le prénommerai Ludmia si c'est une fille et Nadir si c'est un garçon. » (Traduction)

« Et c'est vous qui les a tous prénommés ? », demande l'enquêteur.

Réponse : « il n'est pas question de laisser quiconque condamner mes enfants comme on l'a fait avec moi ». Après un moment de silence, il parle doucement et lentement comme pour se confier : « Mon prénom, c'est Akli. C'est ma grande mère paternelle qui m'a attribué ce prénom. Ma mère perdait souvent des enfants, les mâles en particulier. Et il paraît que c'est le mauvais sort qu'on jetait sur eux qui les emportait. On dit que la mort emporte les meilleurs. Et pour conjurer ce mal, conformément, à la croyance kabyle, on m'a

prénomé Akli. A vrai dire, ce prénom veut dire esclave, quelqu'un du plus bas niveau de l'échelle sociale sans aucune considération et que personne n'envie, pas même la mort. Je suis donc un esclave (léger sourire). Non je plaisante. On m'a prénomé ainsi pour me sauver des griffes du mauvais sort, du mauvais œil. Non, non je ne suis pas esclave. Je suis même descendant d'une famille de marabouts. »

Aimeriez-vous changer de prénom ? demande l'enquêteur.

Réponse : « Il y a un autre prénom chez les Kabyle qui est l'équivalent de Akli : c'est Arb (l'Arabe). Je préfère le mien. Non je ne veux pas changer de prénom. Mais je ne souhaite pas le perpétuer à travers ma descendance. Les temps ont changé. Les croyances aussi. » Traduction du kabyle.

### **Quel conseil donneriez-vous à un futur papa au sujet des prénoms ? Interroge l'enquêteur.**

Réponse : « Oublier ce que l'on veut en tant que papa et penser à celui ou celle qu'on met au monde. Il ne sert à rien de donner des prénoms du bon vieux temps ou actuellement en vogue parce qu'on a telle conviction politique ou religieuse. Je crois qu'un prénom extraordinaire fera beaucoup de tort à l'enfant. » (Traduction)

En l'interrogeant sur les prénoms de ces parents, de ses grand parents, Akli se contente de dire : « Tassadit, Ramdane, Mokrane, El Mouloud, Aldjia, El Djouher... ça me rappellent la faim, le froid et les maladies. » (Traduction)

### **Quels éléments à retenir pour un protocole d'enquête sociolinguistique future?**

Les quatre exemples d'extraits d'entretien, au-delà du fait qu'ils confirment que le prénom est aussi un contenu, voire le lieu où crises d'identités individuelles ou collectives, croyances et projections futures du porteur ou de celui qui l'attribue s'associent où « affrontent » les modèles représentationnels ambiant dans chacun des groupes sociaux, ils révèlent que lors la collecte de l'information in situ et pour ne pas être biaisée, il est préférable que le témoin ignore la mission de l'enquêteur et celui-ci se glisse parmi la population auprès de laquelle il enquête de telle sorte que ses entretiens ressemblent à des conversations ordinaires. Le pari est difficile à tenir. Pourtant, la pré-enquête réalisée, en dehors des témoins étudiants (l'enquêteur est ici enseignant), a montré qu'avec l'observation directe et participante la tâche est réalisable pour peu que les entretiens provoqués ne ressemblent pas à des interrogatoires où chacun reconnaîtra et éventuellement remplirait son rôle d'enquêteur ou d'enquêté.

En fait, à l'issue de la trentaine d'entretiens semi-provoqués réalisés dans le cadre de la pré-enquête sus-présentée, il ressort que le protocole de l'enquête sociolinguistique à réaliser doit impérativement tenir compte de l'histoire individuel non seulement du porteur mais aussi de celui qui l'attribue

et chercher autant que possible à formuler des questions incitatives à l'adresse du témoin pour libérer sa parole. Cet exercice ne peut pas se faire sans la coopération du témoin... Et c'est toute la question dans la conception de l'enquête et dans sa réalisation.

Les cas de Smina, angoissée par le contenu sémantique de son prénom ; de Massinisa, excessivement fier des références historiques de son prénom mais peiné par sa lourdeur symbolique, de Akli conscient du risque que comporte un prénom trop particulier pour celui qui va le porter et de Sonia, heureuse dans le vernis que lui procure son prénom, sont de nature à interpeller les consciences sur la nécessité de libérer l'individu des limites et des références, de tout ordre, que comporte son prénom, en lui restituant le droit de se donner un prénom une fois sa majorité est acquise. L'angoisse dont souffre Smina est, vraisemblablement, liée à une injustice sociale : le droit qu'ont les parents de disposer de leur progéniture en leur choisissant un prénom ; un prénom dont les motivations de son attribution ne sont pas toujours acceptées par le porteur...

### **Bibliographie**

BRES J., 1999, « L'entretien et ses techniques », dans L.J. CALVET et P. DUMENT (s./d.), *L'enquête sociolinguistique*, Editions de L'Harmattan, pp.61-75.

BROMBERGER Christian, 1982, « Pour une analyse anthropologique des noms propres », dans *Langages* n°66, Ed. Larousse, pp.103-123

BOUKOUS A. , 1999, « Le questionnaire », dans L.J. CALVET et P. DUMENT (s./d.), *L'enquête sociolinguistique*, Editions de L'Harmattan, pp.15-25.

MONDADA Lorenza, 1996, « L'entretien comme lieu de négociation d'objets de discours », dans *Le questionnement social*, Textes réunis par J. RICHARD-ZAPPELLA, édité par l'IREC, Université de Rouen, pp. 219-224.

ZONABEND Françoise, 1995, « Pourquoi nommer ? », dans C. LEVI STRAUSS, *L'identité*, P.U.F., pp. 257-286.



# Essai sur l'anthroponymie libyco-berbère : entre substrat linguistique et référence identitaire\*

Saïd TOUDJI\*\*

Cet essai se veut une contribution à l'onomastique libyco-berbère qui, d'une manière générale, a suscité très peu d'études spécialisées. Il s'inscrit dans l'axe de recherche déjà entamé par S.Chaker, traitant de la diachronie berbère, en recourant à la linguistique, par une approche lexico-sémantique. Notre corpus, qui date de la période antique a comme source le « *Recueil des inscriptions libyques* » de Jean-Batiste Chabot (1940-1941) où les noms sont transcrits en caractères latins, mais la langue est le libyque : « *c'est un recueil qui demeure actuellement, la matrice de base de tout travail de recherche en matière d'onomastique libyque* ». Il est complété par le recueil de Gabriel Camps (*Liste onomastique libyque d'après les sources latines*, REPPAL, vol. VII-VIII, 1993, pp.39-73).

En fait, l'analyse linguistique des anthroponymes constitue en elle-même une source d'information sur le berbère ancien : on a en effet quelques chances d'y rencontrer des formes archaïques de la langue ; l'onomastique est de ce fait, une voie d'accès à la diachronie berbère.

L'interrogation principale de notre recherche s'articule autour de trois axes :

1. De quelle manière l'approche lexico-sémantique (de l'anthroponymie libyque) pourra-t-elle nous permettre d'accéder aux anciens registres de la langue de nos ancêtres Libyens ?
2. Comment la pratique de dénomination des personnes (donc attribution d'une identité individuelle et sociale) a contribué au processus de cristallisation de l'identité berbère ?
3. Quels sont les éléments, tant anthropologiques, épigraphiques, linguistiques ou autres, pouvant renforcer l'existence d'une filiation maternelle ou mixte, chez les anciens Libyens ?

En général, les matériaux anthroponymiques libyques sont obscurs et résistent à l'analyse linguistique. Cette difficulté est renforcée dans le domaine berbère par l'absence d'une profondeur historique dans le savoir linguistique (langue de tradition orale) : nous ne savons presque rien de son évolution, de là absence d'un cheminement clair, montrant une continuité « libyque / berbère » ; chose que beaucoup de chercheurs ont liés aussi, au

---

\* Cet essai reprend l'essentiel de notre mémoire de Magister de Langue et Culture amazighes (option : Civilisation) : « *Le berbère à travers l'anthroponymie libyque (période antique) : Essai d'approche lexico-sémantique* » ; dir. Salem CHAKER & Mansour GHAKI ; DLCA, Université de Béjaïa, 12 février 2002.

\*\* Doctorant EHESS, Paris – Chercheur- associé CRASC Oran

statut particulier de la langue berbère<sup>1</sup>. Ajoutons à cela, la connaissance toute relative de cette langue par la quasi-totalité des chercheurs, qui se sont intéressés à l'onomastique, a souvent entraîné une négligence des noms issus de cette langue.

Cette situation perdura jusqu'en 1972, année qui verra Salem Chaker proposer les grandes lignes d'un modèle d'interprétation linguistique des matériaux anthroponymiques berbères (article publié dans le N°7 de *l'Encyclopédie Berbère*. –Aix, L.A.P.M.O., pp.7-9). Puis, en 1983 (*2<sup>ème</sup> Congrès d'Histoire et d'Archéologie de l'Afrique du Nord, tenu à Grenoble du 5 au 8 avril*), il dresse un aperçu des différents types d'anthroponymes berbères couvrant les périodes antique et celle du Moyen-Age (*Textes en linguistique berbère «Introduction au domaine berbère», 1984, pp. 264- 282*).

Notre corpus renfermait au début 700 *Unités anthroponymiques*, ayant été soumises à l'analyse linguistique. Mais à un certain stade de notre recherche, il s'est avéré que les matériaux anthroponymiques résistent à l'analyse linguistique. Cette difficulté est renforcée, comme nous l'avons déjà signalé, par l'absence de profondeur historique dans le savoir linguistique. Chose qui nous a conduit à réduire notre *Corpus* aux seuls anthroponymes transcrits en Libyque –ceux de Chabot– (et seulement ceux représentant de fortes analogies avec les formes dialectales actuelles). Il renferme de ce fait, 108 *Unités*, couvrant ainsi les différentes formes anthroponymiques libyques.

## Analyse lexico-sémantique

Le classement de nos *unités anthroponymiques* est établi selon l'ordre alphabétique des racines consonantiques libyques. Concernant la méthode appliquée pour leur analyse, on s'est basé sur le comparatisme interdialectal, en pratiquant le rapprochement lexical, en essayant, toutefois, de relier la racine anthroponymique (consonantiques) à un terme récent, attesté au niveau des dialectes actuels (en intercalant des voyelles). Si l'on ne trouve pas exactement les mêmes consonnes, on pourrait imaginer une altération phonétique, métathèse ou assimilation. *L'analyse systématique* de chaque anthroponyme de ce fait, est liée aux étapes suivantes:

- 1- Identification de la racine (structure consonantique du mot).
- 2- Elimination des morphèmes grammaticaux (Nom d'Agent, Factitif, etc.), puis intercalation de voyelles à la racine consonantique (pour essayer de rétablir la forme anthroponymique à analyser).
- 3- Chercher le sens en synchronie (comparatisme interdialectal), en étudiant les variations phonético-phonologiques.
- 4- Chercher les racines ayant le même sens ou des sens rapprochés avec la racine qu'on étudie.

---

<sup>1</sup> La langue « tamazight » a été proclamée "langue nationale" (en Algérie), le 12 mars 2002 (mais sans prise en charge effective depuis) !

Cette méthode peut être illustré par cet exemple suivant :

\* **IDR (CHB : 260).**

\* YDR : "il — "

- YDR = Y-DR (il —)

- DR = . DR = vivre / ê. vivant / survivre / exister:

« *idir / dder / edder* (Pan-berbère) : (ZRD " 368-370 " / CHE : 130) »;

. DR = abaisser / baisser / descendre / diminuer:

« *ader / uder / adder* (P.b.) : (ZRD " 371-373 " / CHE : 130);

. DR = s'abriter; se mettre à l'abri de:

« *dari / ddari* (KAB : 153) ».

→ -« il vit / (qu') il vive »;

-« il est abaissé / diminué »;

-« il s'abrite ».

⇒ « *il vit / (qu')il vive* ». Forme rapprochable de l'actuel "*Yidir*".

A l'issue de notre *analyse*, nous sommes parvenu aux *résultats suivants*:

1- Les anthroponymes sont souvent *motivés*, sémantiquement, par les phénomènes de *sens figuré*. C'est ainsi que toute une vaste symbolique assimile l'homme à l'animal, et à plusieurs autres champs. De ce fait, de multiples noms d'animaux (comme "*Adbir / Itibir = Pigeon ; Tasekkurt = Perdrix*", etc.) sont mobilisés, pour devenir des hommes virtuels, dans leurs corps et leur comportement. D'autres noms ont conservé des contenus socioculturels très valorisants, à l'exemple de "*Tinigit = témoin ; Amnay = cavalier ; etc.*".

2- Les anthroponymes ont subi *trois sortes de ruptures*:

a- Ruptures phonétiques : après dialectalisation de la langue, chaque parler et chaque supra-système berbère (dialecte) a connu des évolutions propres, qui modifient les formes de mot au point qu'il est parfois impossible de les identifier et d'en rétablir les racines.

b- Ruptures lexicales : elles sont importantes, les versions touarègues (de l'Ahaggar, du Niger et du Ghat) aux côtés du Ghadames (en Libye) et du Ouargli, comportent plus de particularismes lexicaux, se distinguant ainsi des autres versions. Une telle divergence dialectale s'explique sans doute, par l'éloignement dans l'espace et l'isolement des dialectes sus-cités par rapport aux autres zones géo-linguistiques du berbère.

c- Ruptures sémantiques : les parlers et les dialectes connaissent des changements sémantiques spécifiques. Ainsi, une racine commune fournit souvent des formes de mots ne recouvrant pas les mêmes effets de sens. La polysémie ne fonctionne pas de la même façon dans tous les dialectes ; chacun recèle des significations figuratives, de locutions et d'expressions qui lui sont propres et qui confèrent au mot des nuances sémantiques particulières.

3- Les différentes structures anthroponymiques, livrées par notre Corpus, se partagent en sept (07) séries:

- *Nom verbale simple* : (*Yidir...*).

- *Nom verbale complexe* : Verbe + affixe personnel régime  
(*Yugar-iten...*).

- *Nominal simple* : - avec marque de substantif (*Aksil, Tilelli...*).  
- sans marque de substantif (*Gayyay, Ziri...*).

- *Nominal complexe* : - Nom + Possessif (*Admer-nsen = leur force...*).  
- Ms + Verbe / Déterminant

(*Mess-Yfren = Maître choisi / élu...*).

- *Nominal dérivé* : (*Amnay = cavalier...*).

- *Les complexes négatifs* : ces derniers sont identifiés par la négation verbo-nominale (UR / WR / TUR)<sup>1</sup>.

- *Les complexes avec Déterminants*.

### Anthroponymie et identité sociale

Selon Halff (1963-64 : 63), « c'est par son nom que l'homme acquiert, à la fois une existence métaphysique et une existence sociale », ou comme le dit un proverbe hindou : « *ton nom est ton destin* ».

Il semble que la triangulation *personne/ temps / espace*, correspondant au cadre de développement des repères référentiels de type identitaire, cristallisés dans nos noms propres, peut servir d'argumentation en matière d'histoire dans ses dimensions culturelles, religieuses, symboliques et linguistiques les plus fécondes. Pour cela, Farid Benramdane<sup>2</sup> dit que : « rien n'est en fait plus identificatoire et significatif qu'un prénom ou un nom de famille ».

De ce fait et comme le note Foudil Cheriguen<sup>3</sup> : « d'une manière ou d'une autre, l'usage des noms propres participe des luttes de pouvoir ». Selon la tradition kabyle, ce n'est qu'au septième jour que l'enfant est censé venir au monde et qu'est simulée à nouveau sa naissance. Son intégration à un espace patronymique voir généalogique s'accomplit par l'octroi du nom. Ce dernier est l'objet d'un certain nombre de stratégies utilisées par les parents de l'enfant et visant à lui faire acquérir un héritage symbolique : celui du nom de l'ancêtre. Sur ce, Pierre Bourdieu (1972:100-101) dit : « la concurrence et les conflits auxquels donne lieu la transmission des prénoms sont une occasion d'observer les fonctions pratiques et politiques de ces marqueurs généalogiques : s'approprier ces indices de la position généalogique (Untel, fils d'Untel, fils d'Untel, etc.) qui sont en même temps des emblèmes symbolisant tout le capital symbolique accumulé par une lignée, c'est en quelque sorte, s'emparer d'un titre donnant des droits privilégiés sur le patrimoine du groupe ».

Le patronyme est à la fois un signe d'identification à l'espace de référence du

---

<sup>1</sup> Cette dernière (TUR), présente en Libyque et disparue dans beaucoup de dialectes, est toujours vivante, aujourd'hui, au niveau du MC, CHL, OUA, MZB.

<sup>2</sup> BENRAMDANE (F.), 1998:1.

<sup>3</sup> CHERIGUEN (F.), 1987 : 19.

groupe, la marque d'appartenance à une lignée et l'inscription de cette lignée dans cet espace de référence. Donc, le patronyme sous-tend à la fois un champ parental et un champ territorial. A travers la transmission du nom, il y a transmission des forces profondes. S'il y a un nom secret, c'est pour empêcher par un acte de malveillance, d'agir sur l'individu par l'intermédiaire de son nom réel.

### *Règles de filiation*

En Berbérie, donc, deux systèmes de parenté, en apparence étrangers l'un à l'autre voire presque exactement inverse, se partagent inégalement l'espace berbère. L'un occupe tout le Nord, l'autre ne survit que dans le réduit touareg. Il est étrange, dit Germaine Tillion<sup>1</sup>, de retrouver ces deux systèmes inverses dans un ensemble culturel jointif:

- *Un système méditerranéen au Nord*, caractérisé par une *nomenclature égocentrique* de la parenté, une filiation en ligne exclusivement *masculine*, avec tout le pouvoir dévolu au père ;

- *Un système sabarien, chez les Touaregs*, celui des nomenclatures non pas égocentriques mais classificatoires, d'où la filiation est *matrilinéaire*. Un Touareg matrilinéaire est ainsi "*frère de droits*" des parents maternels, mais frère d'éducation ou "*frère de fait*" des parents paternels. En Ahaggar, on dit : « *la maison de l'amour c'est la maison du père, la maison de la richesse c'est celle de la mère* »; ou encore « *c'est le ventre qui teint l'enfant* »<sup>2</sup>, pour définir la filiation qui se détermine par voie matrilinéaire.

Enfin, le contraste existant entre les deux systèmes, celui de la famille conjugale touarègue et celui des anciens Libyens, ne nous interdit pas de penser, en l'absence de toute preuve contraire, que la famille libyenne ait pu avoir, elle aussi, -comme la famille touarègue-, un caractère mixte : à la fois paternel et maternel, donnant lieu notamment à des droits d'héritage dans les deux lignes.

Cela est renforcé, aujourd'hui, par la survivance, presque dans toute l'aire amazighophone [la majorité des parlers, y compris ceux du Nord (KAB, MC, MZB...)], des différentes marques et formules de filiation, se rapportant à la branche matrilinéaire. Chose qui pourrait bien être une clé pour aborder la filiation usitée, chez les ancêtres Libyens. En fait, les formes:

- *Gma* = ag + ma → fils de ma mère (mon frère),
- *Ultma* = ult + ma → fille de ma mère (ma sœur),
- *Aytma* = ayt + ma → fils de ma mère (mes frères),
- *Istma* = ist + ma → filles de ma mère (mes sœurs), rendues par la présence quasi-absolu de l'élément féminin (*ma*); renforcerait

<sup>1</sup> TILLION (G.), 1973 : 34

<sup>2</sup> CLAUDOT (H.), 1982 : 157.

amplement l'hypothèse de l'existence, chez les anciens Libyens, du **système de filiation matrilinéaire** (en concurrence avec le système patrilinéaire). Système qui serait, de ce fait, mixte (à la fois paternel et maternel) donnant lieu notamment à des droits d'héritage dans les deux lignes.

## Conclusion

Dans cette approche lexico-sémantique de l'anthroponymie libyque, on constate une réelle permanence. Une permanence structurale et lexico-sémantique, qui va même dans quelques cas favorables, jusqu'à la période actuelle (cas de " *Yidir* "). Ces anthroponymes se chargent de toute une série de valeurs affectives; ils sont l'un des éléments constitutifs de l'identité, de la personnalité et de la culture des populations berbères. De ce fait, l'anthroponymie libyque a été le vecteur d'une dimension symbolique, qui a grandement contribué au processus de cristallisation de l'identité berbère. Les formes anthroponymiques puisent principalement au niveau sémantique, dans des champs lexicaux valorisants, référant à des caractéristiques ou actions positives des individus. Comme l'a noté Pierre Guiraud : « l'histoire de nos mots, c'est celle de notre culture, de notre pensée collective inconsciente »<sup>1</sup>.

Il est à noter, enfin, qu'avec l'application de la démarche comparatiste interdialectale, et avec l'exploration des différentes autres sources onomastiques libyques (rendues en latin, en sémitique...), en plus du complément des études onomastiques du Moyen-âge et de l'époque moderne, nous pourrions, avec de fortes chances, éclairer tant soit peut les « siècles obscurs » de l'histoire de la langue berbère.

### Abréviations relevant des dialectes et parlers.

- KAB : Kabyle
- CHE : *Chenoua*
- MZB : *Mozabite*
- P.b. : *Pan-berbère* (attesté au niveau de la majorité des dialectes berbères).

## Bibliographie

- BASSET (A.) : 1969 — La langue berbère, London, Dawson of pall mall.  
BENRAMDANE (F.) :  
- 1998 — De la destruction de la filiation dans l'Etat civil algérien, Séminaire du H.C.A. (Haut Commissariat à l'Amazighité) sur l'histoire de  
- 1999 — Espace, signe et identité au Maghreb : du nom au symbole, Rev. Insaniyat, sep.-déc. 1999, pp. 5-17.  
BOURDIEU (P.) : 1980 — Sociologie de l'Algérie, Paris, 6<sup>ème</sup> éd. PUF.

---

<sup>1</sup> GUIRAUD (P.) : 1986 - *Structures étymologiques du lexique français*, Paris, Payot, p.74

- CAMPS (G.) :  
-1974-75 — Recherches sur les plus anciennes inscriptions libyques de l'Afrique du Nord et Sahara, BCTHS, n.s., 10-11, pp.143-166.  
-(G.) : 1993 — Liste onomastique Libyque d'après les sources latines, REPPAL, VII-VIII, pp. 39-73.  
CHABOT (J-B.) : 1940-1941— Recueil des inscriptions Libyques, Paris, Imprimerie Nationale.  
CHAKER (S.) & HACHI (S.) :  
- 2000 — A propos de l'origine et de l'âge de l'écriture libyco-berbère : Réflexions du Linguiste et du Préhistorien, Etudes berbères et chamito-sémitiques, Mélanges offerts à K-G. Prasse, Peeters, Paris-Louvain, pp. 95-111.  
- 1980-81 — La situation linguistique dans le Maghreb antique : Le berbère face aux idiomes extérieurs, Libyca, XXVII-XXIX, pp. 135-152.  
- 984 — Onomastique berbère ancienne (Antiquité/Moyen-Age) : rupture et continuité, Textes en linguistique berbère (introduction au domaine berbère),  
- 984 — Textes en linguistique berbère (introduction au domaine berbère, Paris, CNRS.  
CHERIGUEN (F.) :  
- 1987 — Barbaros ou Amazigh : Ethnonymes et histoire politique en Afrique du Nord, Rev. Mots, n°15, pp. 7-22.  
- 1993 — Toponymie algérienne des lieux habités (les noms composés), Alger, Epigraphe / Dar el-Ijtihad.  
DALLET (J-M.) : 1983 — Dictionnaire "Kabyle-Français " -I- (parler des At Menguellat -Algérie-), Paris, SELAF.  
GALAND (L.):  
- 1975 — Le berbère et l'onomastique libyque, l'Onomastiqu latine : colloque international du CNRS, n°564, Paris -13 et 14 Oct.- , pp. 299-305.  
- 1978 — Réflexion du Grammairien sur le vocabulaire de la parenté, LOAB, 9, pp.119-124.  
GUIRAUD (P.) : 1986 — Structures étymologiques du lexique français, Paris, Payot.  
HALFF (G.) : 1963-64 — L'Onomastique punique de Carthage, répertoire et commentaire, Karthago, XII, pp. 62-145. l'Algérie, Alger, 23 et 24 Mars, pp. 1-5.  
LAOUST (E.) : 1912 — Etude sur le dialecte berbère du Chenoua (comparé avec ceux des Beni-Menacer et des Beni-Salah), Paris, Ernest Leroux.  
NAIT-ZERRAD (K.) :  
- 1998 — Dictionnaire des racines berbères (formes attestées), t. I (A-BΣZL), Paris-Louvain, Peeters.  
NAIT-ZERRAD (K.)  
- 1999 — Dictionnaire des racines berbères, (formes attestées), t. II (C-DΣN), Paris-Louvain, Peeters.  
PFLAUM (H-G.) : 1975 — Spécificité de l'onomastique romaine en Afrique du Nord, colloque international du CNRS, n° 564, Paris 13 et 14 Oct., pp.315-319.  
TILLION (G.) : 1973 — Les deux versants de la parenté berbère, Actes du Ier congrès d'études des cultures méditerranéennes d'influence arabo-berbère, SNED, Alger, pp.34-49.



# L'anthroponymie dans la toponymie kabyle : le cas d'Ait Bouaddou

*Boukbalfa KHEMOUCHE \**

Si la toponymie d'Ait Bouaddou, à l'instar de la toponymie berbère en général, n'est pas anthroponymique, il n'en demeure pas moins que le nombre d'anthroponymes émaillant notre corpus est non négligeable. Ce qui dénote un sens prononcé de la propriété dans une région où l'espace est précieux.

Par souci de clarté, nous avons réparti ces noms comme suit:

## Les ethniques

Ils sont relatifs aux noms de clans ou de groupes d'hommes issus d'ancêtres communs réels ou supposés. En effet, ce système onomastique est « conçu d'après Bourdieu, selon le modèle de la généalogie qui, au moins idéalement permet aux groupes ramifiés et dispersés de se découvrir des ancêtres communs »<sup>1</sup>.

Linguistiquement cette catégorie de noms est composée de la base « at » orthographiée « ait » signifiant « les gens de... » et d'un nom. Ce déterminant nominal peut référer aux:

A/ noms bibliques : c'est le cas de:

- | at brahm | représentant de « ...Abraham »
- | at musa | représentant de « ...Moïse »
- | at harun | représentant de « ...Aaron »
- | at yhya | représentant de « ...Jean »
- | at aysi | représentant de « ...Jésus »
- | at sliman | représentant de « ...Salomon »

A ce propos Cheriguen affirme que « Ces noms sont connus en Afrique du Nord bien avant l'arrivée des Arabes au VII<sup>ème</sup>. Le judaïsme mais surtout le christianisme grâce à l'église romaine d'abord, puis à celle d'Afrique, ont dû, bien avant les Arabes, faire connaître et contribuer à répandre ces anthroponymes. Mais l'installation des Arabes a aussi favorisé non seulement leur maintien, mais aussi leur plus grande

---

\* Institut de Langue et de Culture Amazighes - Université de Mouloud Mammeri, Tizi-ouzou  
<sup>1</sup> BOURDIEU (P), 1974, *Sociologie de l'Algérie*, Editions PUF (5<sup>ème</sup> édition), Paris p.84

diffusion.»<sup>1</sup>

B/ Les noms épithètes de « Dieu » : Ces noms sont préfixés de « abd ». Tout ceci est attribué pour éviter la confusion entre l'homme et son Créateur.<sup>2</sup> Nous citons:

[...abd Slam] « ...de la paix »  
[...abd Rahman] « ...clément »

Vroonen note à ce sujet que « l'anthroponymie religieuse arabe des Musulmans fut adoptée partout où la religion s'était établie. »<sup>3</sup>

C/ Le nom du prophète et de ses quatre califes : Ils sont représentés par:

| at bubkir | « ...Aboubaker »  
| at ātman | « ...Othman »  
| at āli | « ...Ali »  
| at muhd | « ...Mohammed »  
| at m'hd | variante de « ...Mohammed »

D/ Les noms du mois de calendrier musulman et fêtes religieuses : Ils ne sont pas en reste loin s'en faut:

| at šāban | « chabane »  
| at rmdan | « ramadhan »  
| at āšur | « achoura »  
| at blayd | « laid » qui est à l'origine « Benlaid transformé du fait de l'assimilation du « n » par « l » de laid en « Belaid »<sup>4</sup>.

Chaker remarque judicieusement que « l'influence de l'arabe est particulièrement forte dans le domaine de la vie spirituelle et religieuse... »<sup>5</sup>

E / La particule « at » préfixe également des sobriquets en l'occurrence:

| at buyils | « les parleurs »  
| at uqMus | « idèm »  
| at uqRu | « les forts têtes »

F/ Les noms liés aux circonstances de la vie:

| at lbašir | « ...porteurs de la bonne nouvelle »  
| at Saīd | « ...heureux »

---

<sup>1</sup> CHERIGUEN (F), 1993, *Toponymie algérienne des lieux habités*, Ed. Epigraphe Dar Ijtihad, Alger, p64

<sup>2</sup> Cheriguen, idem

<sup>3</sup> VROONEN (E), *Encyclopédie des noms de personnes*. Editions universitaires, Paris, 1973. p.500

<sup>4</sup> CHERIGUEN (F), Op. cit. p.69

<sup>5</sup> CHAKER (S), *Manuel de linguistique berbère II. Syntaxe et diachronie*, Ed. ENAG, Alger, 1996. p118

## Les hagianymes

Ce sont les noms relatifs aux noms de saints et personnages sacrés. Parmi ces noms figurent:

- | sidi mhMd wāmar |
- | sidi āli wsliman |
  
- | sidi sDiq |
  
- | sidi ābd aRhman |

Ces noms à caractère religieux et mystique sont pour la plupart précédés de la base «sidi» qui «est une forme de l'arabe classique signifiant Sieur, Monseigneur. Elle a une qualification de valeur morale de respect pour les ancêtres, les marabouts»<sup>1</sup>.

Dans le même ordre d'idées Decret et Fantar déclarent que «Les Berbères ne manquaient pas de vénérer les personnes particulièrement privilégiées par la puissance et le sacré qui s'y concentre. Le maraboutisme et sa large diffusion dans le pays du Maghreb s'expliqueraient comme une survivance de l'anthropolâtrie libyque»<sup>2</sup>.

Ce propos est d'ailleurs confirmé par Camps qui voit dans le culte des saints «Un avatar supérieur du culte des ancêtres qui s'est maintenu à travers le Christianisme et l'Islam»<sup>3</sup>.

Il va sans dire que les anthroponymes d'origine berbère sont effectivement attestés en toponymie tels que : | at wakli | | at yidir | ... Cependant l'emprunt à l'arabe en la matière est patent. Ce qui fait dire à Benramdane que «L'anthroponymie est le domaine de l'ononastique où le substrat libyco-berbère transparait le moins et par conséquent celui où le procès d'arabisation a été le plus efficace»<sup>4</sup>.

Les incidences linguistiques de cet emprunt massif sur le berbère sont de taille. En effet, le système vocalique du parler d'Ait Bouaddou se voit étoffé à quatre voyelles au lieu de trois: la vocalisation de la consonne laryngale, sonore | ɛ̣ | a évolué dans le sens de la phonologisation. En d'autres termes, dans le parler en question | ɛ̣ | est systématiquement supplantée par la longueur vocalique | ā | qui est un phonème à part entière.

De plus le phonétisme berbère se voit amplifié par l'introduction pure et simple de phonèmes arabes tels que les pharyngales [ h, ɣ ] et la laryngale [ h

---

<sup>1</sup> BENRAMDANE (F), *Toponymie et étude des transcriptions françaises des noms de lieux de la région de Tiaret*. Thèse de magister présentée sous la direction du professeur CHERIGUEN, Université d'Alger, 1994/1995, p.93

<sup>2</sup> DECRET (F) et FANTAR (M), *L'Afrique du Nord dans l'antiquité. Des origines au V<sup>ème</sup> siècle*, Ed. Payot, Paris, 1981. p257

<sup>3</sup> CAMPS (G), *Les Berbères, mémoires et identité*. Ed. Errance (2<sup>ème</sup> édition), Paris, 1987. p196

<sup>4</sup> BENRAMDANE (F), Op. cit. p106

] ainsi que les emphatiques. Chaker signale d'ailleurs que « l'inventaire des phonèmes berbères en a été sensiblement enrichi dans les zones d'arrière (ordre des vélares, des pharyngales et des laryngales) et dans la série des emphatiques qui s'est étoffée de plusieurs phonèmes. »<sup>1</sup>

En outre, « l'agrégation à l'initial de la marque du défini [l], dit Kahlouche, est responsable de l'allongement de la racine consonantique en langue cible par rapport à la langue source.»<sup>2</sup>

Ces emprunts non berbérisés introduisent, notamment dans les noms communs « une large zone d'irrégularités et de complexité morphologique »<sup>3</sup>. En ce sens que le système originel des oppositions centrales du nom -genre, état, nombre-se voit perturbé.

## Bibliographie

- BENRAMDANE (F), *Toponymie et étude des transcriptions françaises des noms de lieux de la région de Tiaret*, Thèse de magister présentée sous la direction du professeur CHERIGUEN, Université d'Alger, 1994/1995
- BOURDIEU (P), *Sociologie de l'Algérie*, Ed. PUF (5<sup>ème</sup> édition), Paris, 1974
- CAMPS (G), *Les Berbères, mémoires et identité*. Ed. Errance (2<sup>ème</sup> édition), Paris, 1987
- CHAKER (S), *Manuel de linguistique berbère II. Syntaxe et diachronie*, Ed. ENAG, Alger, 1996
- CHERIGUEN (F), *Toponymie algérienne des lieux habités*. Ed. Epigraphe Dar Ijtihad, Alger, 1993
- DECRET (F) et FANTAR (M), *L'Afrique du Nord dans l'antiquité. Des origines au V<sup>ème</sup> siècle*. Ed. Payot, Paris, 1981
- KAHLOUCHE (R), *Le berbère (kabyle) au contact de l'arabe et du français. Etude sociohistorique*. Thèse de doctorat d'Etat présentée sous la direction de Dalila Morsly, université d'Alger, 1992.
- VROONEN (E), *Encyclopédie des noms de personnes*, Editions universitaires, Paris, 1973

---

<sup>1</sup> CHAKER (S), Op. cit. p.121

<sup>2</sup> KAHLOUCHE (R), *Le berbère (kabyle) au contact de l'arabe et du français. Etude sociohistorique*, Thèse de doctorat d'Etat présentée sous la direction de Dalila MORSLY, université d'Alger, 1992. p.439

## Prénom Kabyle : évolutions récentes

*Mustapha TIDJET\**

Le prénom est, en Kabylie et même dans les régions arabisées de l'Algérie, un élément de base dans l'onomastique algérienne, c'est-à-dire qu'il est très utilisé dans la formation des autres noms propres, qu'ils soient des patronymes, des ethnonymes ou des toponymes.

### Les patronymes

Ils sont souvent, à l'origine, des prénoms qu'on utilise soit directement:

- Saadi /saçdi/ → Saadi ;
- Merzouk /merzuq/ → Merzouk);

ou bien à morphologie arabisée:

- (Said /saçid/ → Saidi
- Belkacem /belqasem/ → Belkasmi) ;

ou combiné à un morphème de filiation qui peut être berbère:

- at/ayt ou arabe ben/oould (Ayt Menguellet, Benramdane, Ould Ali).

### Les ethnonymes

Dans une tribu kabyle, tout le monde se dit être un descendant d'un ancêtre commun, et c'est cet ancêtre (qu'il soit réel ou supposé) qui donne son nom à la tribu:

- Mansour → At Mansour ;
- Smail /smaçil/ → At Smaçel.

### Les toponymes

Une bonne partie des noms de lieux sont, à l'origine, des prénoms combinés avec un autre monème qui peut être:

- Un oronyme : tizi (coll), tawrirt (hauteur de terrain), tiyilt (petite colline), iyil (colline ; bras)...
- Un nom de filiation ; arabe : ben, oulad ou berbère : at/ayt

### Le prénom Kabyle

Le prénom kabyle se compose de prénoms de souche berbère et d'autres d'origine arabe.

---

\* Université de Béjaia

## *Les prénoms de souche berbère*

Un noyau dur de prénoms berbères a traversé les siècles. En effet, des prénoms se trouvant dans l'antiquité se retrouvent au moyen âge<sup>1</sup> et nous croyons que les prénoms kabyles de souche berbère, actuels ont traversé tous les siècles en résistant à une forte pression de l'arabe.

## *Les prénoms d'origine arabe*

De toute la langue berbère, le prénom devait être le premier système à être touché par l'arabisation car très symbolique. En effet, le prénom étant l'« identité » d'un individu, on devait, juste après l'islamisation, adopté un prénom « islamique » pour montrer son adhésion pleine à sa nouvelle religion<sup>2</sup>. C'est comme cela que, très rapidement, les prénoms arabes sont devenus majoritaires en Berbérie et ont supplanté, presque totalement les prénoms berbères.

Cette composition du prénom kabyle a connu une certaine stabilité depuis le moyen âge jusqu'à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle. Après les années 70, il a commencé à changer, c'est ainsi que de nouveaux prénoms apparaissent.

Dans le cadre de cet article, nous allons essayer de montrer pourquoi, après une longue période de stabilité, il y a apparition de cette mue ?

## **Pourquoi cette soudaine mue ?**

Après l'indépendance, les conditions de vie des Algériens se sont améliorées et la diminution de la maladie infantile a provoqué un taux de croissance élevé. Un nombre important d'enfants se trouvant dans une même famille fait que les noms traditionnellement utilisés ne sont plus suffisants, surtout quand on sait que le système de l'état civil a rendu le système classique de création de nouvelles familles inopérant. En effet, traditionnellement, chaque famille se scinde en plusieurs branches après un certain nombre de générations, et le problème du surnombre d'individus par rapport au nombre de prénoms disponibles ne se posait pas. Alors qu'avec l'état civil, les familles ne peuvent plus se diviser car ne dépendant plus de la volonté des concernés mais de l'administration.

La scolarisation massive des enfants ainsi qu'une émigration (interne et externe) aussi massive leur ont fait prendre conscience de l'importance de cette nouvelle forme d'identification, c'est-à-dire l'importance du nom de

---

<sup>1</sup> CHAKER (S), 1991 : *Manuel de linguistique berbère I*, dans la partie « Diachronie » surtout « Onomastique berbère ancienne : rupture et continuité » pp. 264-282.

<sup>2</sup> Parmi les berbères qui ont participé, dès le début de l'islamisation de l'Afrique du Nord, aux conquêtes musulmanes, on trouve un nombre important de prénoms arabes, or nous savons pertinemment que ces musulmans nouvellement convertis possédaient des prénoms berbères avant leur conversion. Ce phénomène est encore apparent aujourd'hui parmi les chrétiens (européens et américains) qui se reconvertissent à l'islam.

famille de l'état civil.

Mais il n'y a pas que les facteurs objectifs, d'autres facteurs, certes moins contraignants, néanmoins aussi importants, ont contribué à cet état. Parmi ces facteurs on peut citer Les contacts : avec l'émigration interne ; ils ont trouvé une disponibilité d'autres prénoms. D'abord dans la Kabylie, parce que les prénoms qu'on y trouve ne sont pas totalement identiques, même si, globalement il y avait une homogénéité du prénom kabyle. Ensuite, l'évolution s'est réalisée par le contact avec les arabophones algériens. Mais l'émigration externe les a mis en contact avec d'autres musulmans, surtout avec les personnes du Moyen - Orient.

Ces contacts ont permis d'agrandir le fonds des prénoms disponibles.

Avec l'indépendance, les Algériens n'avaient plus le « complexe » de colonisé qui les mettaient en situation défensive, donc imperméable à toute influence étrangère.

Enfin, la destruction des référents berbères par 130 années de colonisation, ont transformé la Kabylie : d'une société à propriété collective où l'individu n'a pas droit de cité, en une société à propriété individuelle, où l'individu est devenu l'élément de base. Ceci a libéré l'initiative individuelle, par conséquent, le prénom a subi le contre coup de cette transformation sociale. En effet, même si la pression sociale reste toujours présente dans le choix du prénom pour un nouveau-né, ce sont, pour une grande part, les parents qui le choisissent.

## **Les (r) évolutions dans le prénom Kabyle**

Avec l'avènement de l'indépendance, les contacts avec l'émigration interne et externe, la scolarisation et le système d'identification imposé par l'état civil ont réuni toutes les conditions pour l'introduction de nouveaux prénoms en Kabylie. Ce renouveau s'est fait en trois (03) vagues différentes.

### ***Période de l'indépendance***

Pendant une longue période, le prénom kabyle était formé des noms introduits par l'Islam et qui sont en général des noms de prophètes biblique (*Moussa, Aïssa, Ibrahim, Smail...*), les différentes occurrences des prénoms du prophète (*Mohamed, Ahmed, Mustapha...*) et de ses compagnons (*Omar, Ali, Boubekeur...*), et aussi de tous les prénoms vulgarisés par l'Islam et les Musulmans, c'est-à-dire tous les personnages importants dans l'histoire de l'empire musulman, ainsi qu'un certain nombre de prénoms de souche berbère qui se sont maintenus.

A l'indépendance, beaucoup d'Algériens ont donné à leurs enfants des prénoms de maquisards qui n'étaient que des noms de guerre, donc plus des surnoms que des noms qui sont rentrés par la suite dans les dénominations kabyles.

Vers les années 70, bien qu'amorcé à l'indépendance, une nouvelle vague de prénoms d'origine moyen - orientale font leur apparition, c'est ce qu'on peut

appeler « génération-télévision ». On trouvera, entre autres, Sonya, Souhila, Amira, Sofiane...

### *Période des militants*

Le printemps berbère de 1980 a fait prendre conscience aux kabyles de l'existence d'une autre Histoire de l'Algérie, une Histoire qui est la leur. C'est ce qui les a poussé à déterrer des prénoms depuis longtemps oubliés, exemple Massinissa.

En se réappropriant les noms des anciens guerriers et rois berbères, les militants de la cause amazighe voulaient, d'une part montrer qu'ils connaissent leur Histoire et qu'ils tenaient à la réhabiliter et à se l'approprier. Ils signifient, en outre, au pouvoir politique en place qu'ils sont différents et tiennent à cette différence.

Deux types de (pré)noms sont apparus:

- Des noms que l'histoire antique a retenus, ils ont été ressuscités mais avec leurs formes altérées. En général, on retient la forme francisée telle qu'on la trouve dans les livres d'histoire : Massinissa, Jugurtha, Juba, Mastanabal...
- D'autres noms sont créés sur la base de l'ethnonyme « Amazigh », très symbolique : Mazigh, Tamazight, Mezghena

### *Période de réappropriation identitaire*

Passées les premières années de militantisme, les Kabyles ont commencé à se rendre compte que ces noms berbères étaient des signes linguistiques avec leurs signifiés et signifiants<sup>1</sup>, et non pas de simples symboles qu'on utilise spécialement et seulement pour désigner des individus. A partir de ce moment, deux voies sont suivies dans le choix des prénoms :

Premièrement, les anciennes formes sont reprises avec des formes berbérisées, c'est ainsi que Jugurta a donné Yougariten (Yugar-iten « il les Deuxièmement, comme on a ouvert le champ à la création de nouveaux prénoms, plusieurs domaines ont été investis, à savoir:

- sur la base de verbes, par analogie avec Yugariten, on a créé Yifiten (Yif-iten « il les dépasse, il est meilleur qu'eux »).
- sur la base de nominaux, un nombre important de substantifs berbères ont été investis. On trouve des noms communs qui désignent des qualités recherchées : Tilelli « liberté », Tiziri « lumière de la lune, claire de lune ». On rencontre aussi des noms d'animaux qui, par métaphore, désignent des qualités recherchées : taninna, ghilas...

### **Conclusion**

L'onomastique raconte l'histoire des peuples, ceci est d'autant plus vrai que

---

<sup>1</sup> Les travaux de linguistique berbère, surtout des berbérisants comme M. Mammeri S. Chaker ont été pour beaucoup dans cette prise de conscience.

les noms propres sont facilement altérables et difficilement effaçables.

En effet, les conquérants arrivent facilement à créer de nouvelles dénominations pour les lieux non encore habités, et quand la conquête est doublée de valeurs et de prestiges comme c'est le cas pour l'arabisation qui a utilisé l'Islam comme vecteur de transmission, dans ce cas même les autochtones participent à la propagation du nouveau système de dénomination, que ce soit en y puisant des noms et prénoms ou pour baptiser de nouveaux lieux.

Cependant la substitution n'est jamais totale. On trouve pour les noms propres de personnes, des noms qui ont résisté au temps, soit au niveau des ethnonymes parce que on tient à conserver la mémoire de l'ancêtre fondateur ; soit au niveau des noms et prénoms qui ont des valeurs symboliques liées aux systèmes de valeurs et/ou aux croyances à la cosmogonie du peuple en question.

Pour la toponymie la substitution est encore plus difficile parce qu'il y a toujours de nouveaux lieux à baptiser de sorte qu'on n'a pas besoin de substitution pour asseoir sa présence/domination symbolique.

Il y a deux facteurs qui empêchent la substitution totale. D'abord il est très difficile de changer les habitudes ancrées : même si on rebaptise un lieu, les gens continueront toujours à l'appeler de son ancien nom.

Ensuite le nombre très important de ces noms ; une telle présence qu'il y a toujours des micro-toponymes que la substitution ne touchera pas.

C'est ce stock de noms qui échappent à la substitution et que les peuples réinvestissent pour reconquérir ou reconstituer leur histoire. C'est de cette façon que les « berbéristes » essayent de montrer qu'il fut un temps où toute l'Algérie était berbère. Les Kabyles, dès lors, ont mis en place des stratégies de réappropriation de leur identité à partir des données onomastiques.

Le prénom fut le premier élément touché du système linguistique des Berbères, et c'est le premier à être réinvesti. C'est par son biais que les Kabyles essayent de se réapproprier et de reconstruire leur identité.

## Bibliographie

BENRAMDANE (Farid), 1998, *De la destruction de la filiation dans l'Etat civil algérien*. Séminaire du HCA sur l'histoire de l'Algérie, 23-24 Mars 1998.

BOUSSAHEL (Malika), 2002, *Toponymie du Sétifois, Approche morphologique et sémantique* ; mémoire de magister, département de français, Faculté des lettres et sciences humaine, université de Béjaïa.

DALLET (J.M.), 1982, *Dictionnaire kabyle-français*. Ed. SELAF, Paris

CHAKER S., 1991, *Manuel de linguistique berbère I* ; éd. Bouchène, Alger.

CHERIGUEN Foudil,

-1987 : *Barbaros ou Amazigh, Ethnonymes et histoire politique en Afrique du Nord* in Mots n° 15, éd. Presse de la fondation nationale des sciences politiques ; pp. 7-22.

- 1989: *Typologie des procédés de formation du lexique* in Cahiers de lexicologie n° 55, publiés par Bernard QUEMADA, Ed. Didier érudition ; pp. 53-59.
- VALLET (Odon), 1987, *Islam, Musulman et Arabe : de l'origine des mots à leur sens actuel* in n° 15, éd. Presse de la fondation nationale des sciences politiques ; pp. 193-197.

# Anthroponymie d'hier et d'aujourd'hui en Afrique du nord

*Taklit MEBAREK\**

## Sargon Asarhaddon Aamou Tjéhémou Hyksôs Kassites Ethnonymes d'invasisseurs de l'Orient antique et de l'Égypte pharaonique

Lors du dernier colloque sur l'onomastique organisé au CNRPAH en 2001, il a été constaté que la déformation des noms de lieux (toponymes), des noms de personnes de l'antiquité (anthroponymes) est un phénomène plus que courant. Que cette déformation soit volontaire (falsification) ou involontaire, il n'en demeure pas moins que les noms écrits (lors de l'enregistrement par l'état civil) et les noms originels présentent très souvent des différences allant jusqu'à des aberrations.

Dans un passé assez proche nombre d'anthroponymes ont été falsifiés lors de l'enregistrement par l'état civil français, falsification souvent due à l'ignorance de la langue et de la société culturelle lui correspondant. Car l'utilisation des phonèmes français pour enregistrer les anthroponymes algériens conduit à nier les phonèmes particuliers des langues algériennes et de là à nier leur identité.

Ce phénomène a également été identifié durant l'antiquité algérienne, en particulier durant la période libyco-romaine. Voyons le rapport écriture libyque et anthroponymie

Les anthroponymes ont été de tous temps l'instrument qui a permis de déchiffrer les langues anciennes, le cunéiforme sumérien ou akkadien, les hiéroglyphes égyptiens et le libyque : c'est à partir des noms propres qu'on tente de retrouver la valeur des lettres d'une langue.

Le déchiffrement -partiel- du libyque n'a pu naître qu'à partir des anthroponymes libyques des inscriptions bilingues libyco-puniques. L'onomastique y a donc joué un grand rôle.

J. B. Chabot raconte les difficultés rencontrées par les chercheurs en tentant le déchiffrement de cette écriture : « En 1874, Halévy, dans un mémoire couronné par l'Académie des Inscriptions, publia un recueil où il ne voulait voir que des noms propres... Il partit de ce faux principe qu'il devait retrouver les vingt-trois lettres de l'alphabet phénicien : ce qui l'amena à des conjectures peu plausibles... Halévy s'était trompé sur la valeur de sept des signes de l'alphabet

---

\* Enseignante, Université d'Alger

les plus fréquemment employés. Il en résulta que les quatre-cinquième de ses lectures étaient erronées. Il se heurtait à des obstacles dont on pouvait à peine soupçonner l'existence... Présence de noms romains écrits en caractères libyques, permutation des lettres de même organe, surtout des sifflantes, les différences de prononciation locale... Il arrive aussi qu'au nom libyque réponde un nom latin tout différent; soit que l'individu ait porté les deux noms, soit que le latin représente une adaptation du libyque. Ainsi au nom libyque Kata répond le nom latin Caius, au nom Smtln répond Rufinus. »

L'abbé Chabot constata ce fait en cherchant dans l'onomastique libyque du secours pour l'interprétation des inscriptions néo-puniques et il ajouta : « J'ai pu les établir grâce à des textes nouveaux, surtout la découverte en 1906 de la deuxième inscription de Dougga. »<sup>1</sup>

On voit ainsi dans la transcription d'anthroponymes libyques une complexité paraissant insurmontable : noms latins écrits en libyque, amalgame de noms latins et libyques d'un même individu, adaptation du libyque au latin.

Il y a de fortes probabilités pour que le Berbère ait porté un nom latin et officiel permettant l'accès à la vie romaine et un nom berbère « local » utilisé entre « frères », entre soi. De nos jours encore, dans certains milieux berbérophones, on parle berbère à la maison et arabe à l'extérieur ; c'est ce qui pourrait expliquer l'utilisation de deux noms distincts usités durant la période romaine par un même personnage. Les noms d'écrivains latins maghrébins comme Apulée, Saint-Augustin en sont une démonstration<sup>2</sup>.

La différence des deux systèmes phonématiques, latin et libyque, ne peut permettre de juxtaposer des écrits anthroponymiques des deux langues et le libyque ne peut, en aucune façon, être adapté au latin, certains des phonèmes libyques n'existant pas en latin. C'est ce que J.B. Chabot a appelé « les différences de prononciation locale ». Ces différences ne peuvent justifier des arrangements sans falsifier entièrement les noms et les dénaturer.

Cette dénaturation ne concerne d'ailleurs pas que la relation des systèmes latin et libyque mais aussi punique et libyque. La recherche de signes uniquement puniques dans les inscriptions libyques ne pouvait conduire qu'à des confusions et des désillusions dues à l'ignorance de la langue libyco-berbère et de son système phonématique. C'est ce qu'ont pu constater O. Masson et L. Galand.

Sous le titre, « Le berbère et l'onomastique latine », Lionel Galand<sup>3</sup> expose les difficultés de déchiffrement rencontrées et un axe de recherche possible du libyque : il propose de s'intéresser aux séries telles que la finale en N et le préfixe MS des anthroponymes libyques.

---

<sup>1</sup> CHABOT (J.B), *Recueil des Inscriptions libyques*, Ed. Imprimerie Nationale, Paris 1940

<sup>2</sup> HAMILTON (Edith), 1978, *La mythologie*. Ed. Marabout. Le récit de *Cupidon et de Psyché* est conté par Apulée. Dans le cas de ces deux personnalités, quel était le nom berbère originel ?

<sup>3</sup> GALAND (L), 1978, *Le berbère et l'onomastique latine*. Colloques internationaux du CNRS sur l'onomastique latine

« - Noms en AN. Beaucoup de personnages de l'Afrique ancienne portent des noms qui se terminent en AN : MSNSN (Massinissa)... Cette finale N abonde dans les inscriptions libyques, se retrouve dans le poème de Corripus (Carcasan, Guentan...). Cette finale évoque les formations berbères du type aberkan « noir », ameqqran « long »... Cette désinence est très ancienne et est utilisée dans l'onomastique actuelle amezzian...

- Noms en MS. Plus de quatre-vingt noms ont été relevés par J.B. Chabot dans RIL, sans compter les formes données par les sources puniques, latines et grecques. MSNSN a été considéré par divers auteurs comme un nom composé dont MS signifie « maître » en touareg et MS N SN étant traduit par « maître d'eux ». Or en touareg, MESS conserve une construction archaïque qui l'empêche d'être suivi de la préposition N « de ». Cette théorie a pourtant l'appui de M.O. Rössler qui donne plusieurs exemples sauf MSNSN.

MS est une formation bien attestée en berbère actuel. On trouve AMESGERES « homme de Kel GERES », AMESBRID, « voyageur » qui vient de ABRID, « chemin »...

L'auteur se demande alors si une partie des nombreux noms en MS ne présente pas ce type de formation. Ce type se retrouve aussi dans d'autres secteurs de l'onomastique car il existe des noms de lieux et des ethnies en MS aussi bien dans l'Afrique ancienne que dans l'Afrique actuelle.

Sur trente-deux noms relevés dans la préface de R.I.L., quinze se terminent en N. Ce N final peut être:

- une sorte de qualifiant valorisant mettant en exergue les qualités du personnage du type amezzian ou amokran, lesquels qualifiants prolifèrent d'ailleurs dans beaucoup de noms de familles actuelles (textuellement qui est grand, qui est jeune);

- un pronom personnel référant à « eux » c'est-à-dire les ennemis, employé dans un syntagme verbal toujours à connotation valorisante : exemple de Jugurtha<sup>1</sup> YWGRTN « y-ugur ten » = il est plus fort qu'eux (ou il les a vaincus) ainsi que ZMR = il peut, il est capable de...

- Il est possible aussi que le nom porté comme ZMR puisse être interprété comme azrem « le serpent », nom d'animal valorisant l'homme car suggérant une personnalité forte, crainte et respectée. De nos jours encore, les noms comme izem (lion), tasedda (lionne), tasekkurt (perdix) sont hautement valorisants

- le N final peut être aussi une marque du pluriel référant à la famille ou à la tribu à laquelle le personnage appartient.

---

<sup>1</sup> Nom trouvé dans les inscriptions latines.

Sous le titre « la déclinaison des noms étrangers dans les inscriptions d’Afrique du Nord », Olivier Masson<sup>1</sup> nous entretient lui aussi de la désinence *N*. Il a remarqué que beaucoup de noms propres des inscriptions libyques de Mactar n’ont pu être latinisés. Les noms propres à désinence *N* ont été adaptés au latin selon deux procédés. Le premier a consisté à enlever la finale *N*. Exemples : Massinissa au lieu du libyque MSNSN, Jugurtha au lieu du libyque YWGRTN. Le deuxième a consisté en une transcription en ANIS au lieu de AN. Exemple Zrumanis pour Zruman.

Ajoutons que durant l’empire romain, toute écriture en dehors du latin était interdite par décret impérial<sup>6</sup>. La disparition de l’écriture libyque au Moyen-Âge n’a donc pu être que le résultat de tentatives visant à réduire les rébellions des populations insoumises et à neutraliser leur identité propre.

Actuellement, on nomme Massinissa, Jugurtha, adoptant ainsi la transcription latine et niant les caractéristiques morpho-syntaxiques et phonématiques libyques, réduisant ainsi des noms à de simples enveloppes vides délestées de leur identité (mais qu’on essaie de retrouver).

Bien que les anthroponymes algériens aient été de tous temps malmenés par d’autres écrits, d’autres cultures, d’autres civilisations et d’autres langues tendant à les spolier de leur individualité et de leur « être » il n’en demeure pas moins que dans un village, par exemple, les noms gardent encore toute leur originalité d’antan et font fi des civilisations successives qui essaient de les assimiler.

L’anthroponymie algérienne est loin d’avoir livré tous ses secrets, surtout si l’on considère le rapport entre anthroponymes et ethnonymes actuels, les anthroponymes des inscriptions libyques anciennes sans compter ceux que l’on peut trouver dans les hiéroglyphes égyptiens et les écrits orientaux.

Les inscriptions libyques, parce qu’elles proviennent surtout de stèles funéraires sont très riches en anthroponymes et en certaines formules répétitives encore très usitées de nos jours. L’une d’elle est la filiation (fils de) U ou W qui n’existe qu’en berbère et en haoussa (tchado-chamitique<sup>7</sup>).

Ce type de filiation qu’on retrouve encore aujourd’hui en berbère « il est flane ou flane ou flane... » était très usité dès la plus haute antiquité. Prenons quelques exemples de RIL:

DOUGGA, stèle 1 :

...N. UIFMTT. U FLU (1° ligne)

ZMR. UT BN. UIFMTT. UFLU (3° ligne)

<sup>1</sup> MASSON (Olivier), 1978, *La déclinaison des noms étrangers dans les inscriptions d’Afrique du Nord*. Colloques internationaux du CNRS sur l’onomastique latine

<sup>6</sup> CHABOT (L), 1983, *Histoire de nos écritures*. Ed. Hachette, collection « En savoir plus », Paris p.36

<sup>7</sup> PRASSE (K.J), 1972, *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart)*, Copenhague II, « *Ecriture* » p. 145-161. Ed. de Akasemish Folag,

La traduction punique de ces lignes est:

Monumentum Ateban, fili Iepmatath, fili Palu

(1° ligne)

Zumar, fili Ateban, fili Iepmatath, fili Palu

(3° ligne)

Le déchiffrement partiel du libyque l'a été surtout dans les inscriptions bilingues punico-libyques de Dougga mais ce type de filiation est reconnaissable dans toutes les autres inscriptions : région de Guelma, n°723, région de Ouled Béchah, n°510, de Bougie, n°740 (avec schéma d'un personnage armé d'un glaive et d'une sorte de queue), sud-constantinois, n°827, à Alger (Ouled Fayet) n°858 etc.

Très souvent, le U de filiation est précédé de N et suivi de T ou S. Procédé encore de nos jours nait, nout donne le nom de famille de l'individu, la communauté élargie à laquelle il appartient, ses ancêtres.

Le terme Ateban est actuellement le nom d'un village kabyle sur les hauteurs de Sidi-Aïch (région de Béjaïa).

Une généalogie très intéressante est celle d'un militaire égyptien d'origine nord-africaine du VIII<sup>ème</sup> siècle av.J.C. trouvée sur la stèle d'un nommé Harpason, en l'an 37 de Chechonq V, intéressante à plus d'un titre puisque ce personnage est le descendant de pharaons égyptiens d'origine libyenne (au sens antique du terme c'est-à-dire d'origine maghrébine actuelle), les pharaons de la XXII<sup>ème</sup> dynastie et qui comprend seize générations<sup>1</sup>.

**libyen BOUYOUWAWA**

↓

**grand chef MAWASEN**

↓

**grand chef NEBNECHI**

↓

**grand chef PAHOUTY**

↓

**grand chef CHECHONQ**

↓

**père du dieu NIMLOT**

↓

**CHECHONQ 1<sup>ER</sup>**

↓

**OSORKON 1<sup>ER</sup>**

↓

**TAKELOT 1<sup>ER</sup>**

<sup>1</sup> ZIEGLER (Christian), 1995, *Naissance de l'écriture, cunéiformes et hiéroglyphes*. Ed. Les Musées nationaux. Paris, p. 267, n°206

↓

**OSORKON II**

↓

**commandant militaire NIMLOT**

↓

**commandant militaire  
PTAH-UDY-ANKHEF**

↓

**commandant militaire HEMPTAH**

↓

**commandant militaire HARPASON**

↓

**commandant militaire HIEMPTAH**

↓

**commandant militaire HARPASON, né en l'an 37 de Chechong V.**

On y retrouve la finale en n dans Osorkon et Harpason, ainsi que la répétition du nom de génération en génération, qui consiste à donner à un nouveau-né le nom de l'un de ses ancêtres dans le but de ressusciter ce dernier, sa force et ses qualités morales. Ici nom et prénom ne sont qu'une seule et même facette d'un même individu et un même nom peut être porté à des siècles d'intervalles

C'est ainsi que l'on retrouve dans RIL (stèle 1) et dans cette généalogie le nom Hiemptah. (les mêmes sons mpt), la dénomination Takelot peut être mise en relation avec le prénom Taklit actuelle, toujours usitée de nos jours, dénomination « négative » servant à « éloigner les mauvais esprits » du nouveau-né. Ainsi de génération en génération et en remontant aussi loin dans la généalogie berbère, on retrouve les mêmes dénominations exprimant les mêmes craintes et les mêmes espoirs du monde extérieur.

On peut conclure que, malgré les civilisations successives ayant tenté d'assimiler les autochtones nord-africains, ils ont su garder leur identité première et l'étude de l'onomastique en Algérie et dans le reste du Maghreb nous en apportera de plus en plus la conviction. Et comme la Méditerranée a toujours été un lieu constant de contact entre les peuples, il est plus que probable que l'étude de l'anthropologie et des toponymes en Orient, en Egypte et ailleurs nous permettra d'approfondir les réalités du sol sur lequel nous vivons depuis des millénaires.

## **Bibliographie**

CHABOT (J.B), *Recueil des Inscriptions libyques*

(*RIL*), Ed. Imprimerie Nationale 1940

-1983 - *Histoire de nos écritures*, Ed. Hachette, collection « en savoir plus », Paris 1983

HAMILTON (E), 1978, *La mythologie*. Ed. Marabout

GALAND (L), 1978, *Le berbère et l'onomastique latine*. Colloques internationaux du CNRS sur l'onomastique latine

MASSON (O), 1978, La déclinaison des noms étrangers dans les inscriptions d'Afrique du Nord, Colloques internationaux du CNRS sur l'onomastique latine

PRASSE (K.J), 1972, *Manuel de grammaire touarègue, (tahaggart)* Copenhague II, « écriture », P/ 145-161, éd. de Akasémish Folag



# De l'usage des bases anthroponymiques et des particules filiationnelles (*ben, bou, bent, moul, mohamed, el amine...*) dans les prénoms algériens.

Etude de cas : les prénoms mostaganemois de 1900 - 1950 - 2000

Farid BENRAMDANE\*

La présente analyse reprend à son compte quelques éléments descriptifs mis en évidence dans le cadre de quatre mémoires de fin de licence soutenus sous notre direction par des étudiants du département de français de Mostaganem. Les sujets de mémoire ont traité de l'usage des prénoms (500 prénoms masculins et 500 prénoms féminins) de la ville de Mostaganem recensés à partir du 1<sup>er</sup> Janvier des années 1900, 1950, 2000<sup>1</sup>.

Sans avoir la prétention d'être une étude exhaustive et représentative du paysage prénominal national, la présente contribution tentera de mettre en évidence une régularité de structuration des formes prénominales composées locales, celles formées avec *ben, bel, bent, bou, oum, moul, mais aussi 'abd, eddine, Mohamed*, etc. A quels niveaux évoluent les prénoms composés de cette localité ? Quels sont ceux qui ont disparu de l'usage courant ? Y a-t-il de nouveaux éléments ? Si oui, à quelles catégories sémantiques appartiennent-ils ? Aussi, quels sont les paramètres d'ancienneté et / ou de nouveauté dans le domaine de la prénomination ? Mis à part le problème de la transcription graphique placé dans les périodes étudiées, le 20<sup>ème</sup> siècle, témoigne-t-il d'une certaine évolution ?

Le classement des prénoms masculins et féminins par fréquence d'emploi dans une perspective diachronique répondrait le mieux, certes, à la question du phénomène de mode dans les prénoms et de celle du maintien des usages traditionnels. Cette approche, en outre, il est vrai, intéresse le grand public, mais il reste qu'une des structurations, et pas des moindres, qui configurent le système aussi bien patronymique que prénominal algérien est le système de la composition lexicale et morphosémantique (noms simples / noms composés, valeur sémantique des bases anthroponymiques, redondance des déterminants prénominaux à caractère théophore...). Comment sont structurés les prénoms

---

\* Enseignant, Université de Mostaganem, Chef de Projet PNR, CRASC Oran

<sup>1</sup> « Les prénoms mostaganémois – morphologie, signification, transcription » (1900) par Chemmin et Bettahar.

« Les prénoms mostaganémois – morphologie, signification, transcription » (1950) par Ouazani Kenza.

« Les prénoms mostaganémois – morphologie, signification, transcription » (2000) par Bouchareb Zoulikha.

composés algériens si nous envisageons un instant l'intérêt d'une tel questionnement sur la formation des patronymes algériens à partir de la tradition onomastique locale : ism/laqab/kunya... : exemple Mohamed ben Aïssa ben Othmane ? La logique onomastique mise en place par l'administration coloniale française reposait, à l'effet d'identifier les Algériens, sur l'inscription « prénom de X suivi du prénom du père de X » séparée par la particule « ben », « bel », « be » (« fils de... »), « ould » (« enfant de » ou « bent » (« fille de... ») mais aussi, Oum, Mou, Lalla, Setti, etc.

Une analyse comparative menée en parallèle sur les trois listes (1900, 1950, 2000) des prénoms de la ville de Mostaganem nous conduira à dégager une typologie lexicale et morphosémantique des prénoms composés. L'étude systématique des formations composées (noms formés avec Mohamed, El Amine...) et des particules anthroponymiques dans les prénoms (ben, bel, bou, bent, 'abd, mou, etc) nous permettra de jeter un éclairage sur la construction structurale des formations patronymique dans le cadre de la mise en place de l'Etat civil par l'administration coloniale française.

Illustré par une somme de 3000 prénoms déjà recensés au cours des trois périodes prises en étude, le suivi que nous menons permet en premier lieu de repérer les fortes variations d'une époque à l'autre dans la fréquence et dans la périodisation des choix des formes simples et composées, la récurrence des bases anthroponymiques dans la formation prénominale.

L'usage des bases anthroponymiques, un des constituants de la tradition onomastique locale aussi bien de souche arabe que berbère (« aït » ou « naït » : « fils de... »), s'il est étudié de manière systématique à partir de documents variés, avant et après la colonisation, apportera un éclairage certain sur les règles et stratégies onomastiques individuelles et collectives dans la gestion de l'ordre généalogique et de la transmission identitaire à partir des données onomastiques.

Quand bien même la période étudiée (1900-2000) est en décalage par rapport à cette tension des univers symbolique et onomastique de la période 1830-1900 (Sénatus Consult, Loi Warnier, Loi sur l'Etat civil), elle peut nous renseigner sur une expression onomastique « libre » qu'est le prénom, en comparaison avec le patronyme, forme immuable dont l'individu n'en a aucune prise. Est-ce que cet usage traditionnel des particules anthroponymiques que nous nommerons particules « filiationnelles » a survécu au « séisme » de la loi sur l'Etat civil de 1882, et sous quelles formes ? Comment a évolué ce type de prénoms en un siècle ? Ont-ils subi en même temps et à des niveaux différents, l'impact aussi bien, du point de vue onomastique, de la « rationalité coloniale » pour reprendre l'expression de Saddek Benkada, que des paramètres de nouveauté dénomminative du XX<sup>e</sup> siècle ?

## **De l'usage et de l'usure des noms propres algériens**

Du point de vue formel, les prénoms figurent le long des trois périodes sous diverses : formes simples ou composés (à deux ou plusieurs unités). Ils se

présentent sous les morphologies suivantes:

- des prénoms formés d'une seule unité lexicale : Mourad, Zohra, Mohamed. Ce sont des prénoms simples du point de vue lexical et morphologique ;
- des prénoms formés lexicalement et morphologiquement de deux unités ou trois unités : Bel Arbi, Abdel Kader, Oum El Kheir, Nour El Houda...
- des prénoms formés lexicalement de deux ou trois unités bien distinctes mais transcrits en une seule forme : Abdelkader, Belkacem, Benthani, Benbelkacem...
- des prénoms simples lexicalement mais transcrits sous une formation composée : M'Hamed.

La tradition graphique de transcription française ou francisée des noms propres algériens de personnes, de tribus comme des lieux, dès le début de la colonisation, décrit par Ouerdia Yermèche en ce qui concerne l'anthroponymie, a consacré à la fois un usage et une usure graphique. Cette représentation continue de structurer jusqu'à présent le fonctionnement de l'état civil algérien, et par conséquent de tout le système anthroponymique local<sup>1</sup>.

Dans les tableaux qui vont suivre, nous tenterons de mettre en évidence la fréquence d'emploi des catégories sémantiques inhérentes aux prénoms composés. Nous citerons à titre d'exemple les prénoms les plus usités, ceux qui ont disparu temporairement ou définitivement de la nomenclature locale. Ceci illustrera de manière un tant soit peu systématique la description des règles qui régissent aussi bien le mode de transmission des prénoms, les composants de leurs structures internes que les normes de transcription graphique et les dysfonctionnements qu'elles ont cristallisées dans l'identité onomastique des Algériens.

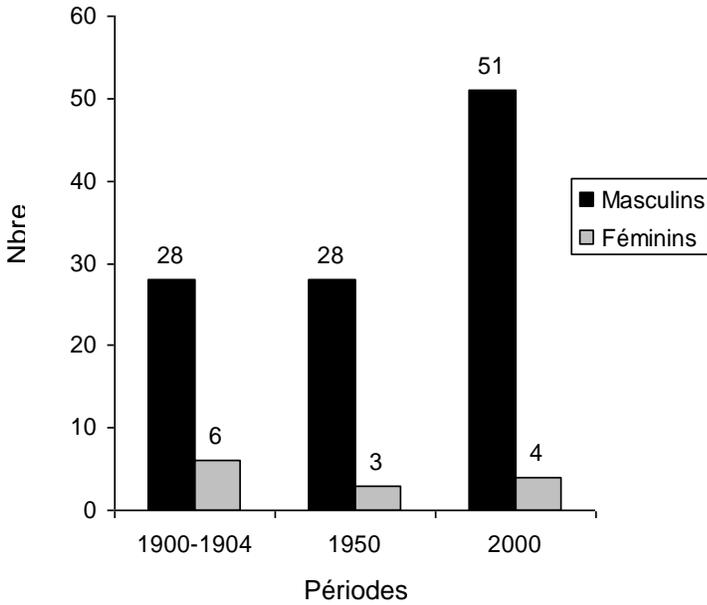
## Les prénoms simples / les prénoms composés : régularités et évolutions

Les prénoms composés sont beaucoup plus importants chez les garçons que chez les filles. Les noms simples sont beaucoup plus nombreux que les noms composés durant les trois temps du 20<sup>ème</sup> siècle. Cependant, comme le montre les illustrations ci-dessous, on attribue plus de noms composés en 2000 (51 unités) qu'en 1900 et 1950 (28 unités). Les formes composées dans la prénomination féminine, de manière générale, connaît une évolution contraire.

	1900 - 1904	1950	2000
<i>Prénoms masculins</i>	28	28	51
<i>Prénoms Féminins</i>	06	03	04
<i>Total</i>	34	31	55

<sup>1</sup> Lire notre article : *Violence et état civil en Algérie ou éléments d'un onomacide sémantique*. in *Insaniyat* N°10 « Débats sur la violence », CRASC Oran, 2000

Tableau 1 : Les prénoms composés



Graphique1 : Les prénoms composés

Le stock lexical des prénoms composés masculins et féminins de la ville de Mostaganem connaît deux évolutions différentes et différenciées : ils se présentent à la fois sous une variété lexicale et morphosémantique.

### Les prénoms composés féminins

Les formes composées féminines se limitent à quelques représentantes, comme le montre le tableau suivant:

N°	1900
1	Fatima Zohra
2	Oum El Djilali
3	Tata Khadidja
4	Fatima Youcef
5	Ouem El Kheir
6	Khira Laïssaouia

N°	1950
1	Fatima Zohra
2	Mouldjilali
3	Bent Enebi

N°	2000
1	Fatima Zohra
2	Nour El Houda
3	Houria El Housseinine
4	Raoudat El Djenat

Tableau 2 : Les prénoms composés féminins

## Les prénoms à plusieurs composants

Les prénoms composés sont dans leur quasi- majorité constitués de deux unités représentant la base (un prénom simple) et d'autres vocables venant généralement déterminer ou définir et compléter le sens, exemple : *Mohamed El Amine, Meriem El Batoul, Fatima Zobra*. L'usage des formes composées dans le système prénominal local constitue progressivement une régularité du mode d'attribution des prénoms, comme le montre le tableau ci-dessous:

<i>Masculins</i>	1900 – 1904		1950		2000	
	<i>Nbr</i>	%	<i>Nbr</i>	%	<i>Nbr</i>	%
<i>Prénoms composés</i>	8	1.60%	29	5.80%	80	16%

Tableau 3 : Les prénoms composés masculins

<i>Féminins</i>	1900 – 1904		1950		2000	
	<i>Nbr</i>	%	<i>Nbr</i>	%	<i>Nbr</i>	%
<i>Prénoms composés</i>	8	1.60%	11	4%	70	14%

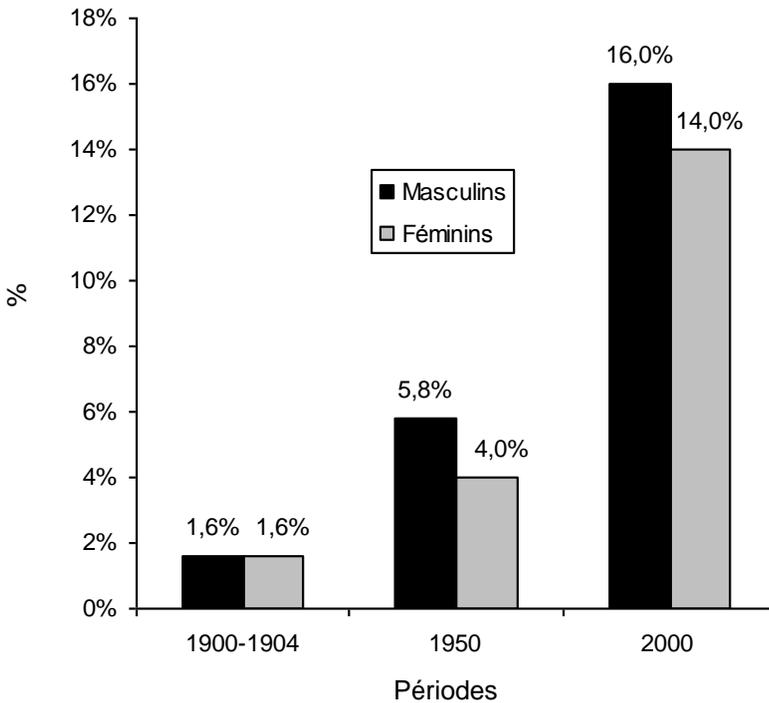
Tableau 4 : Les prénoms composés féminins

Dans la période qui s'étend entre 1900 et 1904, on rencontre rarement un prénom composé, seules huit filles et huit garçons sur les 1000 naissances recensées portent un prénom avec deux composants. Il s'agit de *Oum El Djilali* ou *Oum Djilali, Fatima Zobra, Tata Khedidja, Fatima Youcef, Khira Laissaouia* pour les filles et *Mohammed El Madani, Kaddour Boulouar, El Hadj Mohamed, Daoudi Abdekader, Mohamed Sadok, Missoum Mohamed, Abdekader Mechri, Mohamed Laroui* pour les garçons.

En 1950, le nombre des prénoms composés a augmenté de 5.80% pour les garçons et de 4% pour les filles. L'on relèvera pour les filles : *Fatima Turkia, Fatima Zobra, Fenzia Meriem, Kheira Meriem, Sabria Fatiba, Yamina Yasmina, Zaza Djamilia, Zaza Othmania* ainsi que : *Noureddine, Sid Ahmed, Ahmed El Habib*.

Il est à signaler que le premier prénom féminin composé de trois unités rencontré durant cette période est *Tata Nouria Rabia*.

Une des régularités qui semble structurer, à première vue, l'évolution prénominale locale est l'attribution de plusieurs prénoms simples ou composés à un même enfant et cela, au fur et à mesure qu'on avance dans le siècle. C'est ainsi que cette opération est devenue habituelle dans le siècle de la prénomination. Les statistiques obtenues sont les suivantes : 16% de prénoms composés pour le sexe masculin et 14% pour le sexe féminin.



Graphique2 : Les prénoms à plusieurs Composants

### Les prénoms à base de *Mohamed*

Nombreux sont les prénoms composés à base de Mohamed en début du 3<sup>ème</sup> millénaire. Cet usage est de moindre importance en 1900 et 1950, c'est-à-dire durant la période coloniale.

1900			1950		
N°	Prénoms	Nbr	N°	Prénoms	Nbr
1	Mohamed El Madani	1	1	Mohamed El Mansour	4
2	El Hadj Mohamed	1	2	Sidi Mohamed	4
3	Mohamed Sadok	1	3	Belkacem Mohamed El Habib	1
4	Missoum Mohamed	1	4	Cherif Mohamed	1
5	Mohamed Laroui	1	5	Chafi Mohamed	1
6	Hadj Mohamed	1	6	Elaoui Mohamed	1
	TOTAL	6	7	Mohamed Asla	1
			8	Mohamed Charef	1
			8	Mohamed Charef	1
			9	Mohamed Mourad	1
				TOTAL	12

Tableau 5 : Les prénoms formés avec *Mohamed*

Seuls six prénoms composés avec *Mohamed* apparaissent en 1900, et bien que le total des unités augmente à douze (12) en 1950, le pourcentage d'usage de ces prénoms reste limité : 1.2% en 1900, 2.8% en 1950 par rapport à 11.8% en 2000.

Cette nouvelle tendance de prénoms composés dans le choix des parents peut être considérée comme une autre caractéristique majeure du système prénominal local...

On trouve le nom de *Mohamed* surtout associé à l'un des ses qualificatifs (*El Amine, El Habib, El Mansour, Belkacem, Tabar, Mokhtar*) ou à un des noms attribués de Dieu « asma el husna » : *Malik, Nacer Allah, Kamel, Abdel Essalem, Abdenour, Abdelatif*..

D'autres prénoms se relient à leur tour à *Mohamed* pour donner : *Mohamed Yacine – Mohamed Islam – Mohamed Zakaria – Mohamed Sofiane – Mohamed Imad Eddine – Mohamed Fouad – Mohamed Aymene – Mohamed Yanis*. *Mohamed* est également associé à des noms d'origine biblique, *Mohamed Zakaria* et *Mohamed Younes*, correspondants à *Zacharie* et *Jonas*. D'autres prénoms d'usage récent sont en fait des noms anciens remis à la mode : *Sofiane, Imad Eddine, Islam*, etc.

2000				
N°	Les prénoms composés			Nbr
	1 <sup>er</sup> composant	2 <sup>ème</sup> composant	3 <sup>ème</sup> composant	
1	Mohamed	El Amine		18
2	Mohamed	Yacine		5
3	Mohamed	Islam		2
4	Abou El Abesse	Mohamed		2
5	Mohamed	Zakaria		2
6	Mohamed	Sofiane		2
7	Hadj	Mohamed		2
8	Malik	Mohamed	Necer Allah	1
9	Mohamed	Kamel		1
10	Mohamed	El Habib		1
11	Abdesselem	Mohamed		1
12	Mohamed	Ilyes		1
13	Mohamed	Abdenour		1
14	Mohamed	Anis		1
15	Mohamed	Yacine	Imad Eddine	1
16	Mohamed	Cherif		1
17	Mohamed	Fouad		1
18	Mohamed	Abdelatif		1
19	Mohamed	Belkacem		1
20	Mohamed	El Mansour		1
21	Mohamed	Fodil		1
22	Mohamed	Taki Eddine		1
23	Mohamed	Khalifa		1
24	Bencherif	Mohamed		1
25	Mohamed	Hocine		1
26	Mohamed	Tahar		1
27	Mohamed	Azeddine		1
28	Mohamed	Aïmen		1
29	Mohamed	Touti		1
30	Mohamed	Sif Allah		1
31	Mohamed	Farouk	Mokhtar	1
32	Mohamed	Younes		1
33	Mohamed	Aymene	Nazim	1

Tableau 6 : Les prénoms formés avec *Mohamed* (année 2000)

*Mohamed* est usité à la fois comme déterminant et déterminatif, exemple:

*Mohamed*            *Yassine* /  
*Malik*                *Mohamed*

*Mohamed El Amine*, formation la plus employée, fait référence à l'attribut moral du prophète de l'Islam : Mohamed « le sûr, le confiant ». D'autres formations avec Mohamed sont associées à d'autres entités sémantiques : *Khalifa* « le Vicaire de Dieu », *Tabar* « le Saint », *Abdelatif* « l'Affectueux », etc.

## Les particules filiationnelles

On se bornera dans cette partie à l'étude des prénoms formés avec une des particules anthroponymiques masculines : *Abd, Bel, Ben, Bou, Dine*.

### Les prénoms composés avec « 'Abd »:

La particule « 'abd », transcrits « Abd » : « serviteur, adorateur de » précède toujours un attribut de Dieu. L'évolution de son emploi se présente comme suit:

N°	1900	%	N°	1950	%	N°	2000	%
1	Abdelakder	13,40	1	Abdelkader	8,80	1	Abdelkader	4,80
2	Abdellah	3.40	2	Abdellah	3.60	2	Abdellah	1.80
3	Aberrahmane	1.40	3	Abdelhafid	0,20	3	Abdelaziz	1,80
4	Abderazzek	0.20	4	Abdelhamid	0.20	4	Abdenour	1.40
5	Abdelhamid	0.20	5	Aberrahmane	0.40	5	Abdelkrim	1.20
	TOTAL	18.60	6	Abdelaziz	0.20	6	Abderrahmane	1.20
			7	Abdelatif	0.20	7	Abderazzek	0.60
			8	Abdou	0.20	8	Abdelghani	0.40
			9	Abdou Ellahi	0.20	9	Abdelhafid	0.40
			10	Abdeldjalil	0.20	10	Abdelmadjid	0.40
			11	Abdeloualid	0.20	11	Abdelmalek	0.40
				TOTAL	14.40	12	Abdeldjalil	0.40
						13	Abdelatif	0.40
						14	Abdebasset	0.20
						15	Abdelbaki	0.20
						16	Abdesselem	0.20
						17	Abdeouadoud	0.20
						18	Abdelsaber	0.20
						19	Abdelhak	0.20
						20	AbdelAil	0.20
						21	Abdebi	0.20
							TOTAL	16.40

Tableau 7 : Les prénoms avec 'abd

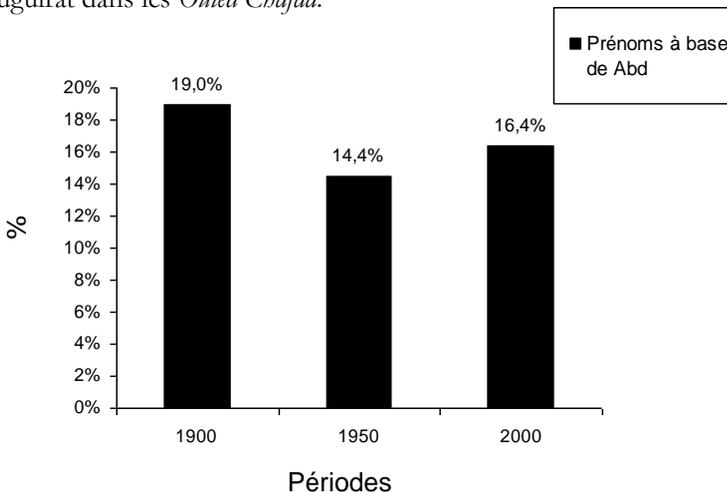
L'usage de la particule anthroponymique à connotation religieuse et mystique « 'abd » représente une moyenne de 16,5% des listes des prénoms sur les trois périodes étudiées.

	1900	1950	2000
Prénoms à base de Abd (%)	18.60%	14.40%	16.40%

**Tableau 8 : Evolution des prénoms avec « 'abd »**

Les prénoms récurrents sur les trois périodes sont *Abdelkader* avec 13,40 %, 8,80% et 4,80%, dénomination liée au personnage mystique fortement présent dans l'imaginaire religieux maghrébin « *Sidi 'abd al Qader al Djilani* ». En second position, vient le saint local *Sidi Abdellah* avec ses trois enfants, *Charef*, *Adjel* et *Bendhiba*. Ils furent tous des hommes de religion, eurent une grande notoriété de leur vivant et devinrent Wali à leurs décès. *Sidi Charef* eut un enfant *Adda El Hadj* et *Sidi Bendhiba*, un autre *Larbi*. Tous suivirent le même chemin que leurs ascendants.

Les marabouts de la grande tribu des Medjaher ont leurs mausolées respectés et très visités ; ils portent les noms de *Sidi Bendhiba* à Mesra, *Sidi Charef* à Sirat, *Sidi Ladjel* à côté de Oued el Kheir. Une autre Zaouia celle des *Bellabouel* (voir tableau 8) voient ses noms cristallisés à *Sidi Abdellah* à Yanarou, *Sidi Adda El Hadj* et *Sidi Larbi* à Ain Sidi Chérif. Quant à la Zaouia Betekouk, elle se situe à Bouguirat dans les *Ouled Chafaa*.



**Graphique 3 : Prénoms à base de 'abd**

### Les prénoms composés avec « Ben »:

« Ben » est une dialectisation de la forme arabe « 'ibn » ابن qui signifie « fils de ». Ce phénomène est remarqué dans toutes les pratiques linguistiques de l'arabe dialectal (chute de la glottale) au Maghreb.

Le prénom composé à base de « 'ibn » forme un « nasab » (نسب).

L'usage de cette particule a évolué de la manière suivante:

N°	1900	%	N°	1950	%	N°	2000	%
1	Benaïssa	1	1	Bendhiba	1.60	1	Bendhiba	1.40
2	Benaouda	1	2	Benaïssa	0.40	2	Benaïssa	0.20
3	Bendeïba	0.80	3	Bensabeur	0.40	3	Benchrif	0.20
4	Bendehiba	0.60	4	Benazzouz	0.20	4	Bensabbih	0.20
5	Bendhiba	0.40	5	Benaouda	0.20			
6	Bensabeur	0.40	6	Benali	0.20			
7	Benabdellah	0.20	7	Benissaad	0.20			
8	Benchaa	0.20	8	Benamare	0.20			
9	Bendheïba	0.20	9	Benyahia	0.20			
10	Benouda	0.20						

Tableau 9 : Les prénoms avec « ben »

Les prénoms les plus usités sont : *Bendhiba*, référant à *Sidi Bendhiba*, Wali de Mesra, *Benaouda* à *Sidi Lakhdar Benaouda*, *Benchaa* à la tribu portant le même nom (*Ouled Benchaa*).

*Sidi Abdellah* dont la Kouba domine de derrière sur le monticule qui surplombe l'endroit régulièrement visité.

### Les prénoms composés avec « bel »:

La particule « bel » est une altération phonétique de « ben » « fils de... », forme singulière de « béni », usitée en ethnonymie : *Beni Affane*, *Beni Zeroual*.

N°	1900	%	N°	1950	%	N°	2000	%
1	Belkacem	3.80	1	Belkacem	2.60	1	Belkacem	1
2	Belhachem	0.20	2	Belmehel	0.60	2	Belahouel	0.40
	TOTAL	4	3	Belahouel	0.40	3	Belhadj	0.20
			4	Belabes	0.20	4	Belmehel	0.20
				TOTAL	3.80		TOTAL	1.80

**Tableau 9 : Les prénoms avec « bel »**

Le recensement des prénoms composés avec « bel » montre une courbe descendante durant les trois périodes, avec néanmoins la survivance des noms traditionnels, noms des saints locaux.

	1900	1950	2000
Prénoms à base de 'Bel' (%)	4%	3.80%	1.80%

**Tableau 10 : Evolution des prénoms avec « bel »**

**Les prénoms composés avec « Bou »:**

« Bou » dans la tradition onomastique arabe est une base patronymique résultant de (Abbû) qui signifie « père de », suivie d'un « Ism » généralement celui du nom du fils aîné, appelé « Kunya », par exemple en Syrie « Bouhachem » signifie "père de son fils aîné Hachem". Au Maghreb, la particule « bou » présente aussi bien dans les formations anthroponymiques et toponymiques (Djebel Bou Halloufa) recouvre un champ sémantique beaucoup plus large que son équivalent oriental. Il peut, entre autres, désigner l'appartenance « celui qui a, possède..., l'homme à... », exemple *Bouras* (« l'homme à la grosse tête ») et non « Le père de la tête »<sup>1</sup>.

	1900	1950	2000
Prénoms à base de « Bou » (%)	3.40%	2.80%	0.20%

**Tableau 10 : Evolution des prénoms avec « bou »**

N°	1900	%	N°	1950	%	N°	2000	%
1	Boumedienne	1.40	1	Bouasria	0.60	1	Bouabdellah	0.20
2	Bouhasria	0.40	2	Bouziane	0.60			
3	Bouabdellah	0.20	3	Bouzid	0.60			
4	Boubaker	0.20	4	Bouamrane	0.20			
5	Boukhatem	0.20	5	Boudali	0.20			
6	Boulenouar	0.20	6	Boumedienn e	0.20			
7	Bouras	0.20	7	Bouabdellah	0.20			
8	Bouzian	0.20	8	Boualam	0.20			
9	Bouziane	0.20						

**Tableau 10 : Evolution des prénoms avec « bou »**

<sup>1</sup> Lire *L'emploi de bou* d'Arthur Pellegrin. In IBLA, 1949, Tunis et Foudil Cheriguen, *Toponymie des lieux habités. Les noms composés*. Ed. Epigraphe. Dar el Ijtihad, Alger, 1994

L'usage de cette particule dans les prénoms locaux est en nette diminution: Bouabdellah est l'unique survivance avec la particule « bou » des années 1900, 1950 et 2000.

### Les prénoms à base de « Dine »:

La base « dîn », « dine » ou « eddine » signifiant "religion" vient toujours après un nom, la combinaison des deux unités donnera un prénom composé à connotation religieuse.

En nette croissance depuis 1900, elle est présente comme suit:

	1900	1950	2000
Prénoms à base de 'Dine' (%)	0.20%	2.20%	6%

Tableau 10 : Liste des prénoms avec « bou »

Les statistiques montrent que l'usage de la base anthroponymique « dine » augmente au fur et à mesure qu'on avance dans le temps. En 2000, l'usage de cette particule est très répandue avec une grande variété (12 prénoms), *Zineddine* – *Imadeddine* – *Zinelabidine* – *Azzeddine* – *Mehieddine* – *Alaeddine* – *Nedjmeddine* – *Takieddine* – *Charefeddine*.

N°	1900	%	N°	1950	%	N°	2000	%
1	Bedredine	0.20	1	Nacereddine	0.20	1	Zineddine	1.2,0
			2	Noureddine	2	2	Imad Eddine	1
						3	Noureddine	1
						4	Azzeddine	0.60
						5	Badreddine	0.40
						6	Mehieddine	0.40
						7	Nacer eddine	0.40
						8	Alaeddine	0.20
						9	Charef Eddine	0.20
						10	Nedjmeddine	0.20
						11	Takieddine	0.20
						12	Zinelabidine	0.20

Tableau 11 : Evolution des prénoms avec « eddine »

Soulignons que les particules « Dine » et « Nour » chez les filles sont les plus fréquents et constituent, de ce fait, les prénoms les plus à la mode au cours des deux dernières périodes.

## Les bases et particules féminines

Les bases et particules anthroponymiques féminines les plus usitées sont : *Mou, Oum, Setti, Tata, Bent, Nour*.

*Mou* : elle est placée au début de chaque prénom, signifiant « la mère de » ; ce prénom composé forme un *Naseb*.

*Setti* : altération de la forme arabe classique « sayidati » سيدتي, c'est un appellatif utilisé surtout en Orient pour désigner une femme respectueuse, vénérable ou de classe sociale aisée.

*Tata* : renvoie généralement à la « tante » en arabe dialectal algérien.

*Bent* : signifie en arabe « fille de ».

*Nour* : renvoie à une source lumineuse, à « lumière »

1900			1950			2000		
Particule	Prénoms	%	Particule	Prénoms	%	Particule	Prénoms	%
<b>Tata</b>	Tata	1.4	<b>Tata</b>	Tata	1	<b>Nour</b>	Nour el houda	2.8
	Tata Khadidja	0.2		Tata noria	0.2		Nourhène	0.2
<b>Setti</b>	Setti	1	<b>Mou</b>	Setti	1	<b>Oum</b>	Oum el kheïr	0.4
<b>Oum</b>	Oum el djilali	0.6	<b>Setti</b>	Moul djilali	0,4			
			<b>Bent</b>	Bent enebi	0.2			

3,4 %	2,8 %	3,4 %
----------	----------	----------

Tableau 12 : Bases et particules des prénoms féminins

Les bases anthroponymiques des prénoms féminins sont les mêmes pour les périodes 1900, 1950 (*Tata, Setti, Oum*). La seule particule anthroponymique filiationnelle du genre féminin est « bent » dans « Bent Enebi » « Fille du prophète ».

Les bases *Setti* et *Tata* disparaissent en 2000, *Nour* prend la relève avec un pourcentage de 2.8%.

## Conclusion

La formation lexicale des prénoms locaux et son évolution laisse transparaitre de prime à bord une régularité et une tendance : 1/ les noms simples sont plus importants que les noms composés, 2/ les prénoms composés sont plus nombreux chez les garçons que les filles.

Nous pouvons dégager deux types lexicaux:

- les noms formés avec une particule filiationnelle
- les noms formés avec une base anthroponymique

Les formations prénominales employant des particules filiationnelles « ben/bel /bent/oum... » connaissent les trajectoires suivantes:

- un processus d'extinction en phase terminale pour les formations féminines : il touche en particulier la dénomination féminine employant la particule filiationnelle « bent », mais aussi *oum* et *mouI*. *Bent Enebi* et *MouI Djilali* restent les derniers prénoms féminins, relevés en 1950.
- Un processus d'extinction progressive, plus lent concernant les prénoms masculins. Ainsi, la particule « ben » et sa variante « bel » vivent la tendance négative suivante : de 8.80% en 1900, elles se maintiennent à 7.40% en 1950 pour descendre à 3.80 % en 2000. Ce type de prénoms survit, en grande partie, grâce à la cristallisation des noms liés aux saints locaux : Sidi Bendhiba, Sidi Bellahouel, etc.

La même tendance est relevée dans les prénoms formés avec « bou » : 3.40%, 2.80, 0.20%

Cette chute dans l'usage des particules filiationnelles est contrebalancée par deux particules à caractère religieux et mystique : comme forme suffixale « eddine » et préfixale « 'abd »:

-Prénoms avec « eddine » :

0.20% (1900)      2.20% (1950)      6% (2000)

L'usage de la particule « 'abd », bien que relativement stable sur les trois périodes étudiées est articulé de manière différente.

-Prénoms à base de Abd:

18.60%      (1900)    14.40% (1950)    16.40% (2000)

*Abdelkader*, et à un degré moindre *Abdallah*, reste, probablement dans l'ouest algérien » le prénom composé le plus usité, bien que son emploi devient de plus en plus restreint, comme le montre l'évolution suivante:

- Abdelkader:

13,40% (1900)      8,80% (1950)      4,80% (2000)

- Abdallah:

3.40% (1900)      3.60% (1950)      1.80% (2000)

Le reste des prénoms composés avec « 'abd » en l'an 2000 se caractérise par la variété des choix prénominaux : *Abdelaziz*, *Abdenour*, *Abdelkrim*, *Abderrahmane*, *Abderazek*, *Abdelghani*, *Abdelhafid*, *Abdelmadjid*, *Abdelmalek*, *Abdeldjalil*, *Abdelatif*, etc.

Tout ceci pour dire que les prénoms composés avec les particules à caractère religieux « 'abd » et « eddine » représentent, en l'an 2000, le 1/5 de la nomenclature locale :

	1900	1950	2000
<b>Prénoms composés avec « 'abd »</b>	18.60%	14.40%	16.40%
<b>Prénoms composés avec « eddine »</b>	0.20%	2.20%	6%
<b>TOTAL</b>	18.80%	16.60%	22.40%

**Tableau 12 : évolution des particules à caractère religieux**

Cette tendance d'emploi des particules à caractère religieux est renforcée par un autre type d'usage ; celui de l'attribution de plus en plus fréquent des noms composés avec « Mohamed » : 1.2% (1900), 02.8% (1950), 11.8% (2000).

L'usage de plus en plus systématique de « Mohamed » dans les formations composées va-t-il lui faire changer de statut onomastique, c'est-à-dire, passer de la catégorie sémantique pleine de prénom, avec tous ses attributs, à celle de base anthroponymique : Mohamed + Prénom X, Mohamed + Prénom Y, etc. Les nommés seront interpellés par leur prénom X ou Y; la détermination sera portée finalement sur le Prénom et non plus sur « Mohamed », comme élément identificatoire. Faut-il dire aussi que *Mohamed* dans la communication sociale algérienne joue le rôle d'un appellatif : « Ya Mohamed ! », équivalent de « Monsieur ! »

### **Bibliographie :**

- BENRAMDANE (F), 2000, *Violence et état civil en Algérie ou éléments d'un onomacide sémantique*. Insaniyat n°10 « Débats sur la violence », CRASC
- CHERIGUEN (F), 1994, *Toponymie des lieux habités. Les noms composés*. Dar al Ijtihad, Alger
- PELLEGRIN (A), 1949, *L'emploi de « boû »*. IBLA, Tunis

# Prénomination berbère et contraintes administratives en Algérie

*Youcef MERAHI\**

Le décret N° 81-26 du 7 Mars 1981, portant établissement d'un lexique national des prénoms, a connu une application sélective, restrictive et, parfois, sectaire de la part des officiers d'état civil des mairies de notre pays chacun en fonction de sa chapelle idéologique, car des prénoms, librement choisis par les parents eux mêmes, sont refusés « politiquement », au nom du décret sus cité, véritable « article 120 » au sein de l'onomastique algérienne.

Ce qui devait être une liste d'optionalité dans le choix d'un prénom, et qui devait être complétée annuellement, a servi d'instrument juridique d'un refus qui ne l'est point. Aussi, la presque totalité des prénoms amazighs, nouveaux ou réhabilités, se sont vus interdits d'inscription sur les registres d'état civil algérien.

Des parents se sont vus rabroués par des préposés au guichet au seul motif de leur profonde algérianité. Certains ont accepté, la mort dans l'âme, de choisir un prénom figurant aux annexes du décret 81. 26 ; d'autres, par contre, ont porté l'affaire devant les juridictions compétentes, laissant leurs enfants sans réelle existence légale. Cela a été des jumeaux BELKHIRI, dont le père Rachid a choisi de pérenniser GAÏA et MICIPSA.

## **Du refus politique sous couvert de la réglementation**

Avant d'aller vers les problèmes que soulève ce texte réglementaire, il y a lieu d'émettre deux observations qui étayent davantage le caractère inopérant du décret sus cité:

1. L'ordonnance 70-20, dans son article 64, a fait l'objet d'une application sur le terrain par l'administration territoriale sans qu'il y ait au préalable besoin d'un texte d'exégèse et d'appui. Durant plus d'une dizaine d'année, cette ordonnance a porté, tant sur le plan du droit que sur le plan de la pratique administrative, l'état civil algérien sans qu'il y ait des heurts de quelques natures que ce soit.
2. Le mouvement social en Kabylie des années 80 a porté sur la
3. réappropriation de tous les paramètres qui fondent l'Algérianité, d'autant que la personnalité algérienne a été l'objet d'une amputation officielle de sa dimension amazighe<sup>1</sup>.

---

\* Secrétaire général du HCA (Haut Commissariat à l'Amazighité)

<sup>1</sup> Faut-il rappeler que l'Algérie est placée dans le giron de « La Nation Arabe », avec tout ce que cela comporte comme vertige identitaire au plan national. Faut-il rappeler également que

Moins d'une année après le « printemps Berbère », l'administration algérienne par le biais du Ministère de l'Intérieur promulgue quatre décrets qui viennent dans une mesure ou une autre conforter la thèse de la falsification de l'espace du sens identitaire. C'est une manière administrative de répondre à une demande sociale d'ordre politique:

- Décret 81-27 du 07 Mars 1981 portant établissement d'un lexique national des noms de villes et autres lieux.
- Décret 81-28 du 07 Mars 1981 relatif à la transcription en langue nationale des noms patronymiques.
- Décret 81-36 du 14 Mars 1981 relatif à l'arabisation de l'environnement.
- Décret 81-26 du 07 Mars 1981 portant établissement d'un lexique national des prénoms.

Cette batterie de textes réglementaires a généré des problèmes qui ont été objet de la dérision populaire. Que l'on se rappelle seulement de l'arabisation, de la déformation phonétique devrais-je dire, des noms des villes algériennes-, et autres lieux dits.

Revenons à l'état civil et au choix des prénoms pour démontrer l'inefficacité du décret 81-26 qui est venu caporaliser la famille algérienne jusque dans le choix des prénoms.

Je considère le choix du prénom comme faisant partie des libertés individuelles ; il est également le prolongement d'un choix identitaire et affectif. La famille algérienne n'opte pas pour un prénom arbitrairement, cette option se fait généralement pour faire « ressusciter » une filiation d'un ancêtre (aïeul, père, frère décédés).

Depuis près de vingt années, le choix du prénom se fait sur une base idéologique pour les uns et identitaire pour les autres. Le lexique national des prénoms, tel que prévu par le décret 81-26, n'est pas figé. Il doit faire « l'objet d'une actualisation tous les trois ans » (article 5 du décret 81-26), sans que cela ne se traduise dans la réalité.

La confection de ce lexique devait se faire conformément à l'article 64 du code de l'état civil (ordonnance 70. 20) ; c'est - à - dire que « les prénoms doivent être de consonance algérienne » et doivent être « consacrés par l'usage ou par la tradition ».

Or, depuis le mouvement social de Kabylie d'avril 80 et l'agrément des partis politiques islamistes (FIS et autres) enregistré après l'autre mouvement social d'octobre 88, des prénoms relevant de l'histoire ancienne de l'Algérie ont été réhabilités, à l'image des prénoms berbères; alors que d'autres prénoms inusités jusque là, ont été « importés » de l'aire arabo-musulmane.

Ces prénoms que je ne conteste pas, en vertu du respect des libertés individuelles, ne figurent pas à ce jour dans le lexique national des prénoms, utilisés par des mairies comme une fin de non recevoir des prénoms berbères.

---

la constitution du Maghreb se fait, d'une manière dystocique, dans une totale négation -encore une fois- de la dimension amazighe du Maghreb.

Le cas se produit assez souvent dans des APC (mairies) situées en dehors des régions de Kabylie : la presse en fait souvent référence. C'est le cas à Oran où le prénom de *Kahina* a été rejeté par le service de l'état civil; c'est le cas, tout récemment de la mairie d'Alger où le prénom Dassin a été refusé. C'est le cas, également, de la commune de Ain Touta où les prénoms de *Gaïa* et *Micipsa* ont été refusés au père qui voulait les inscrire. Cette affaire portée en justice traîne depuis plus de deux ans maintenant. Nous verrons, à cet égard, le cas des jumeaux BELKHIRI, un peu plus loin, comme cas d'espèce.

Il me faut constater, compte tenu de mon expérience de l'administration territoriale, que le service de l'état civil est, dans la plupart des cas, le parent pauvre des mairies. Lois et règlements sont négligés tant sur le plan de la transcription des actes que sur celui du choix des prénoms, ou encore sur celui de la tenue et de la conservation des registres d'état civil. Le constat que j'ai fait personnellement dans les années 90, au sein des mairies de la wilaya de Tizi-Ouzou, est alarmant à plus d'un titre. Les décideurs de l'administration publique algérienne auraient pu faire l'économie des quatre décrets précités, plus particulièrement le décret 81-26 du 7 mars 1981 portant établissement d'un lexique national des prénoms, qui ne sont qu'une réponse maladroite, une simple fuite en avant, face à un problème d'identité multiple. Nous constatons, avec l'ouverture démocratique, les effets pervers de cette réglementation. Tant que ceux-ci ne sont pas abrogés, la situation restera conflictuelle, d'autant que, maintenant, la constitution algérienne a adopté, suivant une formulation spécifiquement nationale, la langue Amazighe.

### **Cas d'espèce : les jumeaux BELKHIRI:**

Quoi de plus naturel et légal pour l'heureux papa des jumeaux de se rendre à l'APC du lieu de naissance, afin de porter sur les registres d'état civil la naissance des enfants, et de consacrer par là même leur existence légale.

Dans les délais requis par l'ordonnance 70-20, notamment les articles 20, et suivant, et plus particulièrement l'article 64 qui stipulent « les prénoms sont choisis, par le père, la mère ou en leur absence, par le déclarant. Les prénoms doivent être de consonance algérienne (...) », le père Belkheiri se rend devant le préposé à l'état civil de la commune de Ain Touta pour inscrire ses enfants.

Pour prénommer ses jumeaux, il a choisi en son âme et conscience les prénoms de *Gaïa* et de *Micipsa*. Se basant sur le lexique des prénoms algériens le préposé à l'état civil refusa ces deux prénoms aux motifs qu'ils n'étaient pas algériens, car absent dudit lexique.

Toutes les explications données par le père sur l'algérianité des prénoms ne convainquent ni l'officier d'état civil, ni le président de l'APC.

Le père porta l'affaire devant le parquet du chef lieu de Batna, où le Procureur de la République lui signifia, suivant procès verbal de notification N° 2017 du 15/10/2000, la conformité de la décision communale. Il lui est clairement signifié ceci:

”نرفض طلب المعنى كون أنه قانونا يجب أن تكون الأسماء جزائرية وأن أسماء أبناء الشاكي غير جزائرية ولهذا يعتذر تسجيلهم“.

Voilà comment est expédiée, sur un ton purement administratif, une affaire de choix de prénoms qui aurait dû interpellier davantage le premier magistrat de la commune d’abord, le Procureur de la République, après. Ce dernier aurait dû faire attention à l’alinéa 3 de l’article 64 de l’ordonnance 70 qui stipule : « Sont interdits tous les prénoms autres que ceux consacrés par l’usage ou par la tradition ».

*Historiquement, l’usage ou la tradition ne démarre pas avec la promulgation de l’ordonnance 70-20, ni du décret 81-26. Il faut naturellement remonter très loin dans l’histoire de l’onomastique de ce pays. C’est, bien sûr, un long débat, faisant l’objet de séminaires et de recommandations, sans que cela ne se traduise sur le terrain de la réalité sociale et administrative. Il faudra certainement consulter les historiens, à l’exemple de Ibn Khaldoun, Al Bakri, Ibn Hurradadbi, Al Yakubi, Ibn Hawqal et autres, pour connaître l’ampleur des dégâts causés par les différents envahisseurs des Vandales jusqu’aux Français, sur l’état civil algérien.*

Ni l’indépendance de l’Algérie, ni les différents mouvements sociaux (Avril 80, Octobre 88, « Printemps noir » 2001) n’ont pu faire bouger à l’échelle nationale la tentation « arabiste » de gommer définitivement les origines amazighes de ce pays.

Cette situation génère des paradoxes où des enfants, bénéficiant des liens du sang et du sol, n’arrivent pas à avoir la reconnaissance officielle de leur pays, en raison d’un strabisme identitaire légalement établi.

Le Haut Commissariat à l’Amazighité s’est saisi de cette affaire ; il a, de ce fait, alerté les Ministères concernés par ce dossier, à savoir le Ministère de la justice et le Ministère de l’Intérieur et des Collectivités Locales, dès le 18 Novembre 2000, suivi de rappels, sans que ces départements ministériels chargés de la tutelle légale de l’état civil en Algérie, ne daignent répondre.

Monsieur Belkheiri porta l’affaire en justice devant le tribunal de Aïn Touta qui se déclare « incompétent » en première instance. L’affaire suit toujours son cours alors que Gaïa et Micipsa n’ont pas à ce jour d’existence légale, sinon une présence biologique, avec ce que tout cela implique comme conséquences négatives sur le plan de la citoyenneté. A ce jour, trois ans après leur naissance, les jumeaux ne peuvent prétendre à aucune reconnaissance.

Je parlais plus haut de strabisme identitaire qui a fait que cette nation, l’Algérie, a été obligée de se vêtir identitairement de vêtements qui lui sont étrangers.

### **Constations:**

La même commune qui a refusé les prénoms de *Gaïa* et de *Micipsa*, parce qu’ils sont «étrangers» et ne figurent pas sur le fameux lexique, a accepté de

porter sur les registres d'état civil le prénom de *Ayattollah El Khomeini*.

J'ai interrogé les usages et la tradition (cf article 64 al 2 de l'ordonnance 70-20) et je n'ai pas trouvé de prénom de cette nature. J'ai fait appel à mes modestes connaissances historiques, je n'ai pas trouvé l'ombre d'un prénom comme celui ci-dessus indiqué.

Quel fardeau pour cet adolescent, et quelle responsabilité pour l'administration communale de Aïn Touta !

Une fonction au sein d'un clergé chiïte se transforme en Algérie, du fait du séisme identitaire national, en prénom légalement porté par un citoyen. Où se situe la responsabilité de l'officier de l'état civil de cette commune, celle du premier Magistrat, le Président de l'Assemblée Populaire Communale et surtout, la responsabilité des tutelles administratives (la wilaya) et juridique (la justice).

### En guise de conclusion

Il est vrai que l'Algérie est malade de son identité, qu'elle se refuse de l'assumer dans sa plénitude ; en effet, les prénoms suivant ont-ils « une consonance algérienne » :

1 – *Nazim, Haïtem, Chabinaç, Oussama, Lynda, Okba, Rosa...*

2 – *Gaïa, Micipsa, Kocçila, Juba, Massyla, Dassin, Dida, Tibelli...*

Cette maladie n'est pas incurable; il s'agit simplement d'assumer loyalement le triptyque identitaire tel que stipulé par la constitution; ce sera alors un début de guérison.

« L'affaire BELKHIRI » que nous avons utilisé ici pour illustrer notre propos, concernant notamment le strabisme identitaire de notre pays, a connu son épilogue en vertu d'un jugement rendu par la Cour de justice de Batna, dans sa session du 06 septembre 2003, en faveur de Monsieur Rachid BELKHIRI qui a pu, finalement, inscrire ses jumeaux GAÏA et MICIPSA au service de l'état civil de Aïn Touta.

Dans son Jugement, la cour de Batna a reconnu la faute d'appréciation de l'officier d'état civil de Aïn Touta qui a refusé d'inscrire les jumeaux GAÏA et MICIPSA, arguant par le fait que ces deux prénoms ne figurent pas dans la nomenclature des noms algériens. D'après ce Jugement, cette nomenclature «est intitulée dans le sens de servir d'exemples et non en tant que nomenclature limitée et close».